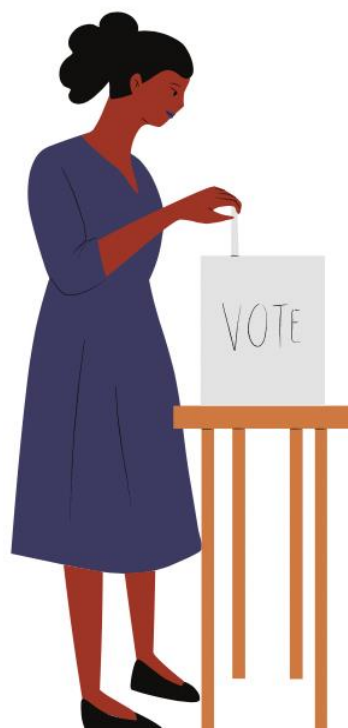




RAPPORT FEMMES 2022

**ANALYSE DES PROGRAMMES
DES CANDIDATES ET CANDIDATS
À LA PRÉSIDENTIELLE**



Sommaire

Résumé :	7
La démarche #Femmes 2022	5
Cinq thématiques analysées par Politiqu'elles	5
L'analyse par candidat(e)	6
Chapitre 1 : Lutte contre les violences sexistes et sexuelles	10
Chapitre 2 : Egalité professionnelle et émancipation économique	18
Chapitre 3: Santé des femmes	24
Chapitre 4 : Education à l'égalité	36
Chapitre 5 : Place des femmes dans la sphère publique	38
Ressources	44
I - Charte pour une démocratie féministe	47
II - Comptes-rendus des entretiens de Politiqu'elles avec les différentes équipes de campagne	50



Rédactrices :

Sandrine Elmi Hersi ([@SandrineElmi /Linkedin](#))

Agathe Hervey ([@AgatheHervey/Linkedin](#))

Irina Bouamrirene ([@irinabrnr/Linkedin](#))

Mathilde Lebon ([Linkedin](#))

Adèle Masquillier ([Linkedin](#))

Mathilde Robert de Massy ([Linkedin](#))

The image features a solid green background with a thin white border. In the top-left corner, there is a white line drawing of a curved shape, possibly a stylized letter 'L' or a decorative flourish. In the bottom-right corner, there is another white line drawing, similar in style to the one in the top-left, but more elongated and curved. The word 'Résumé' is centered in the middle of the page in a white, sans-serif font.

Résumé

La démarche #Femmes 2022

Alors que l'**égalité entre les femmes et les hommes** est proclamée comme principe constitutionnel depuis 1999 en France, le **sexisme** est toujours une réalité aujourd'hui. Les femmes sont ainsi toujours confrontées à des inégalités de traitement dans toutes les sphères de la société - travail, domicile, espace public. Selon le baromètre du sexisme du Haut Conseil à l'Egalité Femmes-Hommes, 76% des Françaises et Français considèrent l'égalité femmes-hommes comme devant constituer une priorité pour les pouvoirs publics. Et pourtant, la **thématique n'a été que très peu discutée lors de la campagne présidentielle 2022**. Bien entendu, la période de campagne n'est pas le seul indicateur de la prise en compte des enjeux d'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques. Il s'agit néanmoins d'un temps particulier de vivacité du débat public, où les droits de la moitié de l'humanité, les droits des femmes, devraient occuper une place centrale.

Afin de **renforcer la visibilité des enjeux d'égalité femmes-hommes** et les informations à disposition des électrices et électeurs, l'association transpartisane et féministe Politiqu'elles rédige à chaque élection présidentielle un rapport comparant les différents programmes et promesses de campagne sur le sujet. Ainsi, cinq ans après la publication du rapport « Femmes 2017 », le présent rapport « Femmes 2022 » décrypte les engagements des 12 candidates et candidats à l'Elysée. Pendant la campagne, Politiqu'elles s'est aussi associée au média **Causette** et a publié toutes les deux semaines des chroniques #Femmes2022 livrant de premières analyses et comparaisons des programmes. Ainsi, le rapport final organisé en cinq chapitres thématiques est l'objet de quatre mois de recherches, d'analyses de discours et d'auditions de plusieurs équipes de campagne. L'association a également rédigé une Charte d'engagement pour une démocratie féministe soutenue par plusieurs autres organisations et équipes de campagnes, qui a été utilisée comme outil de comparaison.

Cinq thématiques analysées par Politiqu'elles

Quatre ans après la vague #Metoo, le sujet le plus investi par les programmes et déclarations analysées est celui de la **lutte violences faites aux femmes**. Politiqu'elles relève des propositions relativement complètes et pluridisciplinaires dans plusieurs programmes à gauche (Jean-Luc Mélenchon, Fabien Roussel, Anne Hidalgo et Yannick Jadot en particulier), mais également des mesures significatives à droite, notamment dans le programme de Valérie Pécresse et le bilan-programme d'Emmanuel Macron. Des manques persistent néanmoins en termes de moyens, de prévention et de lutte contre les récidives dans la plupart des programmes. Politiqu'elles regrette que le caractère systémique des violences sexistes et sexuelles ne soit pas suffisamment analysé. En outre, Politiqu'elles souligne le manque de précisions et de chiffrage de certaines mesures, dont l'efficacité devra être à la hauteur du défi que représente l'éradication des violences.

Le sujet de l'**émancipation économique et de l'égalité professionnelle** est abordé dans la majorité des programmes, avec des propositions un peu plus étoffées qu'en 2017, notamment sous l'effet de la crise du Covid-19 et de ses effets sur l'économie du travail. La nécessaire résorption des écarts salariaux et la politique familiale sont ainsi les axes les plus développés sur tout le spectre politique. Les programmes d'Anne Hidalgo, Fabien Roussel, Yannick Jadot et Jean-Luc Mélenchon sont les plus étoffés sur cet enjeu également, suivis par Valérie Pécresse, Emmanuel Macron puis Phillipe Poutou. Certaines mesures économiques et sociales d'ordre général sont présentées comme un pas vers une plus grande égalité socio-économique entre les femmes et les hommes, telles que l'augmentation du SMIC, en particulier dans les candidates et candidats d'opposition. La place plus importante accordée aux analyses genrées dans les volets sociaux et économiques des programmes pour la présidentielle est un pas dans la bonne direction. Néanmoins, cela suppose que ces potentielles réformes soient

effectivement mises en œuvre et évaluées en prenant en compte leurs bénéfices réels sur la situation économique des femmes pour éviter tout risque de “*feminist-washing*”. Certains sujets sont en revanche très peu investis par les équipes de campagne, notamment la place des quotas et de la parité économique, la question de la féminisation de l’entrepreneuriat ou encore celle des comportements sexistes au travail, au-delà des seules inégalités salariales.

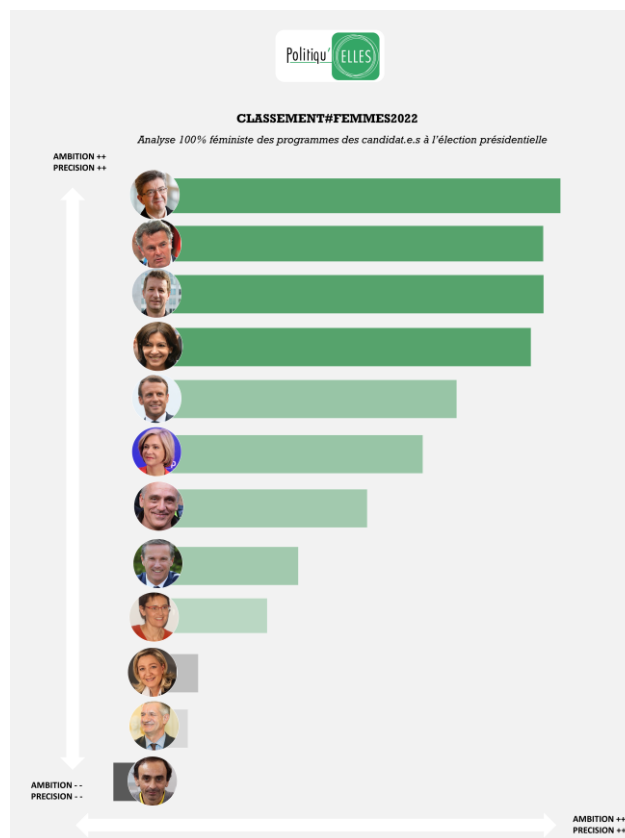
L’une des plus grandes avancées par rapport à la campagne de 2017 est la densité des programmes en matière de **santé des femmes**. La crise du Covid-19 a eu pour effet de visibiliser l’importance des métiers du *care* à la fois précarisés et fortement féminisés. Ce fut également un moment de recul en termes d’accès aux soins pour les femmes, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive. De ce fait, ce thème est mis en avant sur tout le spectre politique. On retrouve toujours quatre même candidats de gauche en tête de notre classement en termes d’ambition et de précision, rejoints sur ce thème par Philippe Poutou. Les programmes d’Emmanuel Macron et Valérie Pécresse apparaissent également relativement étayés sur cet enjeu mais leurs positions personnelles contre l’allongement du délai de recours à l’IVG de 12 à 14 semaines semble faire défaut aux revendications des structures travaillant sur la santé des femmes. Si la place des enjeux de santé est importante dans les différents programmes des candidates et candidats, une analyse robuste des problématiques liées au genre fait défaut dans la plupart des programmes. Ainsi, une approche plus holistique de la question, de la recherche à la prise en charge des patientes en passant par le diagnostic, devra être développée pour répondre à ces enjeux.

L’éducation comme levier d’égalité femmes-hommes est une thématique relativement peu abordée dans les programmes. La majorité des programmes et déclarations analysés affichent des objectifs généraux pour renforcer l’éducation et la sensibilisation contre les stéréotypes de genre, une minorité proposent des mesures détaillées sur la question. L’un des thèmes les plus investis est celui de l’éducation à l’égalité femmes-hommes avec des mesures qui vont dans la bonne direction mais ne sont pas assez détaillées. Le sujet de l’éducation au consentement a également fait son entrée dans les propositions des candidates et candidats, notamment dans le sillon de la vague #MeToo, et s’inscrit dans une volonté partagée par plusieurs programmes de renforcer l’éducation sexuelle et de faire appliquer la loi en la matière. Si le sujet de la lutte contre le harcèlement, y compris en ligne, fait l’objet d’engagements ambitieux chez de nombreux candidats, nous ne regrettons qu’encore peu d’entre eux soulignent la dimension genrée de ces violences qui touchent davantage les jeunes filles. Le classement des candidates et candidats restent sensiblement comparables à celui des autres thématiques avec en tête Yannick Jadot et Jean Luc-Mélenchon suivis par Anne Hidalgo, Fabien Roussel, Emmanuel Macron et Valérie Pécresse.

Enfin, le sujet de la **place des femmes dans la sphère publique** est le moins traité par les candidates et candidats à l’élection présidentielle 2022. Lorsqu’on les interroge sur le sujet, beaucoup de prétendants et prétendantes à l’élection présidentielle ont le réflexe de mentionner le nom de femmes membres de leur mouvement ou occupant une fonction à responsabilité, ce qui n’est bien évidemment pas suffisant. A quelques exceptions près, les programmes ne mettent pas nécessairement en question les freins systémiques qui perdurent et restreignent les voies d’accès des femmes aux postes de décision politique ou de représentation médiatique. Le classement des programmes des prétendants et prétendantes à la fonction présidentielle sur cet enjeu est quasiment similaire à celui pour le thème éducation, notamment du fait de la proximité des deux thématiques, touchant au domaine de la (dé)construction des stéréotypes de genre dans le domaine « culturel » et des représentations.

L’analyse par candidat(e)

S’appuyant sur un classement catégorie par catégorie, l’association propose le classement suivant des programmes de campagne à l’élection présidentielle.



Selon notre analyse, le candidat insoumis **Jean-Luc Mélenchon** possède le programme le plus ambitieux et détaillé en matière de droits des femmes. Beaucoup de revendications défendues par les organisations engagées pour l'égalité femmes-hommes depuis des années y sont présentes. A la fois en termes de moyens et de thématiques, ce programme apparaît le plus avancé sur la question, tout comme dans notre classement de 2017. Le candidat arrive ainsi en tête de notre classement dans 4 catégories sur 5 : lutte contre les violences, santé des femmes, éducation à l'égalité et sphère publique.

Yannick Jadot et **Fabien Roussel** sont les deux candidats suivants dans notre classement. Fabien Roussel a un programme plutôt ambitieux et détaillé en termes de santé des femmes, d'émancipation économique et de lutte contre les violences, avec des moyens prévus plus importants que pour le candidat écologique. Cependant, en matière d'éducation et de sphère publique, ou plus généralement de culture de l'égalité, Yannick Jadot semble avoir des propositions plus travaillées. Nous avons donc décidé de les classer au même rang. Le programme d'**Anne Hidalgo** est plutôt ambitieux également. Dans l'ensemble des catégories, la candidate formule des propositions allant dans la bonne direction dans l'ensemble des thèmes notamment en matière de santé des femmes et d'éducation. Cependant, les candidats communistes et écologistes semblent aller un peu moins loin en termes de niveau de détail et de moyens alloués. On souhaiterait souligner que les trois programmes décrits restaient relativement proches en termes de propositions et d'ambition, notamment du fait de la collaboration des équipes de campagne avec les associations et structures féministes.

Pour le président-candidat **Emmanuel Macron** déclaré candidat seulement le 4 mars dernier, le bilan du quinquennat et la poursuite des mesures mises en place font office de programme égalité femmes-hommes, en dehors de quelques mesures supplémentaires annoncées. Politiqu'elles signale ainsi toutes les limites que peut supposer la comparaison entre cinq ans de mandat et quelques mois de campagne. En termes de bilan, des avancées significatives sont à souligner notamment en termes de droits sexuels et reproductifs ou de lutte contre les violences. Néanmoins, les sources de critiques du gouvernement en matière d'égalité en particulier concernant les moyens alloués ou certaines violences symboliques, notamment dans le traitement des accusations de violences sexuelles

auxquelles ont fait face certains membres du gouvernement pendant le quinquennat, ne sont pas directement abordées dans le programme.

La candidate **Valérie Pécresse** a un programme égalité femmes-hommes qui, sur certaines thématiques, peut être qualifié d'assez ambitieux notamment en matière de santé des femmes, d'émancipation économique et de lutte contre les violences, en ce qui concerne la partie sécuritaire. Le programme des LR est ainsi bien plus développé qu'en 2017. Cependant, on note certains angles morts dans son programme et certains de ses positionnements en matière de parité interne ou de financements des associations de la région Ile-de-France ne semblent pas aller dans le bon sens. La candidate LR était très proche d'Emmanuel Macron dans notre classement par catégorie, mais certaines avancées du président-candidat pendant son quinquennat ont joué en faveur de ce dernier.

Le candidat **Philippe Poutou** affiche des ambitions de principe relativement importantes dans son programme en matière de droits des femmes, particulièrement dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs. En revanche, beaucoup de thèmes ne sont tout simplement pas abordés dans le programme du candidat.

Le candidat **Nicolas Dupont-Aignan** possède un programme sur l'égalité femmes-hommes qui est plutôt développé par rapport à la taille de sa structure. Certains points sont positifs comme l'engagement du candidat contre les violences sexistes et sexuelles ou la défense d'une place plus grande des femmes dans les programmes scolaires. Mais certaines des mesures paraissent peu convaincantes et pourraient dans certains cas représenter un recul pour l'égalité femmes-hommes par exemple en matière d'égalité professionnelle. La candidate **Nathalie Arthaud** se déclare favorable à l'émancipation des femmes et pour l'égalité dans son programme mais ne détaille pas de mesures précises dans les différentes thématiques analysées.

Marine Le Pen n'a pas de volet dédié dans son programme sur l'égalité femmes-hommes bien que certaines mesures soient prévues en termes de politique familiale, de sécurité et d'égalité salariale. Cependant, la question de l'égalité femmes-hommes n'est jamais véritablement traitée et le projet de la candidate représente sur de nombreux enjeux un danger pour les droits des femmes, par exemple en termes de droits sexuels et reproductifs ou d'éducation à l'égalité.

Le candidat **Jean Lassalle** n'a simplement pas de programme égalité femmes-hommes.

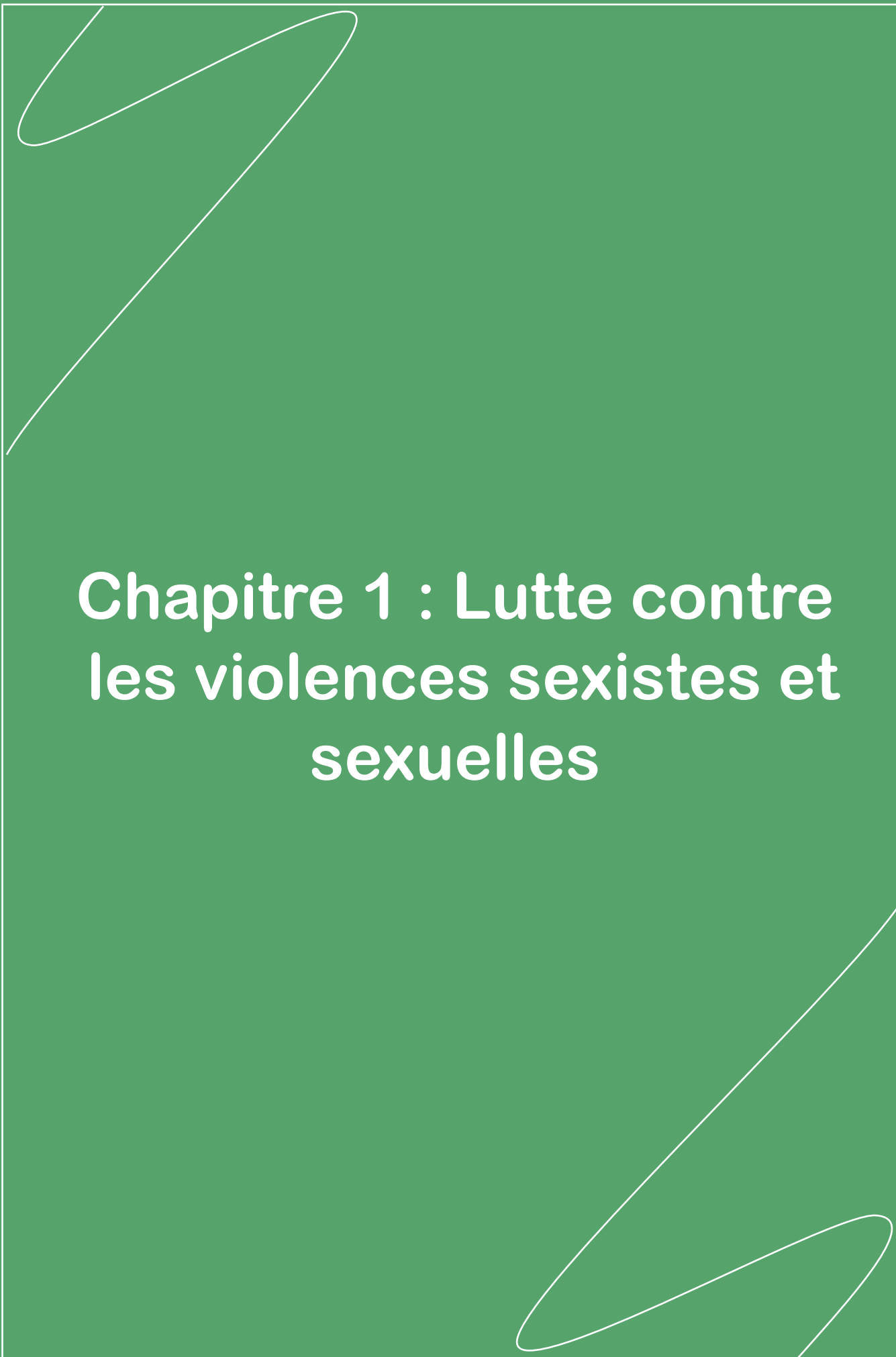
Le candidat **Eric Zemmour** a publié un volet lié aux droits des femmes avec des mesures en faveur des mères, des veuves et d'un renforcement des sanctions sur les violences conjugales. Non seulement le programme présenté n'est pas convaincant mais il prévoit des mesures parfois contre-productives ou stigmatisantes. Le candidat a également multiplié les déclarations essentialisant les femmes (et les hommes), critiquant ou menaçant certaines avancées pour les droits des femmes, par exemple en termes de parité.

De façon générale, on voit que la densité des mesures en matière d'égalité femmes-hommes n'est pas du tout la même d'un programme à l'autre. Alors que Jean-Luc Mélenchon met en avant deux livrets s'y référant d'une vingtaine de page chacun, les candidates et candidats Jean Lassalle, Marine Le Pen et Nathalie Arthaud n'ont pas de volet ou article dédié. On note également la publication tardive d'articles ou volets dédiés dans d'autres équipes de campagne, peut-être un signe d'une priorisation moindre du sujet ou d'une complexité des arbitrages liés au sein des équipes.

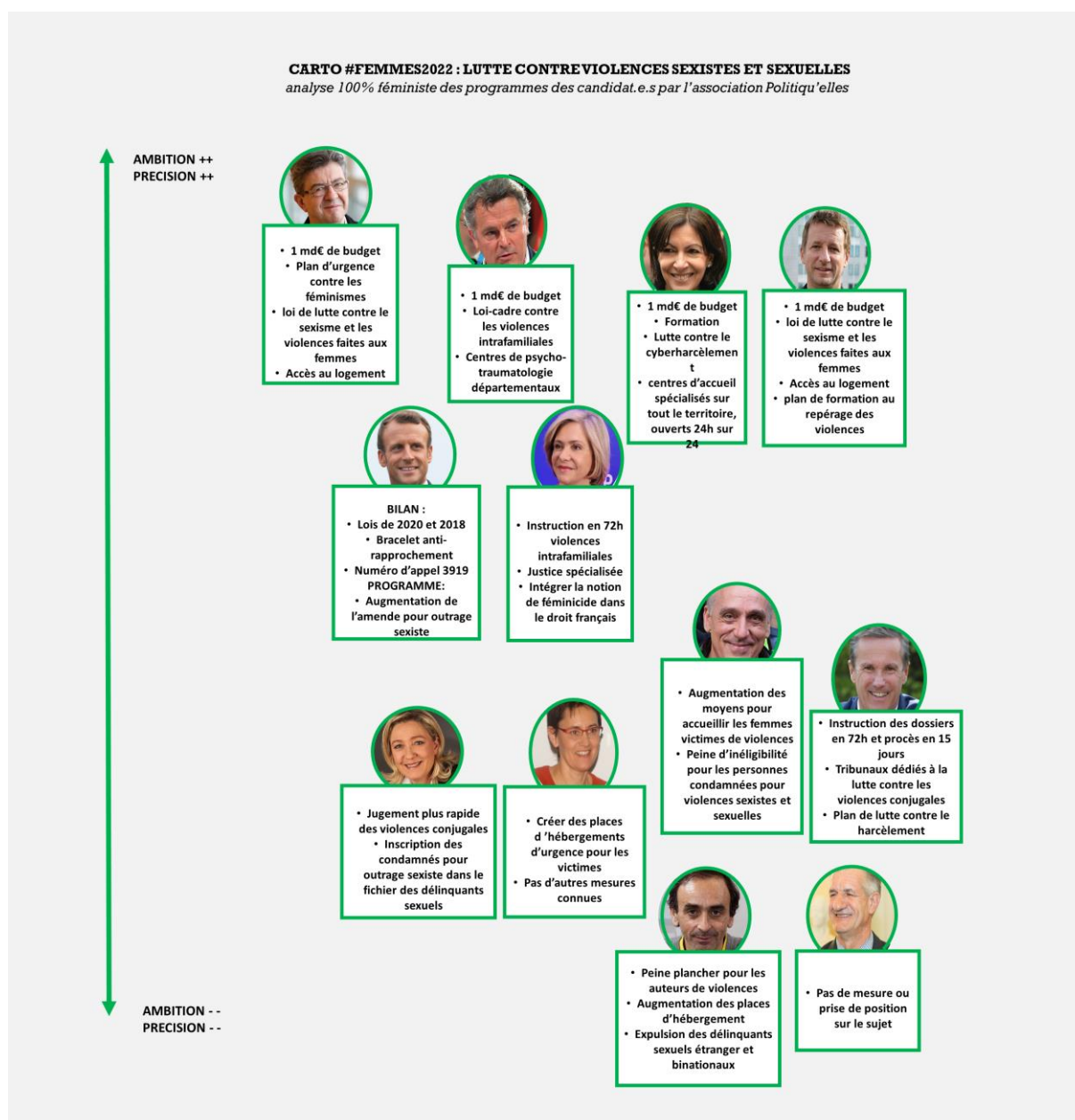
Le clivage gauche-droite existe en matière d'égalité femmes-hommes avec en général, des programmes plus détaillés et un niveau d'ambition plus important à gauche qu'à droite. Cette lecture est moins avérée sur les thèmes de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et en matière de santé des femmes, avec des programmes relativement développés à droite comme à gauche. Les plus

« petits » candidates et candidats à l'élection en termes d'intention de vote et de structure militante ont des programmes moins détaillés, sur les droits des femmes, en dépit parfois d'une certaine ambition ce qui pourrait s'expliquer par un manque de ressources.

**



Chapitre 1 : Lutte contre les violences sexistes et sexuelles



Depuis plusieurs années, des collectifs féministes établissent un recensement des femmes tuées en France par leur compagnon ou ex-compagnon : on dénombrait 118 féminicides en 2015, 109 en 2016, 130 en 2017, 121 en 2018, 146 en 2019, 102 en 2020, 113 en 2021 et 13 déjà aujourd'hui au ce début de mois de février 2022 d'après le collectif [#NousToutes](#). Ce décompte insupportable a permis de faire prendre conscience du caractère massif et systémique de ces meurtres. La constance des **féminicides** appelle également les pouvoirs publics à prendre des mesures fortes et intensifier la lutte contre le continuum des violences faites aux femmes, dont le féminicide représente le degré le plus tragique. Dans une tribune publiée le 5 février pour un « [Plan d'urgence pour l'égalité](#) », 7 dirigeantes féministes demandent par exemple la création d'une coordination nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et 1 milliard contre les violences conjugales, tel que recommandé par [le Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes](#).

Que proposent les candidats et candidates pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles ?

De façon générale, dans une société post **#Metoo**, presque l'ensemble des candidats déclarés se sont exprimés sur les violences faites aux femmes. Néanmoins, le niveau de détail et d'ambition varient fortement en fonction des candidats avec l'apparition d'un clivage gauche, droite et extrême droite assez marqué à l'heure actuelle.

Emmanuel Macron : un bilan en demi-teinte et une nouvelle “grande cause nationale”

Commençons par le candidat à sa succession, Emmanuel Macron. En 2017, le Président de la République déclarait faire de l'égalité femmes-hommes la **“grande cause du quinquennat”**, c'est-à-dire faire de la lutte pour l'intégrité des femmes contre tous types de violences sexistes ou sexuelles une priorité. Des avancées significatives ont eu lieu sous le mandat d'Emmanuel Macron en particulier concernant l'arsenal législatif avec par exemple la loi renforçant l'action contre les violences sexistes et sexuelles adoptée en 2018 ou la loi visant à protéger les victimes de violences conjugales entrée en vigueur en 2020. La mise en place du numéro d'urgence 3919 et des bracelets anti-rapprochement peuvent également être mentionnés. Néanmoins, le bilan global est assombri par d'importants manques mis en lumière par les associations féministes en termes de moyens alloués, d'effectivité du cadre et de la prévention. Par ailleurs, la mise en cause de ministres en exercice dans des affaires de violences sexuelles ont envoyé des signaux négatifs sur la priorisation du sujet dans l'agenda du gouvernement (le parquet de Paris a requis un non-lieu dans le cadre de l'enquête sur des accusations de viols visant l'actuel ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin).

Emmanuel Macron a récemment indiqué vouloir faire, à nouveau, de l'égalité femmes-hommes la grande cause de son prochain quinquennat. Parmi les mesures annoncées, le président sortant a déclaré vouloir tripler le montant de l'amende pour **“outrage sexiste”**, créée en 2018, portant ainsi l'amende à 300 euros. Emmanuel Macron a indiqué qu'il souhaitait mettre en place un fichier des auteurs de violences faites aux femmes. Il s'engage à réduire les délais de prise en charge et à doubler le nombre de policiers spécialisés pour le porter à 4 000 et à augmenter le nombre d'intervenants sociaux dans les commissariats. Le président sortant a également annoncé qu'il s'engageait à mettre en place des pôles de juridiction spécialisés, avec un juge spécialisé dans les petites juridictions et une chambre dédiée dans les grandes juridictions. Afin de favoriser le dépôt de plainte hors du commissariat, Macron souhaite également créer un système de dépôt de plainte en ligne.

Le milliard contre les violences faites aux femmes fait consensus à gauche

Les candidates et candidats à la succession d'Emmanuel Macron reprennent à leur compte les critiques des associations féministes et experts sur le manque de moyens attribués à la lutte contre les violences sexistes. Ainsi, à gauche, les candidats proposent de suivre l'exemple espagnol, en allouant **1 milliard d'euros à la lutte contre les violences faites aux femmes**. C'est le cas de la plupart des candidats de la gauche puisque cette proposition est formulée par Jean-Luc Mélenchon, Fabien Roussel, Yannick Jadot et Anne Hidalgo. Seuls les candidats de gauche Philippe Poutou, Jean Lassalle et Nathalie Arthaud ne se sont pas prononcés sur le budget alloué à la lutte contre les violences faites aux femmes d'après nos informations.

Le candidat insoumis prévoit également de mettre en œuvre, dès 2022, un plan d'urgence de lutte contre les féminicides dont le financement représente le premier levier. C'est une mesure plutôt ambitieuse et qui est détaillée par l'équipe de campagne du candidat dans un livret de 36 pages. Il propose un budget détaillé s'élevant à 1,1 milliard d'euros, dont les deux postes de dépenses principaux sont les dispositifs d'accueil, d'orientation et d'accompagnement (450 millions d'euros) et

la création de 40 000 places d'hébergement en centres dédiés et spécialisés (450 millions d'euros), mais aussi la recherche en matière de lutte contre les violences et d'accompagnement (100 millions d'euros). Pour mettre en œuvre ce plan, le programme de Jean-Luc Mélenchon prévoit la création d'un Haut-Commissariat à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Rappelons que le Haut Conseil à l'égalité préconisait en 2018 une enveloppe d'1 milliard d'euros pour mettre fin aux violences conjugales et non pour la lutte contre l'ensemble des violences sexistes et sexuelles.

Les propositions en matière de prise en charge des victimes

Par ailleurs, la question de la **prise en charge des victimes de violences** conjugales et sexuelles est l'une des plus développées dans les programmes et déclarations analysées.

Concernant l'accueil des victimes, le candidat Fabien Roussel propose de créer, dans chaque département, des centres psycho-traumatiques avec un accueil médico-judiciaire. Cette proposition de centre d'accueil départemental est également préconisée par Jean-Luc Mélenchon. Le candidat Philippe Poutou propose aussi d'allouer plus de moyens pour accompagner les femmes notamment plus de places dans les centres d'accueil. Anne Hidalgo et Yannick Jadot penchent plutôt, quant à eux, pour des solutions au sein-même des commissariats : la présence d'assistants et d'assistantes sociales pour la première, la création de lieux d'accueil dédiés au sein des commissariats pour le deuxième. Ces candidats mettent également l'accent sur la nécessité de former le personnel policier et judiciaire, reprenant ainsi une mesure plébiscitée de longue date par les associations. Cette formation viendrait renforcer la formation initiale pour les gendarmes et les policiers mise en place sous le quinquennat d'Emmanuel Macron (respectivement dix et douze heures de formation initiale, puis une possibilité de poursuivre lors de la formation continue). La formation de ces corps de métiers est en effet une condition *sine qua none* d'une lutte efficace contre les violences faites aux femmes. La formation à l'accueil de la parole est essentielle pour qu'aucune plainte ne soit refusée.

Concernant la candidate socialiste, son équipe cite l'action menée à l'échelle parisienne comme gage de son engagement en faveur de la lutte contre les violences, en mettant notamment en lumière la formation en matière de lutte contre les violences et de consentement de la police municipale de la ville de Paris. Jean-Luc Mélenchon, Fabien Roussel et Anne Hidalgo veulent mettre en place un accompagnement psychologique, mais le candidat communiste va plus loin en annonçant une prise en charge gratuite et immédiate des soins psycho-traumatiques par la Sécurité Sociale. Anne Hidalgo préconise la mise en place d'un référent unique pour accompagner la victime dans toutes ses démarches, dès le premier signalement, sur le modèle britannique. Du point de vue de l'accompagnement judiciaire, c'est Yannick Jadot qui offre la possibilité de mettre à disposition une aide juridictionnelle adaptée au dépôt de plainte ainsi que des mesures préventives avec le déploiement d'outils d'éloignement et de signalement et une amélioration des plateformes d'écoute. Le candidat Jean-Luc Mélenchon souligne l'importance de s'appuyer sur des associations afin d'accompagner les victimes le plus rapidement possible et la candidate socialiste Anne Hidalgo souhaite également renforcer le rôle des associations.

Une fois que les victimes ont déposé plainte, il faut les **éloigner des partenaires dangereux**, ce qui rend la question du logement primordiale. Le candidat Philippe Poutou souligne l'importance de l'accueil des femmes victimes de violences et veut garantir leur accès au logement pris en charge par l'État. De son côté, le candidat Fabien Roussel propose la création, dans chaque département, d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, qui serait couplé au centre d'accueil départemental. La candidate socialiste, quant à elle, souhaite donner une priorité aux femmes dans le parc de logements sociaux et Yannick Jadot, tripler le nombre de places pour les femmes dans les centres d'hébergement d'urgence. Le candidat insoumis prévoit d'envoyer aux préfetures une circulaire

demandant d'appliquer strictement la loi, qui prévoit que les femmes disposant d'une ordonnance de protection sont un public prioritaire au titre du droit au logement opposable (DALO). La candidate Valérie Pécresse souhaite également que les femmes victimes de violences aient des places prioritaires dans le logement social. Le candidat Dupont-Aignan, quant à lui, prévoit de créer un centre d'hébergement d'urgence par intercommunalité. On peut noter que sous le quinquennat d'Emmanuel Macron, plus de 2 700 places en hébergement destinées aux femmes victimes de violences ont été créées et que le gouvernement a récemment indiqué sa volonté d'en créer 1 000 supplémentaires. Parmi les différentes propositions des candidats, on peut souligner que seul Jean-Luc Mélenchon émet des propositions concernant des hébergements plus pérennes que les hébergements d'urgence, qui sont également indispensables pour les femmes victimes de violence et les éventuels enfants.

Sanction et répression des violences sexistes et sexuelles

Sur le plan judiciaire, en plus de la **formation** des magistrats mise en avant par Anne Hidalgo, Jean-Luc Mélenchon et Yannick Jadot (en sus des neuf heures de formation dans le cursus initial des magistrats depuis 2019), le candidat écologiste mise sur la création de tribunaux et de brigades spécialisés ainsi que l'instauration de la possibilité de déposer plainte dans les établissements de santé (et de former les personnels de santé à ces enjeux). Le candidat Jadot est également l'un des seuls à s'être exprimé sur une volonté de réforme du Code civil ainsi que de l'arsenal pénal pour que le viol soit caractérisé par l'absence de consentement de la victime. La candidate de droite Valérie Pécresse, qui souhaite inscrire le terme de "féminicide" dans le droit, préconise également la création d'une justice spécialisée, et insiste particulièrement sur la réduction des délais : elle souhaiterait ainsi que les violences intrafamiliales, et en particulier conjugales, soient instruites en 72h et jugées en 15 jours. Concernant les ordonnances de protection, elle préconise que le délai de six jours soit davantage respecté, avec un délai réduit à 24H pour les urgences. Pour financer ces mesures, elle prévoit un budget supplémentaire de 9 milliards d'euros pour les tribunaux, dont ces tribunaux spécialisés. Finalement, le candidat Roussel propose que les crimes sexistes et sexuels relèvent d'une cour d'assises et non plus d'un tribunal correctionnel. La candidate Anne Hidalgo préconise également la création d'unités de police et de magistrats spécialisés, avec un parquet spécifique et souhaite la fin de la correctionnalisation des viols. Nicolas-Dupont Aignan défend également la création de tribunaux spécialisés avec un délai d'instruction réduit à 72h et des procès organisés en 15 jours.

Une **mesure de répression** est reprise aussi bien à l'extrême-gauche qu'à l'extrême droite : celle de l'augmentation du nombre de bracelets anti-rapprochement. En effet, le candidat Jean-Luc Mélenchon propose de mettre en circulation davantage de téléphones grave danger doublés de bracelets anti-rapprochement et le candidat Eric Zemmour propose d'automatiser le port de bracelets anti-rapprochements pour les personnes condamnées pour violences conjugales.

Eric Zemmour propose également de mettre en place des peines planchers pour tous les crimes et délits, notamment ceux commis par des conjoints violents et d'expulser tous les criminels et délinquants sexuels étrangers et binationaux. En ce qui concerne l'accompagnement des victimes, le candidat d'extrême droite souhaite d'augmenter le nombre de places dédiées aux victimes de violence conjugale dans les centres d'hébergement. Il souhaite aussi créer des permanences d'avocats dans les commissariats. Il propose également d'expulser les délinquants sexuels binationaux et étrangers du territoire, mesure très radicale et alimentant une stigmatisation particulière en fonction de l'origine des personnes. Rappelons également que des accusations pour violences sexuelles ont été exprimées à l'encontre du candidat.

Le candidat Nicolas Dupont-Aignan propose principalement des mesures sur le volet répressif puisqu'il souhaite également créer des tribunaux spécialisés pour les affaires de violences conjugales pour réduire les délais, généraliser le bracelet anti-rapprochement aux conjoints et ex-conjoints violents et mettre en place des peines planchers pour les crimes et délits commis par des conjoints violents.

Marine Le Pen n'a pas de volet spécifique dédié à la lutte pour les droits des femmes mais intègre la lutte contre les violences conjugales dans son programme en matière de **sécurité**. Elle porte ainsi plusieurs mesures sur le sujet notamment afin de juger les conjoints ou ex-conjoints violents dans des délais très brefs. Elle propose également d'inscrire les personnes condamnées pour faits qualifiés d'outrage sexiste par le code pénal au fichier des criminels et délinquants sexuels.

Concernant la lutte contre le **harcèlement sexiste**, le candidat Jean-Luc Mélenchon souhaite mettre en œuvre un plan de lutte contre le harcèlement sexiste et les agressions sexuelles dans les transports collectifs. La candidate Valérie Pécresse souhaite quant à elle généraliser la vidéoprotection dans les transports locaux sur le modèle de ce qui a été fait en Île-de-France. Nicolas Dupont Aignan souhaite lancer un grand plan national contre toutes les formes de harcèlement.

Les mesures de prévention encore peu développées par les candidats

Il s'agit du volet le moins développé à l'heure actuelle dans les programmes des candidats en matière de lutte contre les violences. En matière de prévention, le candidat Jean-Luc Mélenchon prévoit notamment de faire appliquer les **cours d'éducation sexuelle**, allant plus loin que la loi mise en place, et de mettre en œuvre un plan préventif contre les violences à l'Education nationale. Il propose également d'allouer 10 millions d'euros à des campagnes d'information permanentes et massives. Pour Yannick Jadot, la lutte contre les féminicides et les violences conjugales est indissociable de la lutte pour l'égalité réelle et contre la "culture du viol". La candidate Anne Hidalgo préconise la mise en place d'éducation au consentement dispensée par des professionnels et une mise à l'échelle des dispositifs de bracelets électroniques et anti-rapprochement. Enfin, la candidate Valérie Pécresse propose de lancer des campagnes de sensibilisation dès le plus jeune âge de type "Tu m'aimes, tu me respectes". Du côté de la candidate du mouvement Lutte Ouvrière, très peu de mesures sont développées concernant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Son programme souligne néanmoins l'étroit lien existant entre capitalisme et violences faites aux femmes et promet une amélioration de la condition féminine par l'abolition de l'exploitation capitaliste et l'avènement du socialisme. Bien que les mesures du candidat Philippe Poutou soient un peu plus développées, ces dernières restent très sommaires et le discours tenu à ce propos se rapproche de celui de Lutte ouvrière dans le processus de mise en cause du système capitaliste comme responsable des violences faites aux femmes.

La lutte contre l'inceste et les violences sexuelles sur les mineures

La lutte contre les violences concerne également la lutte contre les **violences sexuelles subies durant l'enfance** et l'adolescence dans le cercle familial. En France, selon un sondage réalisé par l'institut Ipsos, une personne sur dix déclare avoir été victime d'**inceste** lorsqu'elle était enfant. Dans son dernier rapport, la **Civiise**, commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, précise que dans 90 % des cas, les personnes victimes sont des femmes. Sur les 160 000 enfants victimes de violences sexuelles chaque années, 80% sont des victimes d'inceste. Pourtant, malgré l'ampleur du phénomène, la lutte contre l'inceste n'a pas fait l'objet d'une très grande attention médiatique durant la campagne présidentielle.

Plusieurs candidats et candidates à l'élection se sont tout de même emparés du sujet. Cependant, les propositions sont loin d'atteindre l'ambition des recommandations émises par la Civiise. Par exemple, Anne Hidalgo, entend accompagner la lutte contre les violences faites aux femmes d'une "ambitieuse politique de l'enfance, contre les abus sexuels, l'inceste" sans pour autant donner des mesures spécifiques. Même constat pour le candidat écologiste Yannick Jadot qui dit faire de la protection de l'enfance une priorité mais ne formule que peu de mesures concrètes à ce sujet. Valérie Pécresse est une des seules à avoir abordé la question judiciaire. En effet, lors d'un entretien pour Femmes Actuelles, la candidate des Républicains a pris position sur les crimes sexuels sur les enfants en

défendant l’imprescriptibilité des crimes d’inceste car selon elle la parole prend du temps à se libérer. En 2021, Emmanuel Macron avait quant à lui pris la parole pour soutenir les victimes d’inceste suite à la publication de *La Familia Grande* de Camille Kouchner. Il s’était engagé à combattre l’inceste sur deux axes : l’accompagnement de la libération de la parole et la punition des auteurs d’inceste pour empêcher toute récidive. Il avait annoncé le remboursement des soins psychologiques des victimes et l’instauration de deux visites de dépistage et prévention à l’école primaire et au collège. Sur la question pénale, il avait déclaré “qu’il fallait adapter notre droit pour mieux protéger”. Depuis, aucune nouvelle déclaration n’a été faite et son nouveau programme ne contient aucune mesure à ce sujet d’après les déclarations analysées.

Jean-Luc Mélenchon, lui, reconnaît l’ampleur du phénomène et met en avant la prévention pour lutter contre. En effet, il propose l’organisation de “campagnes d’information grand public récurrentes visant les adultes sur l’interdit de l’inceste”. Cependant, le candidat de La France Insoumise a déclaré être défavorable à l’imprescriptibilité de l’inceste, cette qualité étant selon lui réservé aux crimes internationaux les plus graves et “qu’aligner les délais de prescription des crimes sexuels sur ceux prévus pour le crime de génocide et le crime contre l’humanité bouleverserait un équilibre général.” Fabien Roussel met lui aussi en avant la prévention comme moyen de lutte. Il déclare que des procédures d’alerte obligatoire seront mises en place, des actions de prévention à destination des enfants, parents et personnels éducatifs seront organisées. Il inclut également les *soins des victimes* par la prise en charge à 100% et aussi longtemps que nécessaires des soins nécessités par des agressions et crime d’inceste.

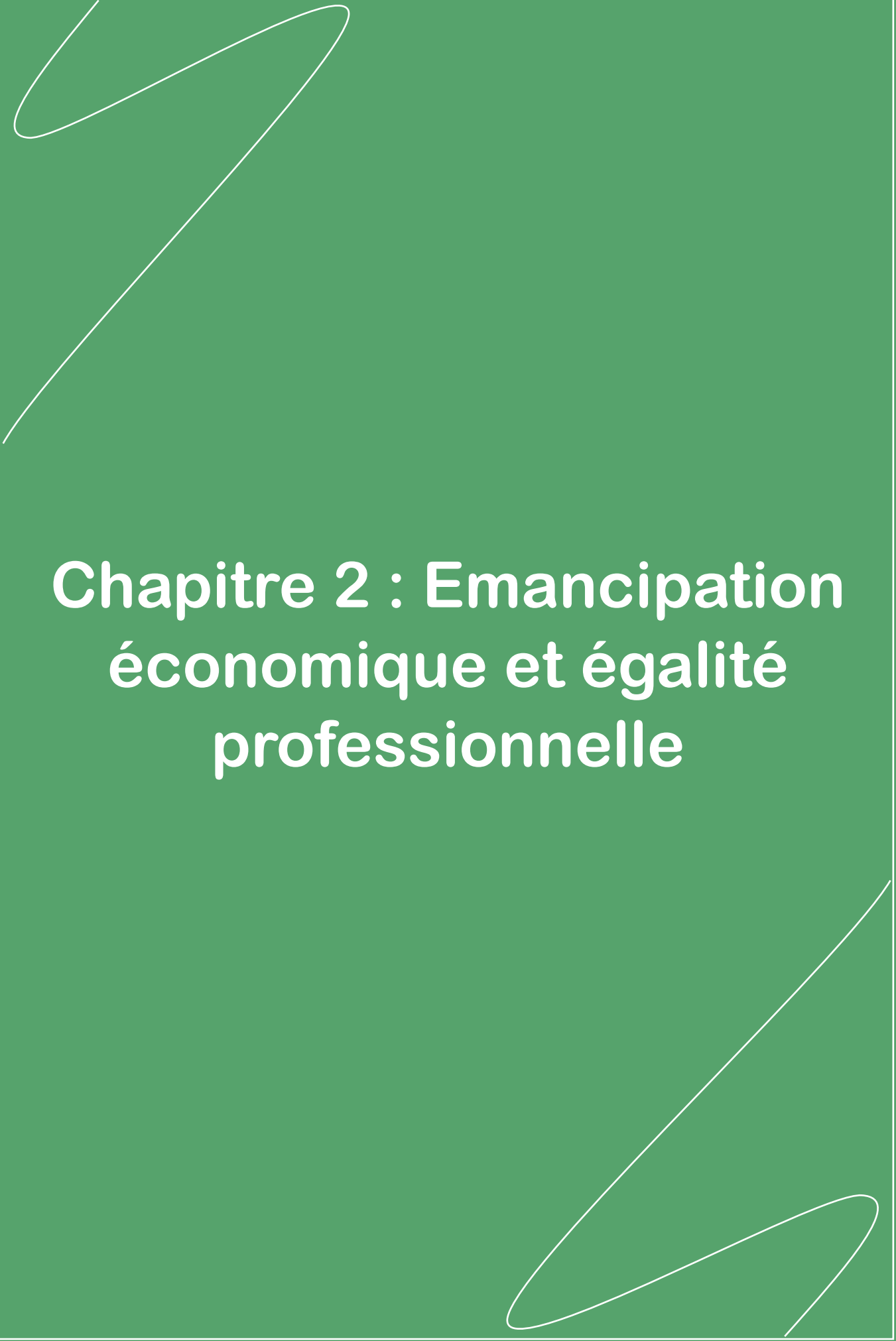
Dans son projet de protection de l’enfance, Marine Le Pen traite de la question des violences sexuelles sur les enfants mais sans mentionner spécifiquement l’inceste. Une de ses propositions consiste à lutter contre la correctionnalisation des viols et poursuivre les crimes commis contre des mineurs selon leur qualification réelle. Enfin, nous n’avons pas noté d’engagements récents de Nicolas Dupont-Aignan, Jean Lassalle, Nathalie Arthaud et Philippe Poutou sur le sujet.

Nos conclusions

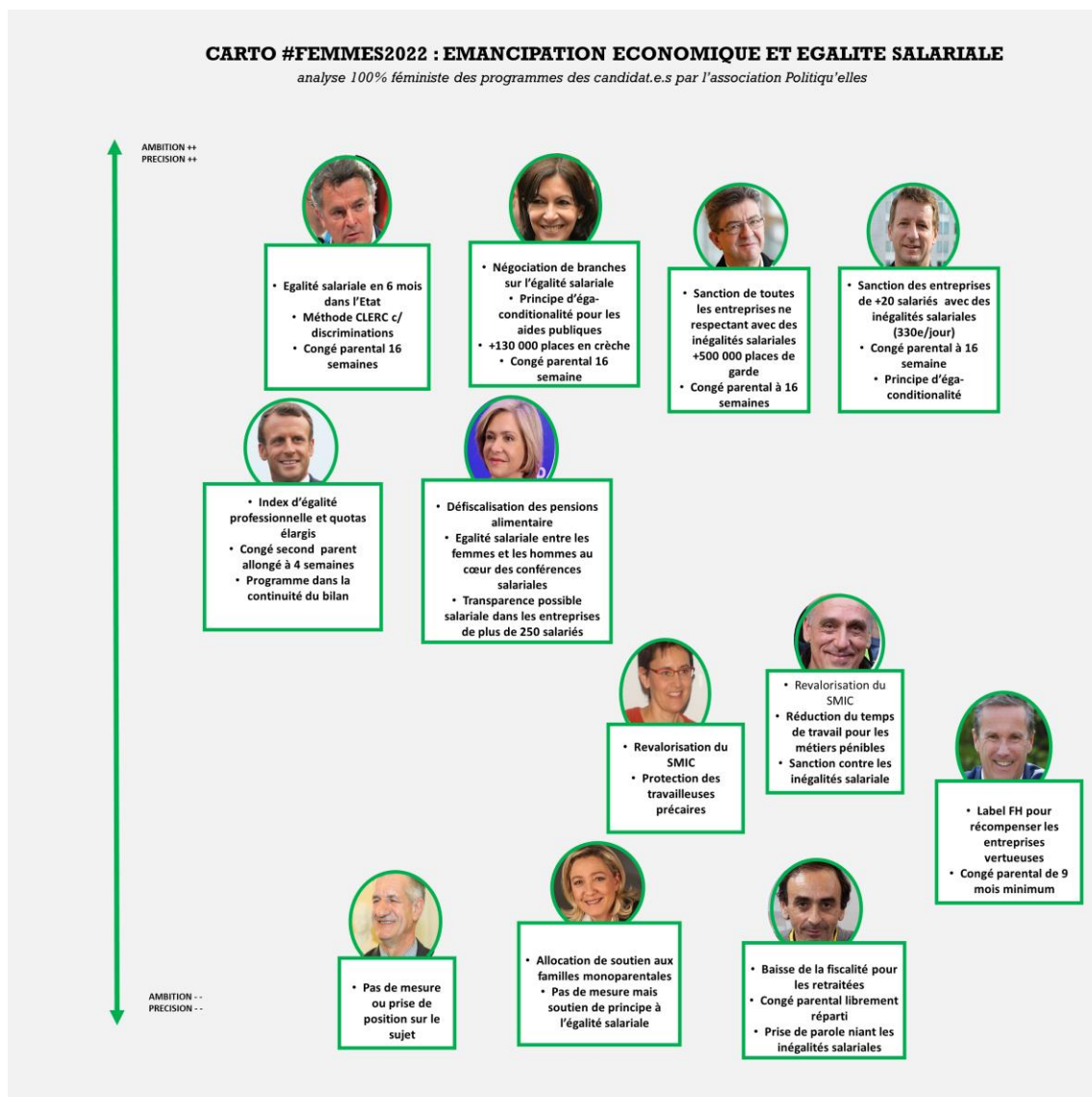
Certains sujets semblent être des impensés de la lutte contre les violences en particulier sur le volet prévention. La grande absente du débat est la prise en charge des auteurs de violences, pourtant essentielle pour lutter sur le long terme contre les violences conjugales et pour éviter les récidives. Seul le candidat Mélenchon prévoit de systématiser les stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales. Pour aller plus loin, on peut en ce sens notamment penser à la proposition de la FNACAV de créer et de développer des structures d’intervention en direction des auteurs de violences conjugales et familiales.

Concernant les **violences en ligne**, la lutte contre les nouvelles formes de proxénétisme en ligne dans le cadre de la protection des mineurs est absente de tous les programmes. La dimension genrée du cyberharcèlement est également trop peu prise en compte, bien que les candidats socialiste et écologiste prévoient de lutter contre les messages sexistes en ligne. La lutte contre les violences faites aux femmes doit intégrer tous les espaces où les femmes peuvent être victimes, notamment l’espace en ligne et il est urgent d’améliorer la lutte contre les violences en ligne en responsabilisant les plateformes et réseaux sociaux et en œuvrant à l’effectivité des sanctions existantes.

Ainsi, on note une place croissante de sujet de la lutte contre les violences faites aux femmes dans les programmes, avec des propositions complètes et pluridisciplinaires, tendance que l’on notait déjà en 2017. L’accent mis sur la collaboration avec les associations féministes semblent également être une réelle avancée par rapport à la campagne de 2017. Néanmoins, des manques persistent en termes de moyens, de prévention et de lutte contre les récidives dans la plupart des programmes.



Chapitre 2 : Emancipation économique et égalité professionnelle



Le 3 novembre dernier à 9 h 22, les Françaises commençaient à travailler gratuitement. Cette date symbolique, estimée à partir des **écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes** (16,5% en 2021 selon Eurostat) avance chaque année. Les inégalités salariales ne sont pas les seules manifestations du **sexisme dans le milieu du travail** : la division sexuée des tâches, les comportements paternalistes ou remarques hostiles, le plafond de verre pour les fonctions de direction ou encore la précarisation des métiers les plus féminisés sont autant de ressorts limitant la place des femmes dans la sphère professionnelle et leur émancipation économique. Ainsi, 82% des Françaises salariées déclaraient en 2021 que les femmes étaient régulièrement confrontées à des attitudes ou des décisions sexistes dans le monde du travail.

De surcroît, la **crise sanitaire** et les périodes de confinement ont eu un effet catalyseur sur ces disparités professionnelles et économiques avec par exemple une répartition des **tâches domestiques** plus inégalitaire en période de **télétravail** généralisé et des arrêts d'activités plus récurrents pour les femmes. La pandémie a aussi mis en lumière le manque de reconnaissance et la nécessaire **revalorisation** des métiers de première et seconde ligne majoritairement occupés par des femmes et

au cœur de la résilience de notre société. Comme le rappelle l'[OCDE](#), à l'échelle mondiale, les femmes représentent 70% du personnel médical et de soutien et 85% du personnel infirmier des hôpitaux à l'échelle mondiale.

Dans ce contexte, la majorité des candidates et candidats à l'élection présidentielle reconnaissent l'égalité professionnelle comme un **enjeu de société majeur**. Il s'agit du sujet relatif aux droits des femmes le plus traité dans les programmes après la lutte contre les violences sexuelles et conjugales. Cependant, le niveau de précision et d'ambition des mesures prévues diffèrent largement entre les différents partis. De la simple défense du principe d'égalité à la formulation de dispositifs complets pour assurer une **égalité réelle**, que prévoient les principaux candidats et candidates à l'élection présidentielle pour une économie du travail plus féministe ?

L'égalité salariale : un sujet relativement consensuel

Le sujet de la lutte contre les écarts de **rémunérations** entre les femmes et les hommes a été particulièrement mis en avant pendant le mandat du président actuel et candidat à sa réélection Emmanuel Macron. L'une des mesures les plus médiatisées a été l'instauration de l'index d'égalité professionnelle par la loi sur l'avenir professionnel en 2018. Son calcul et sa publication a été rendu obligatoire pour les entreprises d'au moins 50 salariés et a conduit à 300 mises en demeure et 11 pénalités financières début 2021. Bien qu'utile, cet outil a été jugé insuffisant et perfectible par de nombreux spécialistes sur certains aspects notamment l'absence de prise en compte des écarts d'augmentations individuelles et des temps partiels. Le programme du candidat Macron se veut dans la continuité des mesures adoptées, puisqu'il propose d'appliquer la loi sur les sanctions financières des entreprises qui ont des écarts salariaux.

Les **candidates et candidats de l'opposition** sont plusieurs à proposer des mesures visant à pallier ces manques et à accélérer **l'atteinte de l'égalité salariale**. Le candidat Jean-Luc Mélenchon propose ainsi de renforcer les contrôles et les sanctions pénales pour les entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale, et d'étendre cette obligation à toutes les entreprises (et non à celles de plus de 50 salariés), et de créer dans l'entreprise une commission de contrôle salarié sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Yannick Jadot, quant à lui, prévoit d'étendre cette obligation aux entreprises de plus de 20 salariés et dans les administrations publiques. Les entreprises ne respectant pas cette règle s'exposeraient à une amende de 330 euros par jour et par employée concernée. Anne Hidalgo s'inspirant du modèle islandais propose de publier la liste des entreprises qui laissent perdurer les discriminations ainsi que de les pénaliser et préconise une "inversion de la charge de la preuve", en faveur des salariés. La candidate socialiste propose également de conditionner toutes les aides publiques à un engagement formel des entreprises de respecter des critères sociaux dont l'égalité salariale femmes-hommes (principe "d'éga-conditionnalité"). De son côté, le candidat Fabien Roussel souhaite rendre l'égalité salariale effective dans les six premiers mois de la mandature dans la fonction publique et prévoit d'utiliser la méthode "CLERC" pour déceler les discriminations qui empêchent l'évolution des carrières des femmes. Le candidat Nicolas Dupont-Aignan propose la création d'un "label FH" et un allègement de cotisations pour les entreprises respectant l'égalité salariale. La candidate Valérie Pécresse mettrait en œuvre des "plans de rattrapage" en entreprise pour atteindre l'égalité salariale. Si la candidate Nathalie Arthaud avait évoqué en 2017 l'idée d'une peine de prison pour les patrons ne respectant pas l'égalité salariale, aucune mesure concrète n'a été inscrite dans son programme 2022 à ce propos. Cette dernière, tout comme le candidat Philippe Poutou, souligne l'importance de l'égalité salariale dans sa communication mais ne propose aucune mesure concrète pour y parvenir.

Alors que 62% des salariés gagnant le **SMIC** sont des femmes (elles ne représentent pourtant que 42% de l'ensemble des salariés), plusieurs candidats s'engagent pour la revalorisation du SMIC : Fabien Roussel, Jean-Luc Mélenchon, Anne Hidalgo, Yannick Jadot, Nathalie Arthaud, Philippe Poutou et Valérie Pécresse.

La question du **plafond de verre**, corollaire des différenciations de rémunération, n'est que très peu abordée par les prétendantes et prétendants à la présidentielle. La récente adoption de la loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle portée par la députée Marie-Pierre Rixain prévoit en ce sens la mise en place de quotas pour les cadres dirigeants ainsi qu'au Codir et Comex des entreprises, demande de longue date par les réseaux professionnels féministes. Le Haut Conseil à l'égalité a salué l'adoption de cette mesure mais regrette un délai d'application trop long et un seuil d'application fixé aux entreprises de plus de 1000 salariés.

Le congé parental et la politique familiale : des thèmes récurrents et plusieurs avancées récentes

Après des années de plaidoyers des associations et organisations spécialistes, le **congé du second parent** (aussi appelé "congé paternité") a été allongé en France, porté à 28 jours en 2021, dont 7 jours obligatoires. Cette réforme a plutôt été plébiscitée, bien que les 4 semaines restent en dessous d'autres exemples européens tels l'Espagne ou la Finlande. Du côté des candidats de gauche, Anne Hidalgo, Fabien Roussel, Jean-Luc Mélenchon et Yannick Jadot souhaitent aller plus loin en alignant la durée du congé du second parent à celle du congé maternité, soit 16 semaines. La candidate socialiste souhaite que six semaines du congé du second parent soient obligatoires, et le candidat écologiste souhaiterait aller plus loin avec huit semaines obligatoires. Nicolas Dupont-Aignan propose la création d'un congé parental rémunéré à 75% du SMIC pour une durée de 9 à 36 mois, réparti entre les deux parents et un droit à la formation consécutif. Eric Zemmour propose de permettre aux deux parents de se répartir librement la durée et les modalités du congé parental. La candidate Pécresse voudrait instaurer un congé parental aménageable pour chaque parent, qui pourra être pris à différents âges de l'enfant jusqu'à ses 18 ans (dans les entreprises d'au moins 50 salariés).

En matière de **soutien à la parentalité**, le candidat insoumis veut créer 500 000 places de garde pour les enfants sur cinq ans et créer un droit opposable à la garde. C'est également le cas d'Anne Hidalgo qui souhaite créer 130 000 places de crèches en dix ans. La candidate Valérie Pécresse défend également l'instauration de davantage de places en crèches et souhaite défiscaliser les **pensions alimentaires** pour le parent seul pour soutenir les familles monoparentales et particulièrement les femmes qui représentent 97% de ces familles. Concernant les modes de garde, la candidate LR compte aussi relever de 6 000 à 10 000 euros par an les plafonds des crédits d'impôt pour les emplois à domicile, avec 2 500 euros en plus pour les personnes dépendantes et 1 500 euros en plus par enfant et rendre accessible, sans aucune condition ressource, le complément de libre choix de mode de garde (CMG). Enfin, elle souhaite créer un service public de la petite enfance par la mise en place d'un réseau d'assistantes maternelles, notamment dans les zones rurales. Le candidat Eric Zemmour propose de créer 60 000 places de crèche supplémentaires et de faciliter les modes de garde alternatifs, sans plus de précision. Il souhaite aussi réserver des places aux mères célibataires françaises dans les crèches et le logement social.

Si l'on revient sur le bilan du quinquennat actuel sur ce dernier sujet, on peut souligner la création depuis le 1er janvier 2021 d'un service public des pensions alimentaires qui prévoit le versement automatique de la pension par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) si l'ex-conjoint n'honore pas ses obligations. Le président-candidat souhaite aller plus loin dans le soutien des familles monoparentales et son programme propose de doubler l'allocation de soutien familial versée par la CAF, de 116 à 174 euros. Concernant les modes de garde, le candidat de La République en Marche propose la création d'un droit opposable à la garde permettant aux parents qui n'auraient pas de solution de garde d'être

indemnisés pour avoir recours à la garde à domicile. Enfin, il souhaite étendre le complément du mode de garde de 6 à 12 ans pour les parents célibataires, dont 85% sont des femmes.

Lutte contre la précarité des femmes : un effet certain de la crise sanitaire sur les mesures proposées

A la lumière des enseignements de la crise sanitaire, les candidats et candidates se sont saisis du thème de la **revalorisation** des corps de métiers essentiels à la société qui sont majoritairement féminisés et précarisés. Les candidats Roussel et Mélenchon souhaitent revaloriser les métiers du soin qui sont particulièrement féminisés (aides-soignantes, sages-femmes), sur le plan financier mais aussi des conditions de travail et du statut. Anne Hidalgo s'est aussi exprimée en faveur de la revalorisation des salaires "des métiers qui sont occupés par une majorité de femme". À droite, la candidate Valérie Pécresse a affirmé souhaiter également revaloriser financièrement des carrières infirmières et des sages-femmes. Elle propose également d'accorder un droit de priorité aux travailleurs de première ligne, qui sont très souvent des femmes, pour l'attribution de logements sociaux. La candidate Marine Le Pen souhaite revaloriser le salaire des sages-femmes et leur donner plus de responsabilités en matière de gynécologie. En outre, plusieurs candidats mettent en avant la réduction du temps de travail et notamment pour les métiers pénibles, notamment Mélenchon, Roussel, Poutou et Hidalgo.

La lutte contre les **contrats précaires et les temps partiels subis** sont également identifiés comme un levier d'émancipation économique des femmes par certaines équipes de campagnes. Le candidat Mélenchon souhaite légiférer sur ce sujet en limitant par la loi les CDD et les contrats précaires : la limite serait fixée à 10% de CDD pour les grandes entreprises et à 5% pour les petites entreprises. Le candidat Roussel souhaite également la fin des temps partiels, et faire du CDI la norme. C'est également le cas de Yannick Jadot qui prévoit de favoriser le recours à des groupements d'employeurs pour favoriser les CDI et en limitant la contractualisation dans la fonction publique. La candidate Hidalgo veut mettre fin aux temps partiels subis tandis que la candidate Nathalie Arthaud insiste sur l'importance de protéger les travailleurs des contrats précaires sans pour autant annoncer de mesures concrètes pour ce faire.

Le sujet des **retraites**, de la **fiscalité** et des **allocations** sont également mis en avant comme levier de lutte contre la précarité des femmes dans certains programmes. Valérie Pécresse prévoit de porter une réforme des retraites dans laquelle l'accent serait mis sur les femmes qui n'ont pas pu avoir de carrière complète de 54 à 75% de la retraite du conjoint. Eric Zemmour partage cette mesure et veut revaloriser les retraites des veuves en augmentant la pension de réversion de 54 à 75% de celle du conjoint décédé et baisser la fiscalité des retraitées en rétablissant la demi-part fiscale pour les veuves pour l'impôt sur le revenu. Le candidat Nicolas Dupont-Aignan souhaite améliorer la protection des conjointes de commerçants, artisans et agriculteurs qui ont œuvré à l'activité de leur conjoint en validant plus soupagement leurs trimestres de cotisation vieillesse. L'équipe d'Anne Hidalgo appelle également à repenser la réforme des retraites au prisme du genre, critique en creux de l'agenda initial d'Emmanuel Macron sur le sujet. Les candidats Valérie Pécresse, Anne Hidalgo, Yannick Jadot, Fabien Roussel, Jean-Luc Mélenchon se sont exprimés en faveur de la déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) réclamée de longue date par les associations de défense des personnes en situation de handicap et féministes. L'actuel président Macron s'est d'ores et déjà positionné contre l'individualisation de l'AAH.

Nos conclusions

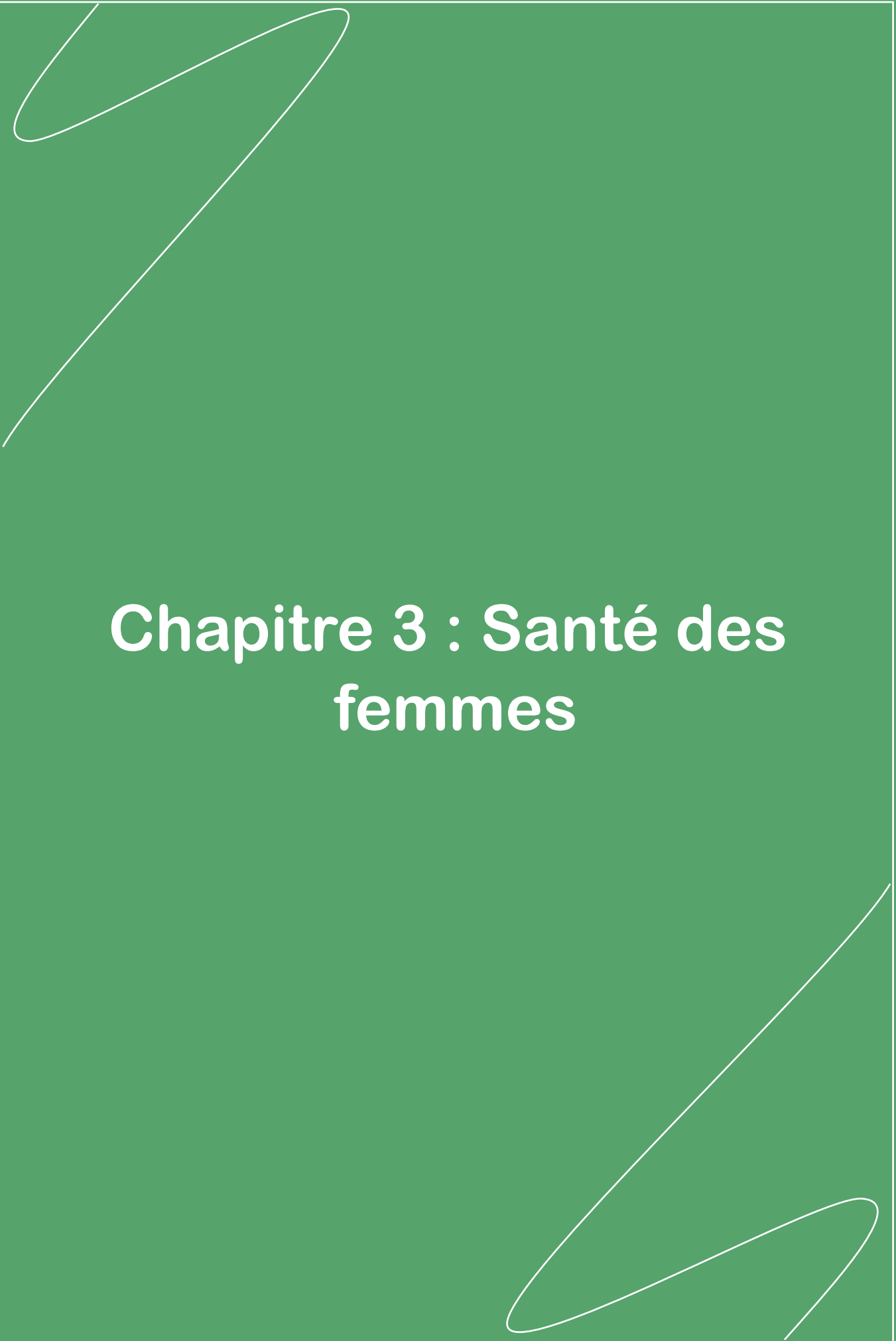
Les thèmes d'égalité professionnelle et l'émancipation économique des femmes sont donc présents dans les programmes de la majorité des candidats et candidates à l'élection présidentielle. De façon

générale, leurs propositions apparaissent plus étoffées qu'en 2017 (voir notre précédent rapport "Femmes 2017") notamment sous l'effet de la crise sanitaire. Quelques exceptions sont cependant à relever. Contrairement à la campagne de 2017, Marine Le Pen ne s'est pas exprimée à l'heure actuelle sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Jean Lassalle et Nathalie Arthaud n'ont pas non plus communiqué sur le sujet. Le candidat Eric Zemmour a déclaré en 2021 que les inégalités salariales entre les femmes et les hommes étaient quasi inexistantes et de surcroît causées par les choix professionnels des femmes. Ce discours, prononcé en 2022 par un candidat réunissant près de 15% des intentions de vote montre que l'égalité professionnelle n'est ni acquise, ni universellement défendue.

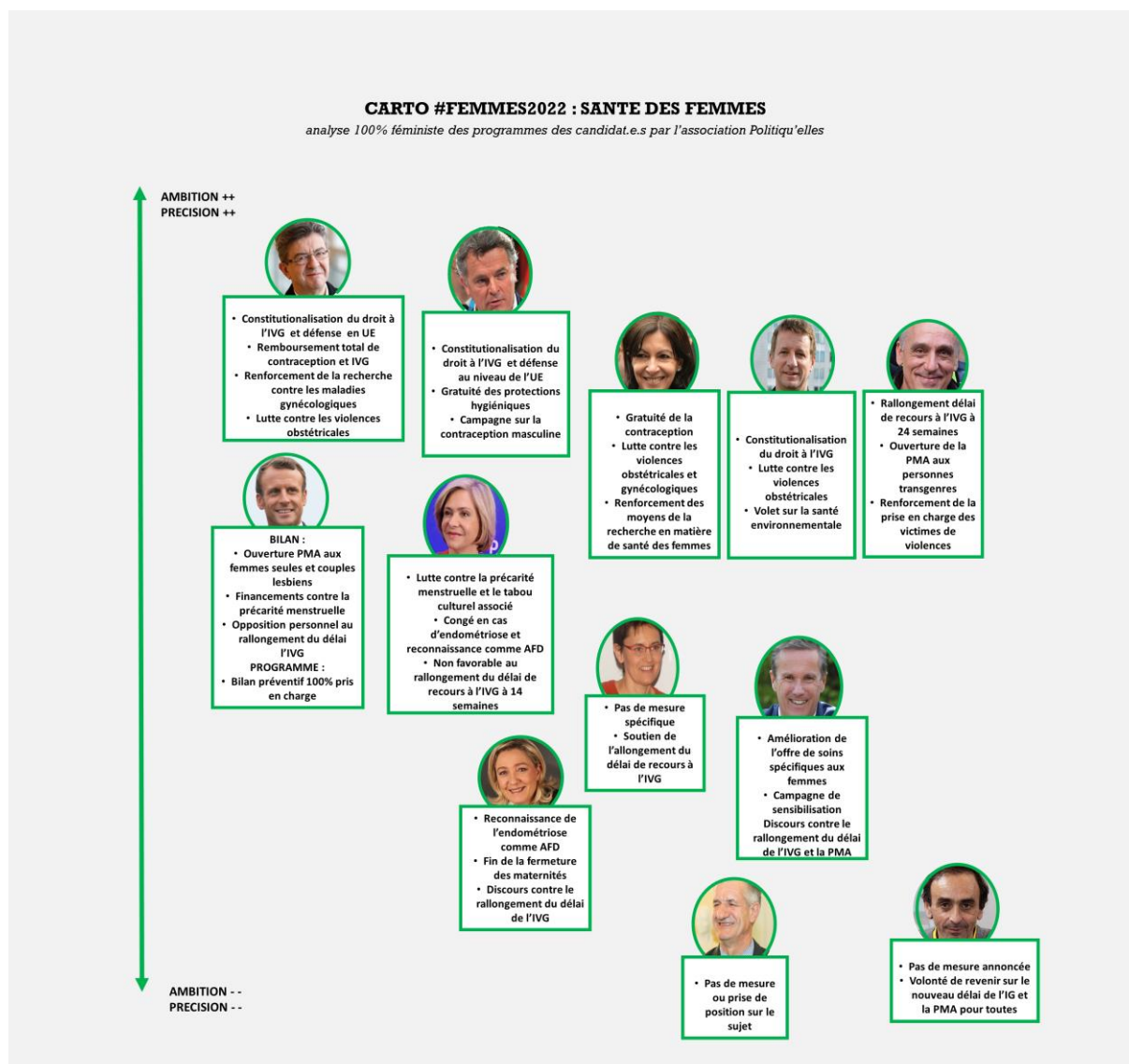
Chez les autres candidates et candidats, la nécessaire **résorption des écarts salariaux et la politique familiale** sont ainsi les axes les plus développés. Nous notons également que certaines mesures économiques et sociales d'ordre général sont présentées comme un pas vers une plus grande égalité socio-économique entre les femmes et les hommes, telles que l'augmentation du SMIC. On peut se réjouir d'une place plus importante accordée aux analyses genrées dans les volets sociaux et économiques des programmes pour la présidentielle. Néanmoins, il faudra être attentifs à ce que ces potentielles réformes soient effectivement mises en œuvre et évaluées en prenant en compte leurs bénéfices réels sur la situation économique des femmes pour éviter tout **risque de "feminist-washing"**.

Certains sujets sont cependant absents des programmes présentés par les équipes de campagne. Par exemple, la place des **quotas** et la **parité économique** ne sont pas mentionnés malgré leur rôle efficace pour lutter contre les inégalités structurelles d'accès aux postes de directions. Pour rappel, en 2022, sur les 120 plus grosses entreprises françaises, seulement 14 sont dirigées par des femmes tandis que le CAC 40 ne compte qu'une femme à sa tête (elles seront deux avec la prise de poste de Christel Heydemann à la tête d'Orange en avril prochain). L'absence de mesure sur la représentation des femmes dans l'**entrepreneuriat** et dans les secteurs d'avenir, tel que le **numérique**, peut aussi être soulignée. Seuls 5% des start-ups sont fondées par des équipes féminines, et les start-ups dirigées exclusivement par des femmes ont 30% de chance en moins d'être financées.

En complément des outils de nature quantitative, très peu de candidates et candidats présentent des mesures ambitieuses contre les **biais culturels et stéréotypes de genres au travail** qui constituent pourtant parmi les principaux freins aux carrières des femmes. On soulignera notamment le danger des discours essentialistes sur un management "féminin" ou sur une complémentarité des genres, ressort d'un nouveau sexisme au travail se présentant comme "bienveillant". Comme le souligne la politologue Réjane Sénac, l'égalité notamment professionnelle ne doit pas être assortie de conditions de performance différenciée qu'impliquerait son genre. La formation et sensibilisation aux biais de genre en entreprise et la mise en place de mécanismes de sanction effectifs et proportionnés apporteront de premières réponses vers une **économie du travail féministe**.



Chapitre 3 : Santé des femmes



La santé fait partie des premières préoccupations des Françaises et Français en vue des prochaines élections, juste après le pouvoir d'achat selon un [sondage](#) Sopra Steria réalisé pour France Inter en janvier 2022. La santé des femmes désigne un sous-ensemble de la santé de la population incluant toutes les affections qui concernent habituellement ou de façon différenciée les femmes (maladies cardiovasculaires, première cause de mortalité des femmes, certains cancers, l'ostéoporose, l'anémie, etc), mais aussi les sujets liés à la médecine de la reproduction, qui reste encore largement à la charge des femmes, ainsi que les comportements et les inégalités de traitements induisant des conséquences spécifiques sur la santé des femmes (violences domestiques, moindre accès à certains soins ou à l'éducation, etc).

Le champ de la santé n'est évidemment pas exempt d'inégalités entre les femmes et les hommes. Bien que leur espérance de vie soit plus longue, les femmes vivent proportionnellement en moins bonne santé que les hommes avec un besoin plus récurrent aux soins selon [l'OMS](#). Historiquement, la santé des femmes a été teintée d'une rhétorique d'essentialisation de leurs corps, perçus comme moins forts

que ceux des hommes comme l'expliquent Muriel Salle et Catherine Vidal dans leur livre Femmes et santé, encore une affaire d'hommes. Paradoxalement, les maux et la douleur des femmes ont souvent été ignorés, considérés comme naturels pour elles. Au moment de l'industrialisation de la filière médicale, les femmes ont été majoritairement écartées de la recherche expliquant encore aujourd'hui la prépondérance d'effets secondaires pour celles-ci mais aussi certains retards ou mauvais diagnostics dûs au manque de connaissances sur leurs symptômes propres. En 2016, l'Académie de médecine alertait sur le fait que les femmes étaient jusqu'à deux fois plus sujettes aux effets secondaires des médicaments que les hommes entraînant "un coût humain et financier exorbitant". La santé reproductive a été un outil d'oppression redoutable des femmes dont l'histoire est intrinsèquement liée à celle de leur émancipation avec pour exemple le symbole que représente encore aujourd'hui la loi Veil de 1975. Ce n'est que depuis très récemment que la prise en compte du genre est institutionnalisée dans les politiques de santé. Par exemple en France, le Comité d'éthique de l'Inserm s'est doté seulement en 2013 du groupe de travail Genre et recherche en santé.

La pandémie a participé à mettre en avant le rôle majeur joué par les femmes dans le système de santé et les métiers du « care » : elles représentent 70 % des personnels de santé et des travailleurs sociaux dans le monde dont la moitié prend la forme d'une aide non rémunérée.

Cette crise a aussi exacerbé des dysfonctionnements du système de santé qui ont été particulièrement défavorables pour la santé des femmes. Le confinement a drastiquement réduit l'activité médicale dans des territoires ruraux et ultramarins où l'offre de soins était déjà inadaptée. Le **renoncement aux soins** par les femmes s'est également accentué: 64% des femmes déclarent avoir renoncé à un acte médical dont elles avaient besoin, contre 53% des hommes selon une [étude](#) de l'Assurance Maladie. L'accès des femmes à leurs droits reproductifs et sexuels fut également entravé avec pour exemple des dépassements subis et récurrents du délai de recours à l'IVG. Le Planning Familial [rapportait](#) pendant le premier confinement que les signalements de difficultés liées à l'IVG ou la contraception ont augmenté de 320 % par rapport à la même période de 2019. En plus des difficultés rencontrées par les femmes pendant cette période, une étude du CESE intitulée « Droits sexuels et reproductifs en Europe : entre menaces et progrès » montrait déjà avant la pandémie l'existence d'un écart entre la loi et la pratique en matière de droits sexuels dû à des facteurs culturels mais aussi la pauvreté de l'offre de soins.

Alors qu'en 2017, ce terme était quasiment absent du débat, la santé des femmes est présentée comme une priorité par plusieurs candidates et candidats à l'élection présidentielle, à droite comme à gauche. Cette nouvelle visibilité et prise de conscience est-elle gage d'ambition ? Nous analysons ci-dessous les principales mesures annoncées dans les programmes des prétendantes et prétendants à l'Élysée en 2022.

De gauche à droite, des positions dichotomiques en matière de droits sexuels et reproductifs

L'approche en termes de **droits reproductifs et sexuels** est le thème relatif à la santé des femmes le plus clivant entre candidates et candidats. Le 23 février dernier, l'Assemblée nationale a adopté définitivement le 23 février dernier la proposition de [loi](#) sur l'allongement du **délai de l'IVG** de 12 à 14 semaines portée par la députée Albane Gaillot. Une avancée majeure pour les droits des femmes et leur santé, défendues par les organisations de santé et associations féministes depuis plusieurs années. Le débat autour de cet allongement permet d'établir plusieurs catégories de candidates et candidats. Le président sortant, nouvellement candidat à sa succession, s'était déclaré dans une interview dans [ELLE](#) défavorable, à titre personnel, à l'allongement à 14 semaines du délai de recours

à l'IVG, bien que le groupe parlementaire majoritaire ait finalement voté en faveur de l'adoption de la loi Gaillot. Valérie Pécresse, Nicolas Dupont Aignan et Marine Le Pen se sont également opposés à cette réforme. Eric Zemmour à quant à lui clairement signifié sa volonté de revenir sur cette loi s'il arrivait au pouvoir.

A gauche, on relève un soutien général à cet allongement avec des propositions pour aller plus loin. Yannick Jadot, Fabien Roussel et Jean-Luc Mélenchon proposent ainsi de constitutionnaliser le droit l'IVG et affiche une ambition européenne pour garantir ce droit au niveau de l'UE. Anne Hidalgo, Philippe Poutou, Fabien Roussel et Jean-Luc Mélenchon se sont également exprimés pour la suppression de la clause de double conscience, disposition qui n'avait pas pu être maintenue dans la loi Gaillot. Tout comme le candidat écologiste, Roussel souhaite ouvrir aux sages-femmes la possibilité de réaliser des IVG (avec formation et rémunération en conséquence), mesure également supprimée de la proposition de loi initiale de la députée Albane Gaillot. Philippe Poutou défend quant à lui un investissement massif pour garantir l'accès à l'IVG pendant un délai prolongé à 24 semaines. Jean-Luc Mélenchon comme Fabien Roussel proposent la gratuité totale de l'avortement. Bien qu'ayant affirmé son opposition à "ceux qui remettent en cause le droit à l'interruption volontaire de grossesse", Nathalie Arthaud ne s'est pas prononcé à propos de l'allongement du délai de l'IVG.

En France, la **procréation médicalement assistée** (PMA) est autorisée aux couples formés de deux femmes et aux femmes célibataires depuis la promulgation de la dernière [loi de bioéthique](#) en 2021. Plus de 7 000 projets de PMA pour des femmes seules ou des couples lesbiens ont ainsi été comptabilisés depuis la publication du décret d'application de septembre 2021 selon le ministre de la Santé Olivier Véran. Certains candidats se sont exprimés sur la question. Jean-Luc Mélenchon reconnaît ainsi le droit à l'accès PMA pour toutes les femmes et souhaite son remboursement intégral et Philippe Poutou souhaite aller plus loin en ouvrant la possibilité d'y avoir recours aux personnes transgenres. Ce dernier candidat se positionne pour un remboursement intégral de tout le parcours de PMA, et l'autorisation de la méthode ROPA qui est une technique exclusive des couples lesbiens où une des mères est donneuse de l'ovocyte et l'autre porteuse. A l'extrême inverse, le candidat du parti Reconquête souhaite mettre fin à la PMA pour les femmes seules et les couples de femmes.

Du point de vue de la **contraception**, le gouvernement Macron a mis en place la gratuité de certains moyens de contraception pour les jeunes filles de moins de 25 ans. Il s'agit d'une étape importante pour améliorer la santé des jeunes femmes bien que l'on puisse regretter que certains modes de contraception soient exclus du dispositif tels que les moyens de contraception masculins. Des associations réclament également des efforts supplémentaires en termes de prévention et de connaissance des moyens de contraceptions, notamment chez les jeunes. Dans ce contexte, Anne Hidalgo, Philippe Poutou, Jean-Luc Mélenchon et Fabien Roussel affirment vouloir répondre à ces manques en défendant un remboursement total de tous les moyens de contraception sans limite d'âge. Roussel développe un discours intéressant pour une meilleure répartition de la charge mentale de la contraception en proposant un soutien de la contraception masculine de la part de l'Etat, notamment via des campagnes de communication sur la contraception masculine et le financement de la recherche à ce sujet.

Enfin, la **précarité menstruelle** est également un sujet d'attention pour plusieurs des candidates et candidats à l'élection. Dans le cadre des auditions de Politiqu'elles des différentes équipes de campagne, Florence Portelli, porte-parole de Valérie Pécresse, rapportait que la candidate républicaine en ferait une "cause importante" et qu'elle baissera la TVA sur les protections hygiéniques appliquant le taux super réduit de 2.1%. Elle entend également briser le tabou culturel sur les règles, en proposant aux femmes ayant des règles douloureuses de pouvoir disposer d'un congé spécifique de deux jours par mois sur avis médical. Elle souhaiterait également généraliser les distributeurs de protections périodiques dans les universités, comme c'est le cas dans les lycées d'ile-de-France. Enfin, la candidate souhaiterait distribuer des kits hygiéniques aux femmes sans domicile fixe. Le candidat

Jean-Luc Mélenchon souhaiterait aussi briser le tabou lié aux menstruations et permettre aux femmes qui le souhaitent d'adapter leurs horaires de travail avec le congé menstruel. Fabien Roussel entend rendre gratuites les protections hygiéniques afin de lutter contre la précarité menstruelle et les rendre disponibles dans tous les lieux et établissements publics grâce à des distributeurs. Du côté du candidat sortant, le gouvernement d'Emmanuel Macron a particulièrement investi le sujet ces cinq dernières années. Récemment, le ministre de la Santé, Olivier Véran, et la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Elisabeth Moreno, ont annoncé une hausse du budget consacré à la lutte contre la précarité menstruelle, passant de 1 à 5 millions d'euros.

Affections spécifiques aux femmes : seule l'endométriose est traitée par certains prétendantes et prétendants à l'Élysée

La fin de mandat a été marquée par une mesure significative pour la santé des femmes : le lancement d'une stratégie de lutte nationale contre l'**endométriose**. L'objectif principal est de développer la recherche sur cette maladie en débloquent des fonds et ceci à toutes les échelles. Le plan vise aussi à faciliter l'accès aux soins pour les femmes souffrant d'endométriose et à former les professionnels de santé. Enfin, Emmanuel Macron a énoncé la volonté de "développer ce qu'on pourrait appeler un 'réflexe endométriose' auprès de tous les publics : à l'école, à l'université, à la maison, au bureau, et même, et surtout dirais-je, dans les milieux médicaux". On peut néanmoins relever la reconnaissance tardive de cet enjeu pour les femmes dans l'agenda gouvernemental. Il n'est pas prévu que l'endométriose soit reconnue comme affection de longue durée (ALD). Le gouvernement n'a d'ailleurs pas clairement soutenu la résolution portée par la députée Clémentine Autain visant l'endométriose comme une ALD (contrairement au groupe parlementaire LREM). Les femmes souffrant de cette maladie ne peuvent donc pas bénéficier jusqu'à présent d'une prise en charge à 100% des soins, des arrêts maladie sans délai de carence et d'un aménagement du temps de travail. En réponse, deux candidates abordent le sujet dans leur programme. Anne Hidalgo souhaite que l'endométriose soit reconnue comme affection de longue durée. Valérie Pécresse souhaite également mettre en place des congés spécifiques en cas d'endométriose et reconnaître cette maladie comme une affection longue durée pour supprimer tout reste à charge.

Concernant le suivi de la santé des femmes au long de leur vie, le président-candidat Macron a annoncé vouloir mettre en place un bilan de santé préventif, pris en charge intégralement par la Sécurité sociale, à trois âges charnières de la vie des femmes : 25 ans, 45 ans et 60 ans. Il compte poursuivre la prise en charge à 100% des bilans préventifs comme le dépistage des cancers du sein. Selon Bérangère Couillard, relai sur l'égalité femmes-hommes pour la campagne d'Emmanuel Macron, ce dernier compte également mettre en place une meilleure prise en charge des femmes victimes de fausses couches, avec la suppression du jour de carence pour les arrêts maladies. De son côté, la candidate Valérie Pécresse souhaite mettre en place des consultations mère/enfant pour les mères célibataires, afin de permettre aux mères d'être examinées et soignées en même temps que les consultations obligatoires de leurs enfants.

De façon générale, le domaine de la recherche pour les maladies spécifiques aux femmes est très peu abordé par les candidates et candidats. Anne Hidalgo appelle à une élévation du financement de la recherche sur la santé des femmes et une meilleure inclusion de celles dans les essais cliniques. Jean-Luc Mélenchon prévoit de soutenir la recherche médicale sur les maladies gynécologiques (endométriose, SOPK, etc) afin d'améliorer leur prise en charge et leur traitement. En aval de la recherche, Fabien Roussel évoque une mise en place d'un plan national pour la formation médico-sociale des professionnels de santé sur les maladies et symptômes spécifiques aux femmes.

De timides propositions en matière de lutte contre les violences faites aux femmes en lien avec la santé des femmes

Aux marges des sujets de santé reproductive et de violences, la problématique des **violences obstétricales et gynécologiques** reste relativement peu mise en avant dans les programmes des candidates et candidats. Un [rapport](#) sur les violences gynécologiques et obstétricales avait été rendu à Marlène Schiappa, alors secrétaire d'Etat au Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes. Néanmoins, malgré la reconnaissance de ce type de violences, ce rapport publié en 2018 n'a pas abouti à la prise de mesures concrètes et satisfaisantes. Face à ce constat, seuls Fabien Roussel, Anne Hidalgo et Yannick Jadot y font explicitement référence dans leurs programmes et lors de nos entretiens avec leurs équipes de campagne. Le candidat communiste propose la mise en place d'un plan de lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales. Le candidat d'EELV souhaite que la lutte contre les violences obstétricales et gynécologiques se fasse par des procédures de signalement et le strict respect de la loi.

Alors qu'au cours de sa vie, une femme sur trois dans le monde est susceptible de connaître des **violences physiques et/ou sexuelles**, la prise en charge des victimes demeure malheureusement un sujet relatif à la santé des femmes. Dans le contexte actuel de guerre en Ukraine, il apparaît nécessaire de souligner que selon l'[OMS](#), la santé des femmes et des filles vivant dans des zones de conflit ou qui sont contraintes de se déplacer est particulièrement mise à mal en raison des perturbations dans le fonctionnement des systèmes de santé, d'obstacles accrus pour accéder aux soins de santé et de l'utilisation du viol et d'autres formes de violence comme armes de guerre. Concernant l'accueil des victimes, le candidat Fabien Roussel propose de créer, dans chaque département, des centres psycho-traumatiques avec un accueil médico-judiciaire. Cette proposition de centre d'accueil départemental est également préconisée par Jean-Luc Mélenchon. Le candidat Philippe Poutou souhaite également mettre en place des moyens pour accueillir les femmes victimes de violences et la régularisation de toutes les sans-papiers, l'asile pour les femmes victimes de violences, l'accès immédiat aux soins pour toutes.

Des propositions de réformes du système de santé pouvant bénéficier directement aux femmes

A la lumière de la crise sanitaire, les programmes des prétendantes et prétendants à l'Elysée proposent presque tous des mesures pour renforcer les moyens du système de santé et des hôpitaux. La question de la lutte contre les **déserts médicaux** est particulièrement récurrente or ceux-ci touchent particulièrement les femmes, bien que les enjeux d'égalité femmes-hommes soient très peu relevés dans le design des politiques rurales jusqu'à présent. Un [rapport](#) parlementaire « Femmes dans les territoires ruraux » a été rendu en octobre 2021 à la ministre Elisabeth Moreno soulignant ce manque. Selon ce document, 13 départements en France étaient dépourvus de gynécologues et la fermeture de maternités en série a fragilisé la couverture médicale des territoires ruraux. Anne Hidalgo et Yannick Jadot mettent explicitement en avant la lutte contre les déserts médicaux comme outil d'amélioration de la santé des femmes. Macron dans son intervention du 7 mars 2022 sur le LCI « Face aux Françaises » mentionnait également la question des déserts médicaux comme un levier significatif. Il a notamment évoqué la création d'une plateforme qui permette à toutes les femmes d'avoir accès à un rendez-vous gynécologique sous deux mois. Pour lutter contre les déserts médicaux, le candidat de la République en Marche a également évoqué la création de permanences dans les milieux les moins dotés, le développement de la téléconsultation ou encore l'incitation des jeunes médecins à s'installer en zone rurale. Enfin, Emmanuel Macron s'est exprimé en faveur de la mise en place d'un numéro accessible sur tout le territoire pour joindre un professionnel de santé. Jean-Luc Mélenchon et Fabien Roussel insistent sur le sujet sur la nécessité de s'opposer à la fermeture massive de maternités en

zone rurale. La candidate Marine Le Pen propose également de mettre fin de façon générale à la fermeture de maternités et de créer des incitations financières fortes contre les déserts médicaux. En matière d'accès aux soins, **Anne Hidalgo** entend soutenir la défense de l'hôpital public et ses services. Lors d'un entretien organisé par notre association avec son équipe de campagne, sa porte-parole Gabrielle Siry-Houari a affirmé que "les soins offerts et financés par la solidarité sont des mesures qui bénéficient aux femmes qui sont souvent plus précaires".

La plupart des candidates et candidats appellent à la **revalorisation des professionnelles et professionnels de santé**, en particulier des filières féminisées mises en lumière par la crise. Valérie Péresse souhaite ainsi augmenter les responsabilités des sages-femmes et infirmières dans le parcours de soins, en renforçant les pratiques avancées des infirmières et les délégations de tâches pour les sages-femmes. Elle propose également une revalorisation de leurs salaires, sans pour autant fournir d'indications chiffrées. Anne Hidalgo propose de porter les formations de soignants à "1 250 sages-femmes par an, 25 000 infirmiers et aides-soignantes" et la revalorisation des rémunérations et carrières pour rendre les métiers de l'hôpital attractif. Jean-Luc Mélenchon, Fabien Roussel et Yannick souhaitent aussi engager une revalorisation des métiers de la santé en première ligne. Marine Le Pen souhaite ouvrir 10 000 places supplémentaires dans les instituts de formation en soins infirmiers et les centres de formation d'aides-soignants et créer une indemnité spécifique de 300 € mensuels pour les aidants vivant au domicile d'un proche dépendant ou l'accueillant à son domicile.

Certains candidats mettent en lumière la thématique de la **santé environnementale** et son lien avec la santé des femmes. Yannick Jadot et Fabien Roussel proposent ainsi de prendre en compte ce lien dans leurs politiques de santé environnementale dans la mesure les femmes exerceraient des professions parfois plus exposées à la pollution (femme de ménage, aides à domicile, infirmières) et auraient davantage d'incitations à avoir recours dans leur quotidien à des produits chimiques dans le domaine des cosmétiques par exemple. La candidate socialiste déclare dans son programme vouloir porter une "attention particulière aux scandales environnementaux" et propose que la Sécurité sociale prenne "intégralement en charge les frais médicaux qui font suite aux catastrophes sanitaires" qui concernent beaucoup de femmes.

Un dernier sujet à relever est celui de la **santé mentale**. Anne Hidalgo a annoncé que ce thème serait, si elle est élue à l'élection présidentielle, la « grande cause » de son mandat. Elle souhaite particulièrement investir la question de la santé au travail avec une reconnaissance du burnout comme maladie professionnelle, phénomène touchant davantage les femmes selon certaines études. D'autre part, lors de l'entretien de notre avec l'équipe de Fabien Roussel, Hélène Bidard a souligné l'engagement du candidat contre les cyberviolences et leur analyse comme enjeux de santé publique chez les jeunes. Sachant que les jeunes filles sont davantage touchées par les phénomènes de cyberviolences selon le Centre Hubertine que les jeunes garçons, ce sujet apparaît également particulièrement liée à la santé des jeunes femmes.

Nos conclusions

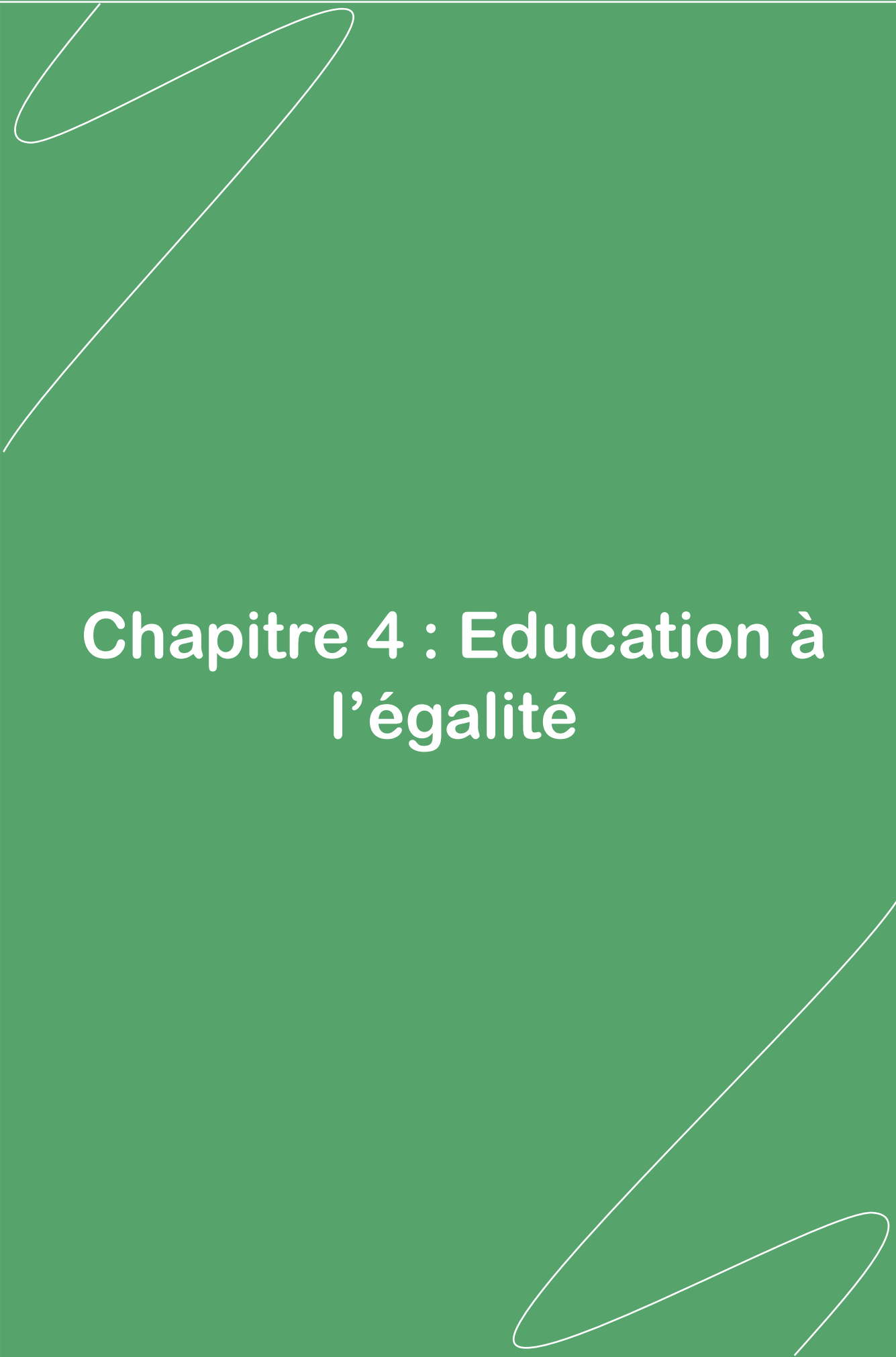
La santé des femmes bénéficie d'une nouvelle visibilité dans le débat public. On remarque qu'il s'agit d'un sujet relativement transversal, abordé, plus ou moins directement, par tout le spectre politique.

Le quinquennat a été marqué par des avancées notables en matière de droits sexuels et reproductifs. Le rapport d'Oxfam du 3 mars 2022 sur la "grande cause du quinquennat" qualifiait d'encourageant le bilan du gouvernement en matière de droits sexuels et reproductifs. Bien entendu, certaines mesures doivent être approfondies et demeurent inachevées comme le montre l'exemple de la lutte contre l'endométriose. Il est aussi regrettable que le candidat sortant se soit à titre personnel exprimé contre l'allongement du délai de recours à l'IVG à 14 semaines, une avancée historique pourtant en matière

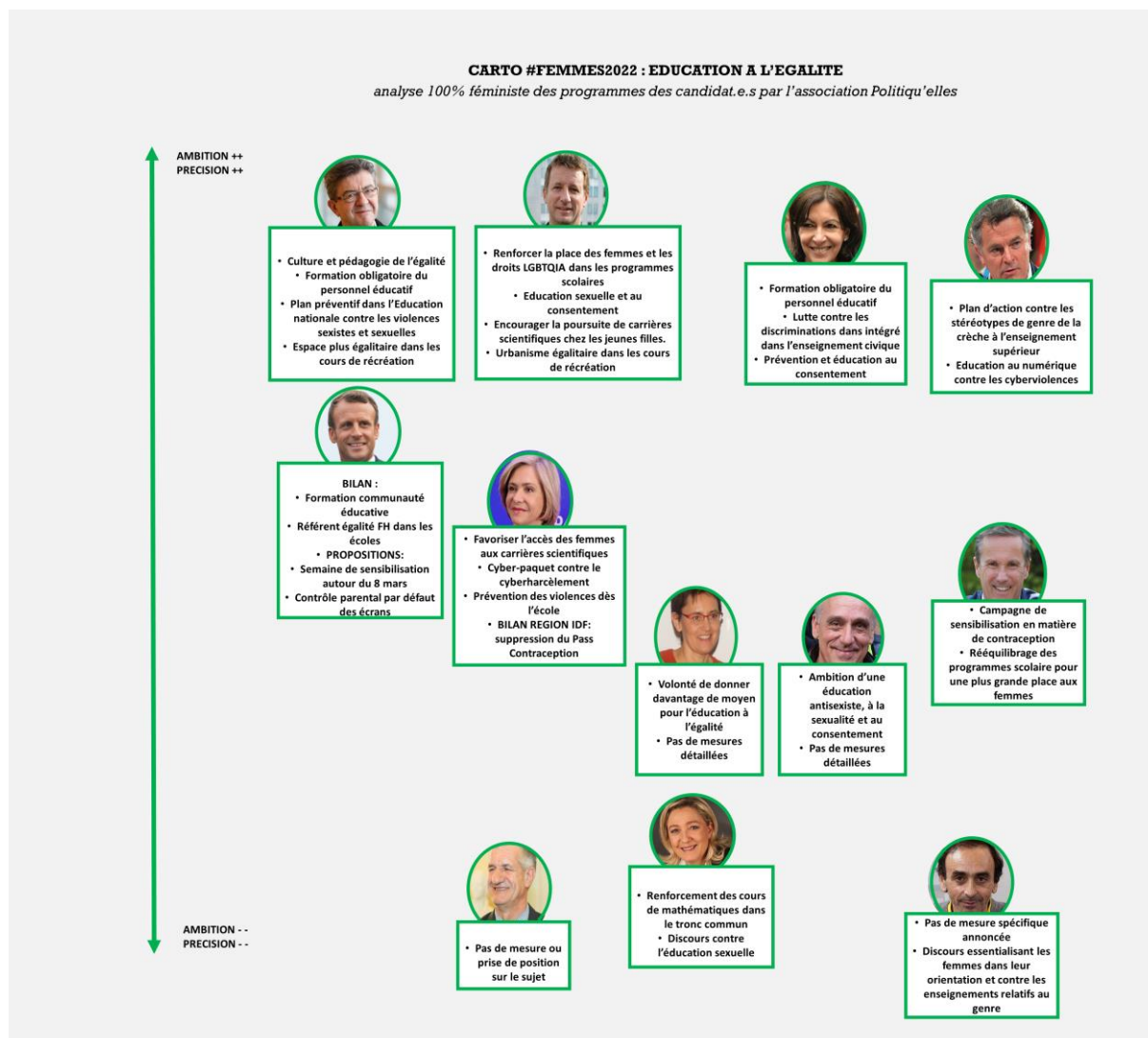
de santé des femmes. Sur ce sujet, un clivage droite-gauche significatif émerge avec des oppositions à droite et des propositions à gauche souhaitant aller plus loin pour sécuriser l'accès à ce droit pour toutes les femmes. Ce clivage s'estompe en matière de lutte contre les déserts médicaux et renforcement des moyens du système de santé abordés dans tous les programmes, sans que soit nécessairement fait référence aux bénéfices spécifiques pour les femmes. On soulignera, en ligne avec les conclusions du rapport « Femmes et territoires ruraux », l'importance de renforcer le volet égalité femmes-hommes des politiques publiques lié à la ruralité, notamment en matière de santé. De façon générale, la santé des femmes n'est que très peu traitée par groupes différenciés (par exemple les femmes précaires, les femmes âgées mais aussi les femmes handicapées).

Les candidats d'opposition à gauche et Valérie Pécresse à droite proposent des mesures spécifiques sur la santé des femmes (à l'exception du mouvement Lutte ouvrière dont le programme ne propose aucune mesure sur ce point). Les sujets de la précarité menstruelle, de l'endométriose et à gauche, des droits sexuels et reproductifs sont les thèmes les plus évoqués dans ce cadre. Les besoins concernant la recherche et la prise en charge des affections majoritairement ou spécifiquement féminines sont très peu abordés. En dehors de Fabien Roussel, Jean-Luc Mélenchon et Anne Hidalgo, il semblerait qu'à ce stade, les prétendantes et prétendants à l'élection présidentielle n'investissent pas ce thème, pourtant obstacles majeurs et historiques à la santé des femmes. Par exemple, 56% des Françaises meurent de maladies cardiovasculaires contre 46% des hommes, dont une partie du fait de mauvais diagnostic. Que ce soit dans nos échanges avec les équipes de campagne ou dans les programmes, nous n'avons pu aucune mention de cet enjeu majeur de santé publique. La prise en charge de la ménopause a été mentionnée par l'équipe de Valérie Pécresse et figure également dans son programme puisque ce dernier prévoit de définir une nouvelle approche concernant la ménopause en proposant des consultations de prévention par la médecine du travail. Jean-Luc Mélenchon, quant à lui, propose un remboursement par la Sécurité sociale du traitement hormonal de la ménopause. On déplore également le manque d'ambition générale au sujet des violences gynécologiques et obstétricales. Il devient urgent que les pouvoirs publics se saisissent de cet enjeu au-delà d'un simple état de fait.

Si la place des enjeux de santé est significativement importante dans les différents programmes des candidates et candidats, une analyse robuste des problématiques liées au genre fait défaut dans la plupart des programmes. Ainsi, une approche plus holistique de la question de la recherche à la prise en charge des patientes en passant par son diagnostic, devra être développée pour répondre à ces enjeux.



Chapitre 4 : Education à l'égalité



L'éducation est un droit fondamental visant à donner les moyens aux jeunes filles et garçons de participer pleinement à la société en contribuant à leur développement intellectuel, en leur transmettant un socle de valeurs communes et certains codes sociaux. Les jeunes Françaises et Français passent en moyenne 30 heures par semaine sur les bancs de l'école. Il s'agit donc d'une instance de socialisation majeure où se fabriquent les représentations et normes sociales, y compris la construction de certains stéréotypes de genre. Le système éducatif a ainsi un rôle majeur à jouer pour prévenir les discriminations basées sur le genre et les violences sexistes et sexuelles. En ce sens, le code de l'éducation rappelle par exemple que la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, doit se faire dès l'école primaire.

Comme dans toutes les sphères de la société, **l'égalité réelle n'est pas atteinte dans le milieu scolaire** : l'**UNICEF** mettait en lumière l'existence d'inégalités entre les filles et les garçons dès 6 ans en termes d'accès au savoir, à la santé, aux relations sociales et aux loisirs. L'orientation scolaire différenciée des jeunes filles et garçons est documentée depuis plusieurs années et a eu des conséquences extrêmement préoccupantes sur l'accès des femmes à certaines filières à haute valeur ajoutée (carrières scientifiques, métiers du numérique...). Le manque de représentation des femmes dans les programmes scolaires cristallise également des freins importants à l'accomplissement universitaire et professionnel des jeunes filles.

L'ensemble des candidates et des candidats à l'élection présidentielle 2022 ont un programme consacré à l'éducation, mais la question de l'égalité filles-garçons ou de la prévention des discriminations de genre n'y est pas toujours abordée. Quels sont les candidates et candidats mettant en avant l'éducation comme levier d'égalité femmes-hommes ? Cet article propose une synthèse des mesures annoncées par les prétendantes et prétendants à l'élection présidentielle pour un système éducatif plus égalitaire et participant à la déconstruction des stéréotypes de genres.

Formation des membres de la communauté éducative

La **formation de la communauté éducative** est une condition essentielle pour assurer un enseignement à l'égalité femmes-hommes et prévenir les comportements différenciés avec les élèves en fonction de leur genre. Le Haut Conseil à l'Egalité Femmes-Hommes rapportait par exemple en 2018 que les enseignantes et enseignants interagissent en moyenne 12% de moins avec les jeunes filles qu'avec les jeunes garçons. Sous le mandat du président Macron, la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2019-2024) prévoit la formation de l'ensemble de la communauté éducative à la déconstruction des préjugés et à la prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles ainsi que la présence d'un "référent égalité" dans chaque établissement scolaire qui doit diffuser une culture de l'égalité au sein de l'école.

Certains candidates et candidats formulent des propositions pour aller plus loin dans la formation du corps enseignant. Jean-Luc Mélenchon propose de systématiser la formation initiale à l'éducation à l'égalité pour les enseignants mais aussi pour les documentalistes, et conseillers principaux d'éducation et d'intégrer l'égalité filles-garçons aux concours de recrutement des métiers de l'éducation. Le candidat communiste Fabien Roussel avance la proposition d'un plan d'action contre les stéréotypes de genre depuis la crèche jusqu'à l'enseignement supérieur et professionnel avec une formation des professionnels de la petite enfance, du scolaire mais aussi du périscolaire. Anne Hidalgo choisit quant à elle d'axer la formation du personnel éducatif sur la lutte contre les discriminations et le harcèlement, avec un soutien aux associations intervenant en milieu scolaire. Le candidat écologiste Yannick Jadot s'est exprimé en faveur d'une formation des professeurs à la question du genre "afin que les filles et les garçons soient traités de la même manière".

Enseigner l'égalité femmes-hommes aux jeunes filles et garçons

En termes de **programme**, l'égalité filles-garçons constitue un axe fondamental du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, particulièrement quant à la formation de la personne et du citoyen qui prévoit un apprentissage de "l'égalité, notamment entre les femmes et les hommes". L'égalité est également abordée dans d'autres éléments enseignements, à la fois dans le premier et le second degré, notamment dans les cours d'enseignement civique mais aussi d'histoire, de langues, de littérature en particulier. Dans son programme, Emmanuel Macron propose de créer une semaine de sensibilisation dans les établissements scolaires à l'occasion du 8 mars pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dès le plus jeune âge.

Plusieurs challengers à gauche proposent dans leurs programmes des mesures visant à renforcer cet apprentissage. Le candidat de la France Insoumise souhaite soutenir les recherches sur les pratiques pédagogiques, et développer une culture et une pédagogie de l'égalité. Jean-Luc Mélenchon, tout comme Anne Hidalgo et Yannick Jadot s'engagent également à renforcer l'éducation à l'égalité, contre le sexisme et les discriminations racistes et LGBTIphobes, dans les programmes scolaires. Fabien Roussel appelle la mise en place d'un plan d'action contre les stéréotypes de genre depuis la crèche jusqu'à l'enseignement supérieur et professionnel. Philippe Poutou met en avant la nécessité d'instaurer une « éducation antisexistes » dans la même lignée. Nathalie Arthaud se positionne pour

accorder les moyens nécessaires à l'Education nationale pour informer et instruire sur les questions d'égalité, de sexualité et de droits des femmes.

L'éducation à l'égalité femmes-hommes et la **sensibilisation aux effets des stéréotypes** de genre ne fait pas consensus parmi les candidates et candidats. Si certains programmes n'évoquent simplement pas ce thème, Éric Zemmour a pris la parole à plusieurs occasions contre l'intégration de problématiques liées au genre ou à l'orientation sexuelle dans l'enseignement s'opposant par exemple à une circulaire du Ministère de l'Education Nationale pour une meilleure inclusion de la transidentité à l'école, "Comprendre les réalités et la diversité des situations de transidentités" sur Europe 1 en des termes touchant à la transphobie.

Prévenir les violences sexistes et sexuelles

L'enseignement est également un levier important de **prévention des violences sexistes et sexuelles**. Parmi les outils essentiels à cette prévention, l'éducation sexuelle, y compris l'éducation au consentement, est primordiale. La loi Aubry du 4 juillet 2001 a rendu obligatoire l'éducation sexuelle dans les écoles, les collèges et les lycées, à raison de trois séances annuelles minimum. Mais, les associations critiquent une applicabilité difficile de cette mesure : en effet, cette loi a inscrit cette obligation dans le code de l'éducation, sans en prévoir les dispositifs de mise en œuvre par une circulaire d'application. En février 2022, une enquête du collectif #NousToutes montrait qu'en moyenne les élèves ne recevaient que 2 à 3 séances sur toute leur scolarité soit 13% du nombre prévu.

Bien qu'en droit, **l'éducation sexuelle** soit d'ores et déjà obligatoire, les insuffisances en termes de mise en œuvre font l'objet de plusieurs engagements dédiés des candidates et candidats à la présidentielle. Yannick Jadot s'est par exemple exprimé en faveur d'une "éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle autour de la notion de consentement et de respect" qu'il souhaiterait intégrée au temps périscolaire, avec la venue d'associations dans les écoles pour sensibiliser les enfants. La candidate socialiste souhaiterait mettre en place d'une part des séances d'éducation à l'égalité femmes-hommes, au respect de soi et de l'autre, et des cours d'éducation sexuelle et d'éducation au consentement. Le candidat Jean-Luc Mélenchon appelle à une meilleure application de la loi Aubry en matière d'éducation sexuelle, et à déployer un plan préventif dans l'Éducation nationale contre les violences sexistes et sexuelles, favorisant l'apprentissage du consentement dès le plus jeune âge. Le programme du candidat Nicolas Dupont-Aignan met l'accent sur l'instauration de campagnes d'information sur la contraception par le Planning familial dans le lycée.. Valérie Pécresse s'est aussi exprimée en faveur d'actions de prévention contre les violences faites aux femmes dans les lycées. Néanmoins, l'actuelle présidente de la région Ile-de-France Valérie Pécresse a également été au cœur de plusieurs polémiques à la région, concernant notamment la suppression du Pass contraception ou encore l'éducation sexuelle dans les lycées franciliens.

La candidate Marine Le Pen a déclaré dans une interview en 2021 ne pas être favorable à la "promotion" de la sexualité auprès des mineurs, critique en creux de l'existence d'enseignements d'éducation sexuelle à l'heure actuelle.

En ligne ou à l'école, les jeunes filles sont bien plus exposées au **harcèlement** comme le soulève l'UNICEF ou en matière de violences, comme le démontre l'étude de 2016 du centre Hubertine Auclert. La lutte contre ces violences peut donc être citée parmi les mesures participant à une plus égalité filles-garçons à l'école. La quasi-totalité des programmes étudiés proposent des mesures contre le harcèlement à l'école, sans que soit nécessairement mentionné le caractère genrée de ces violences. Parmi les équipes de campagne rencontrées par Politiqu'elles, les équipes de Fabien Roussel et Valérie Pécresse ont mentionné l'importance d'une éducation au numérique et de la lutte contre le cyberharcèlement, y compris des jeunes filles. Jean-Luc Mélenchon a également souligné l'importance

de l'éducation pour prévenir les cyberviolences, ainsi que de la répression des cas de cyberharcèlement les plus graves, avec la création d'une police du cyberspace. Enfin, le candidat Emmanuel Macron propose la mise en place d'un contrôle parental des écrans des enfants systématiquement proposé à l'installation, afin de limiter leur accès aux réseaux sociaux.

L'accès aux **loisirs** et à l'espace dans l'école n'est pas exempt d'inégalités. Les études réalisées sur l'occupation des cours de récréation montre que l'espace est majoritairement occupé par les garçons, notamment en raison de la présence centrale de terrains de foot principalement utilisés par les garçons. Pour lutter contre ce phénomène, le candidat Jean-Luc Mélenchon souhaite réorganiser les cours de récréation pour permettre l'égalité entre les filles et les garçons, tout comme Yannick Jadot qui se déclare favorable à l'urbanisme égalitaire, en particulier pour réorganiser les cours de récréation.

Permettre la réalisation des vocations des jeunes filles

Les inégalités dans l'**orientation** des jeunes filles et garçons est une des explications premières du manque de représentation des femmes dans certaines filières à forte valeur ajoutée. A titre d'exemple, bien que les femmes soient majoritaires dans l'enseignement supérieur, les étudiantes sont minoritaires dans les formations sélectives et surtout dans les filières à caractère scientifique représentant notamment seulement 28% des titulaires d'un diplôme d'ingénieur. Selon le Women's forum, les femmes ne représentent que 24% des employés du secteur technologique et si l'on considère les postes à responsabilité, leur présence chute à 11% à l'échelle internationale. Comme l'explique la chercheuse Marion Monnet, la sous-représentation des femmes dans les sciences et l'informatique s'explique principalement par le poids des normes sociales et des stéréotypes de genre. Ces normes ont des effets néfastes sur les jeunes filles et impactent leur réussite scolaire et leur choix d'orientation.

En France, il semblerait que la récente **réforme du baccalauréat** ait eu des effets négatifs sur cette question : les mathématiques n'étant plus obligatoires en première et terminale, les lycéennes sont de moins en moins poussées à aller vers ces filières scientifiques avec 10% de filles en moins dans la spécialité mathématiques. Plusieurs candidates et candidats proposent de revenir sur la réforme du baccalauréat parmi lesquels Emmanuel Macron, Jean-Luc Mélenchon, Valérie Pécresse, Yannick Jadot, Anne Hidalgo ou encore Marine Le Pen. Cette dernière appelle également à renforcer l'enseignement des mathématiques dans le tronc commun, sans lien formulé par la candidate avec les inégalités filles-garçons dans les dernières déclarations analysées. De façon générale, le candidat insoumis appelle à mettre fin à une représentation genrée des métiers. Le candidat Macron souhaite réintégrer les mathématiques dans le tronc commun (bien que cette réforme ait eu lieu sous son quinquennat) et réformer les lycées professionnels pour une meilleure mixité en fonction des filières. Par ailleurs, plusieurs programmes abordent directement la question de l'accès des jeunes filles aux carrières scientifiques. Le candidat Yannick Jadot propose de renforcer l'étude de femmes scientifiques et la candidate Valérie Pécresse souhaite également favoriser l'accès des femmes aux carrières scientifiques.

Plus largement, le manque de représentation des femmes dans les **manuels scolaires** et donc l'absence de rôles-modèles féminins dans certains domaines (politique, littérature, recherche...) restreint les possibilités à disposition des jeunes filles à se projeter dans certains types de carrières. Une étude sur les manuels scolaires de collèges de 2016 par les chercheuses par Catherine Chadefaud Claire Desaint et Nicole Fouché relevait que "les manuels actuels ne traitent pas d'histoire mixte, [...] Les filles qui étudient dans les manuels de 2016 n'ont quasiment aucun modèle, aucune héroïne pour se projeter : ni dans les luttes d'émancipation des femmes, ni dans les engagements citoyens." Cette thématique est relativement peu abordée dans les programmes des candidates et candidats. Lors d'un entretien

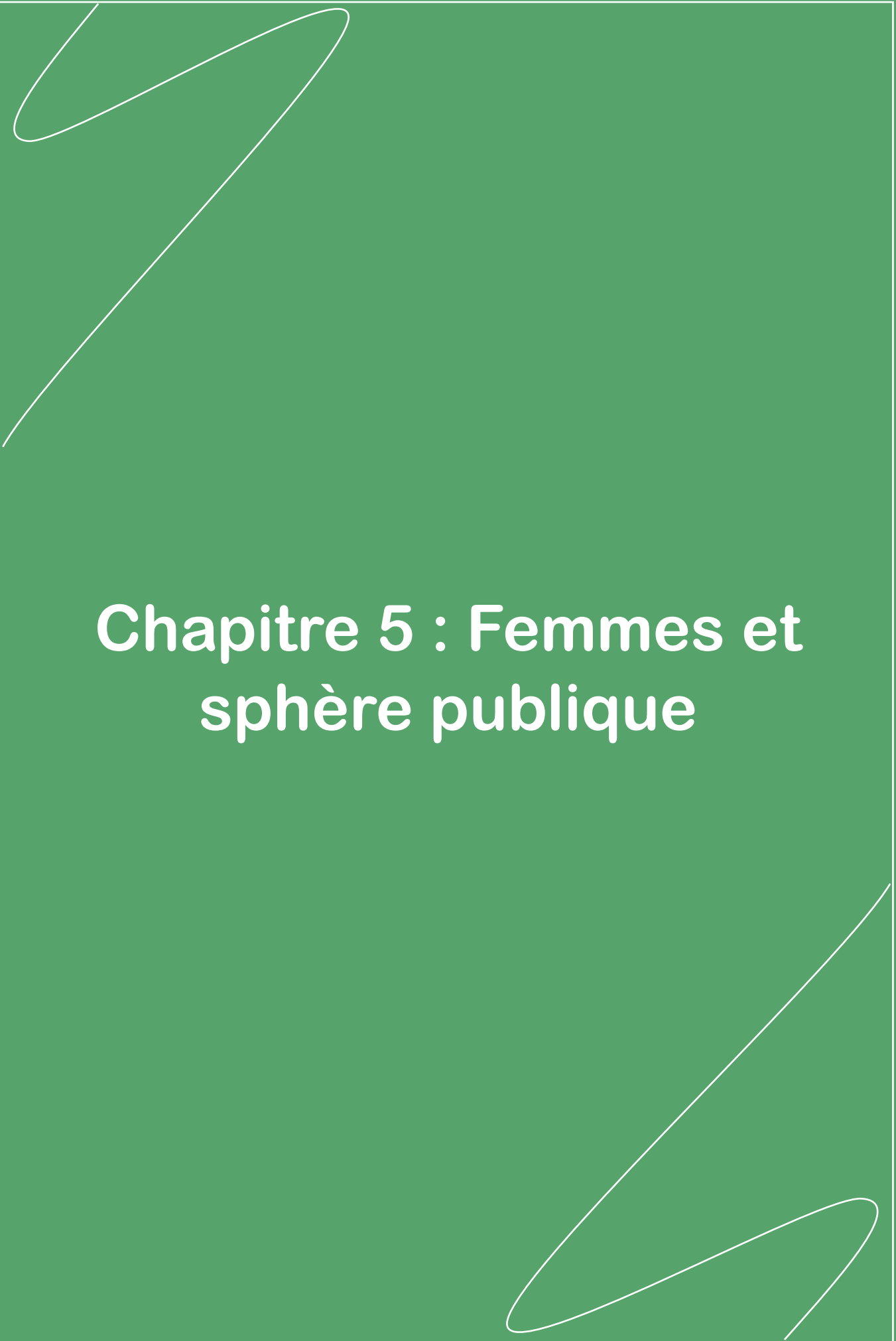
avec Politiqu'elles, la porte-parole de Yannick Jadot, Mélissa Camara mentionnait la volonté du candidat de modifier les programmes scolaires pour une représentation plus juste quant au rôle des femmes dans l'histoire et intégrer l'histoire des luttes LGBTQIA féministes aux programmes scolaires. Anne Hidalgo déclarait dans une récente interview vouloir supprimer «*les livres scolaires qui véhiculent des stéréotypes de genre à l'école* ». Le candidat Nicolas Dupont-Aignan mentionne également vouloir "rééquilibrer les programmes scolaires" pour mieux représenter les femmes.

Nos conclusions

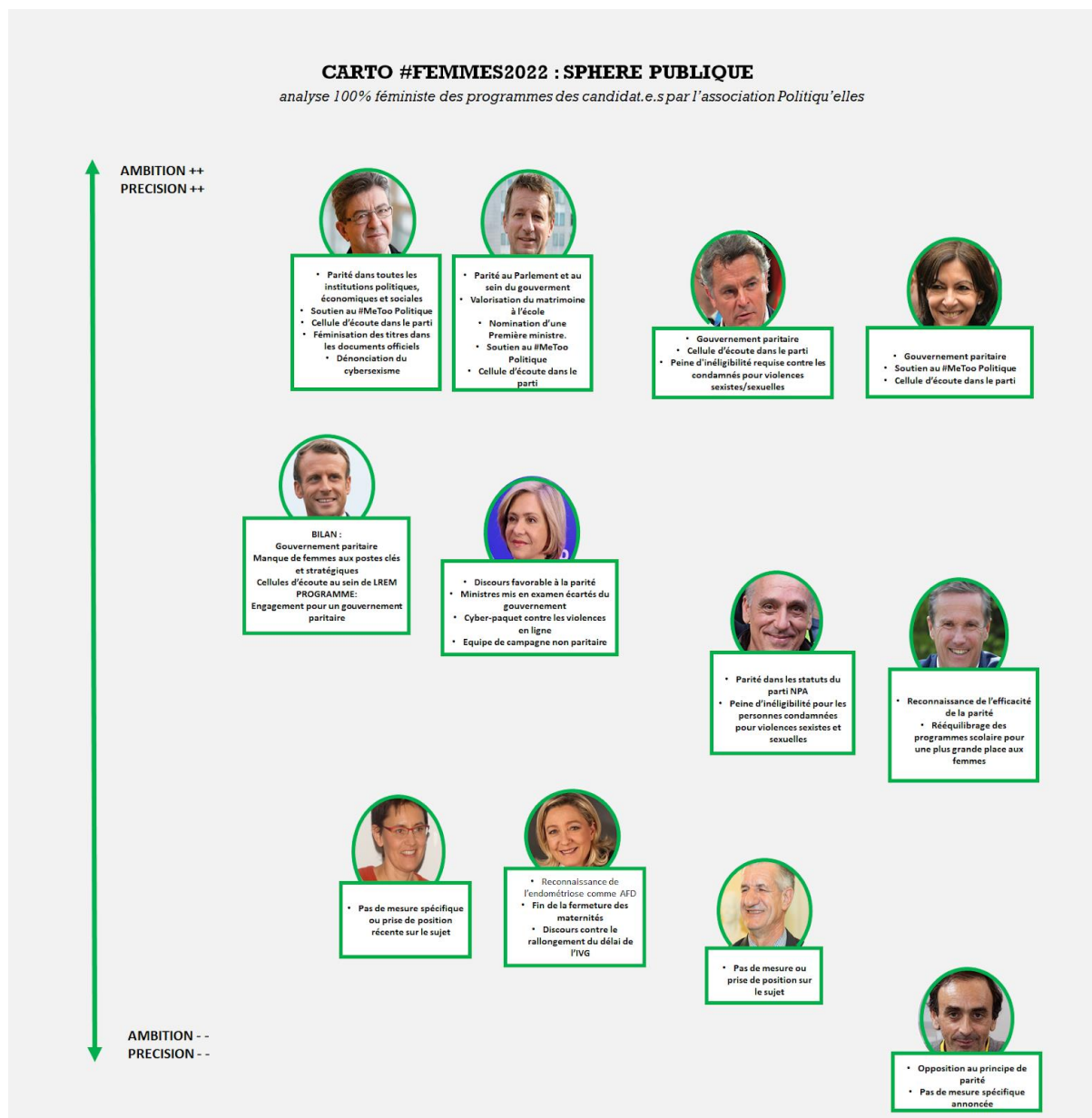
L'éducation comme levier d'égalité femmes-hommes est une thématique relativement peu abordée dans les programmes contrairement aux précédents thèmes analysés à savoir la lutte contre les stéréotypes de genre par et au sein du système éducatif est peu développée dans les programmes analysés à l'inverse de la lutte contre les violences, l'émancipation économique ou la santé des femmes notamment. La majorité des programmes et déclarations analysés affichent des objectifs généraux pour renforcer l'éducation et la sensibilisation contre les stéréotypes de genre, une minorité proposent des mesures détaillées sur la question.

Si le sujet de la lutte contre le harcèlement, y compris en ligne, fait l'objet d'engagements ambitieux chez de nombreux candidats, nous ne regrettons qu'encore peu d'entre eux soulignent la dimension genrée de ces violences qui touchent davantage les jeunes filles. Par ailleurs, plusieurs recherches montrent l'importance d'investir cet axe parents-école pour des politiques éducatives plus efficaces. Cependant, nous n'avons pas identifié à ce stade de propositions sur la relation entre les familles et l'école sur les questions d'égalité femmes-hommes. Les associations et structures spécialisées jouent aujourd'hui un rôle important dans la formation à l'égalité femmes-hommes au sein des écoles : leurs rôles et le renforcement des moyens qui leur sont alloués pourraient aussi être mis en avant par les candidates et les candidats. Concernant le manque de représentation des femmes dans certains secteurs à haute valeur ajoutée, une responsabilisation accrue des filières concernées pourrait être envisagée : les grandes entreprises pourraient être mises à contribution, en les appelant par exemple à s'engager et à allouer davantage de ressources pour des ateliers ciblés dans les écoles.

Pour finir, si les actions au niveau de l'école sont primordiales pour déraciner et prévenir les inégalités de genre, il nous semble important que ces actions s'inscrivent dans une construction plus large d'une culture de l'égalité et d'une sphère publique féministe.



Chapitre 5 : Femmes et sphère publique



Le terme **sphère publique** fait référence à l'espace réunissant des personnes pour débattre des besoins de la société et prendre des décisions sur l'organisation de la cité et de l'Etat. Historiquement, les femmes en ont été le plus souvent exclues, retranscrites au sein du foyer. Déjà pendant la Grèce Antique, les femmes n'étaient pas en mesure de participer à l'agora car dépourvues de droits politiques et du statut de « citoyen ». Cette tradition s'est perpétuée : rappelons que le droit de vote des femmes a été autorisé 151 ans après le premier suffrage universel masculin français en 1792 ! La déclaration des droits de l'Homme et du citoyen a également pendant longtemps omis la moitié de l'humanité, poussant **Olympe de Gouges** à écrire sa célèbre déclaration ouverte par la formulation d'une évidence non consensuelle à l'époque : « La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits ». Si aujourd'hui, leur qualité d'électrice et de citoyenne n'est plus remise en compte en France, la place des femmes dans la sphère publique est empêchée par de nombreux obstacles tels que le sexisme en politique, dans les médias ou les phénomènes de cyberharcèlement à l'encontre des militantes et figures publiques. Même en dépassant ces freins, la place que les femmes ont

effectivement pu exercer dans la sphère publique au travers de l'Histoire demeure minorée dans le récit national poussant des historiennes comme Michelle Perrot à tenter de la réhabiliter.

En 2022, le nombre de prétendantes à la fonction présidentielle n'a jamais été aussi élevé. Néanmoins, cette meilleure représentation ne garantit pas la prise en compte effective de ces enjeux dans les programmes. Ce chapitre passe donc à la loupe les propositions et engagements des différents candidates et candidats pour une meilleure représentation des femmes dans la sphère publique.

Parité dans les institutions publiques et partis politiques

Le principe de « l'égal accès des femmes et des hommes aux **mandats électoraux** et fonctions électives » a été inscrit dans la Constitution dès 1999 puis consacré dans son premier article lors de révision constitutionnelle 2008. De ce principe, l'objectif de parité s'est progressivement imposé au cœur des institutions politiques depuis la première loi parité en 2000 qui contraint les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes pour les élections régionales, municipales, sénatoriales et européennes. Néanmoins, encore aujourd'hui, de nombreux partis politiques continuent de préférer perdre des milliers voire millions d'euros en financements publics plutôt que d'investir le nombre de candidates requis. Par ailleurs, le Haut Conseil à l'Egalité femmes-hommes souligne que plusieurs types de collectivités territoriales (communes de moins de 1000 habitants et intercommunalités).

Le choix de la **composition d'un gouvernement**, y compris en termes d'équilibre femmes/hommes, demeure à la discrétion des chefs ou cheffes d'Etat et de gouvernement. Les deux derniers quinquennats ont mis en place des gouvernements paritaires pour la première fois dans l'Histoire. En cohérence, le président-candidat s'engage une nouvelle fois à mettre en place un gouvernement paritaire en cas de réélection comme l'a confirmé Bérangère Couillard, membre du groupe égalité femmes-hommes de l'équipe de campagne, lors de son entretien avec notre association. La systématisation de la nomination de gouvernements paritaires est une étape importante pour la place des femmes en politique. Néanmoins, certains analystes tels que la politologue Réjane Sénac regrettent une répartition encore genrée des responsabilités et portefeuilles, se matérialisant par des femmes plus représentées parmi les secrétariats d'Etat ou dossiers sociétaux à l'inverse des ministres de plein exercice et régaliens. En outre, au cœur du pouvoir, les cabinets ministériels demeurent très loin de la parité: 80% des directeurs de cabinets sont des hommes selon Oxfam. Enfin, en 2017, Emmanuel Macron s'était engagé à nommer une Première ministre à la tête de son gouvernement, engagement non suivi d'effet en 5 ans. Face à cette critique, Emmanuel Macron répondait lors de l'émission « Face aux Françaises » sur LCI qu'il avait tenté « tout au long de ce quinquennat de nommer aux postes de responsabilités quelques qu'ils soient les personnes les plus compétentes ». Malgré ces limites, le bilan d'Emmanuel Macron peut en revanche se prévaloir d'une avancée assez marquante : le bon du nombre de femmes élues députées qui passent en 2017 à 38,7% contre 26,9 % en 2012, notamment par le respect de la parité dans le groupe majorité.

De nombreux candidats ont aussi fait part de leur volonté de mettre en place la parité dans leur gouvernement. Jean-Luc Mélenchon qui estime que l'Etat doit «être exemplaire dans la promotion d'une culture d'égalité» prévoit l'instauration d'un gouvernement paritaire, comprenant une répartition des responsabilités et ministères régaliens également plus égalitaire. Plus largement, le programme du candidat insoumis appelle à imposer la parité entre les femmes et les hommes dans les institutions politiques, administratives, économiques, syndicales et associatives. Du côté des écologistes, Yannick Jadot souhaite instaurer la parité réelle au sein du Parlement et au sein du gouvernement. Valérie Pécresse a pris à plusieurs reprises la parole pour célébrer les mérites de la parité sans formuler d'engagement concret sur la composition de son gouvernement. Lors de l'entretien de Politiqu'elles avec sa porte-parole Florence Portelli, cette absence a été expliquée par

une volonté de ne pas préempter les résultats de avant l'heure. L'ensemble des candidates et candidats mentionnés ci-dessus ont exprimé un soutien de principe à la nomination d'une Première ministre, seul Yannick Jadot s'y est engagé formellement dans les déclarations analysées par notre association.

Nous n'avons pas noté de déclaration récente de Philippe Poutou, de Jean Lassalle, de Nicolas Dupont Aignan ou de Nathalie Arthaud sur la parité. Néanmoins, en 2017, le candidat du Nouveau Parti Anticapitaliste rappelait que les statuts du parti prévoient une obligation de parité dans les instances dirigeantes. Nicolas Dupont-Aignan avait pris la parole sur ce principe en 2017 assurant avoir le sentiment en politique « qu'il y a d'énormes progrès » grâce aux mesures mises en place, changement de ton par rapport à certaines de ces déclarations en 2012. Marine Le Pen s'est longtemps opposée au principe de parité mais a néanmoins déclaré avoir changé d'avis face à l'efficacité du dispositif existant ayant permis l'émergence de plus de femmes en politique comme elle le souligne dans un entretien pour le magazine Elle, sans pour autant formulé d'engagement sur la composition de son gouvernement.

Un candidat fait exception en s'opposant de façon claire au principe de parité. Eric Zemmour a déclaré qu'il "trouv[ait] la parité humiliante pour les femmes" et reste fidèle à ses propos tenus en 2013 selon lesquels "les femmes n'incarnent pas le pouvoir". Il confirme qu'il n'y aura pas d'obligation de parité dans son gouvernement lorsque la question lui est posée dans un entretien avec le vidéaste Hugo Décrypte.

D'autre part, la parité dans les **postes à responsabilité** dans les équipes de campagne n'est pas acquise dans toutes les organisations. Une polémique avait émergé à ce propos lorsque Valérie Pécresse avait présenté son équipe de campagne comme paritaire alors que celle-ci comprend seulement 31 femmes pour 59 hommes. Les équipes d'Anne Hidalgo, Yannick Jadot, Jean-Luc Mélenchon et Fabien Roussel rapportaient à notre association une organisation paritaire de leur équipe de campagne respective. Le président-candidat Emmanuel Macron est souvent critiqué par le fait que sa garde rapprochée et les poids politiques de LREM seraient essentiellement des hommes, y compris dans la présente campagne. Lors de notre entretien avec Bérangère Couillard, la membre du groupe égalité femmes-hommes dans l'équipe de campagne nous rapporte que le parti présentiel n'avait pas publié d'organigramme de campagne mais que le mouvement avait bien nommé des femmes à des postes clés. Ainsi, il apparaît assez complexe de vérifier certaines déclarations de principes avec la réalité sur le terrain de la campagne.

Violences sexistes et sexuelles en politique

Dans une tribune publiée dans Le Monde en novembre 2021, 285 femmes engagées en politique appelaient de leurs vœux un **#MeToo politique** notamment en écartant les auteurs de violences sexistes et sexuelles de la vie politique conduisant à . Cette initiative répond à un constat alarmant : le sexisme en politique se manifeste aussi par une certaine impunité des responsables politiques visés par des accusations pour violences sexistes et sexuelles.

Plusieurs candidates et candidats s'engagent ainsi à lutter contre les violences sexistes et sexuelles en politique à la fois dans leur programme et au sein de leur propre formation. Dans son programme, Yannick Jadot s'engage à écarter "les auteurs et les mis en examen pour des faits de violences sexistes et sexuelles de la composition du gouvernement, de leurs équipes et des postes de la haute fonction publique". Il souhaite également mettre en place des cellules d'alerte, d'écoute et d'accompagnement des femmes victimes de violences au sein des administrations publiques. Philippe Poutou souhaite pour sa part, l'inéligibilité des élus condamnés pour violences faites aux femmes et propose la

suspension de toute fonction de représentation pour les hommes accusés de ces violences le temps de la procédure. Même idée du côté du parti communiste : Fabien Roussel s'engage pour la mise en place d'une peine d'inéligibilité requise par les parquets contre les élus condamnés pour violences sexistes et/ou sexuelles. Valérie Pécresse souhaite écarter de son gouvernement tout ministre mis en examen, y compris pour violences sexistes et sexuelles, mais alerte contre les dangers de prise de décision sur des accusations non instruites par la justice.

Nous n'avons pas à jour connaissance de mesure spécifique à ce propos dans le programme du candidat-président bien que celui-ci souligne l'importance de l'exemplarité des structures politiques. Lors de son quinquennat, Emmanuel Macron a été très critiqué quant à son absence de réactions au moment des accusations pour violences sexistes et sexuelles formulées à l'encontre de deux de ses ministres : Nicolas Hulot et Gérard Darmanin (un non-lieu a été requis par le parquet de Paris contre Gérard Darmanin). Le président assume aujourd'hui cette décision invoquant le principe de présomption d'innocence, et les risques d'une « République du soupçon » si celui n'était pas respecté. Gabrielle Siry-Houari, porte-parole d'Anne Hidalgo, rappelait le soutien de la candidate au #MeToo politique, tout comme Jean-Luc Mélenchon et Yannick Jadot. La candidate socialiste est donc favorable à la prise de sanctions au sein du parti en cas d'accusation, sans décision de justice nécessaire. On peut noter que cette orientation, si mise en place lors de la polémique autour de Christophe Girard accusé d'abus sexuels, l'adjoint au maire aurait dû être écarté de la majorité en place, ce qui ne fut pas la position d'Anne Hidalgo au début de l'affaire.

En complément de ces engagements ou déclarations, plusieurs partis politiques ont instauré en leur sein des mécanismes visant à mieux prendre en charge les potentielles victimes de violences sexistes et sexuelles. Le parti communiste, a créé en interne un dispositif Stop Violence et a signé une convention avec le Collectif Féministe Contre le Viol. Lors de notre entretien, l'équipe de campagne de Fabien Roussel précisait que la question des violences sexistes et sexuelles était intégrée dans tous les stages de formation du parti. La France insoumise a aussi mis en place un comité de suivi des violences sexistes et sexuelles, centre d'écoute indépendant dans le mouvement animé par des associations spécialisées. EELV, le parti socialiste et LREM ont également mis en place des cellules d'écoutes en ce sens.

Par ailleurs, le collectif #MeToo politique mettait en lumière le fait que plusieurs candidats étaient accusés de violences sexistes et sexuelles, visant sans les citer ou présager de leur culpabilité Eric Zemmour et Jean Lassalle. Le premier a fait l'objet du témoignages de 8 femmes qui rapportaient comportements inappropriés et d'agressions sexuelles pour des faits présumés allant de 1999 à 2019. Jean Lassalle quant à lui, a fait l'objet de plusieurs dénonciations en 2017 pendant la vague #MeToo pour harcèlement ou violences sexistes et sexuelles.

Manque de représentation des femmes dans les médias

Les femmes ont également une **place minorée dans les médias**, représentant seulement un tiers du temps de parole. Cet écart se creuse encore davantage lorsqu'il s'agit de parler de sujets spécifiques comme d'économie, de politique ou encore de culture. Seuls 27% des invités politiques en 2020 étaient des invitées selon l'ARCOM (anciennement CSA). La crise a d'autant plus mis en exergue cette répartition inégalitaire du temps d'audience. La députée Céline Calvez a rendu en 2020 un rapport sur la place des femmes dans les médias pendant la crise aux ministres Roselyne Bachelot, Elisabeth Moreno et Marlène Schiappa. La députée LREM y formule plusieurs recommandations parmi lesquelles la création d'un observatoire de la parité et de l'égalité femmes-hommes dans les médias, la définition de meilleurs indicateurs ou une plus grande représentativité des femmes dans les médias.

Néanmoins, ce sujet apparaît relativement sous-investi dans les programmes des candidates et candidats. L'équipe d'Anne Hidalgo a ainsi garanti vouloir renforcer les moyens de l'ARCOM y compris dans son action pour assurer une plus grande mixité dans les médias. La candidate critique également la concentration des médias et souhaite défendre davantage de pluralisme qui serait, d'après son programme, favorable à l'égalité femmes-hommes. Sabrina Nouri, responsable thématique égalité femmes-hommes dans le parti LFI énonçait à notre association l'engagement du mouvement à promouvoir la place des femmes dans sa communication par exemple par l'instauration de semaines dédiées où le parti n'envoient que des représentantes sur les plateaux, malgré les réticences de la part de certains médias. Jean-Luc Mélenchon souhaite aussi lutter contre les représentations discriminantes des femmes dans les industries culturelles et créatives ainsi que dans la publicité, notamment en conditionnant les aides publiques au respect de critères favorisant la diversité.

Sexisme dans la sphère numérique

La place des femmes dans la sphère publique est également mise à mal par les **cyberviolences** dont les figures publiques, journalistes, élues et militantes sont régulièrement victimes dans l'espace numérique : elles seraient 27 fois plus sujettes à être cyberharcelées qu'un homme selon le documentaire Arte "#SalePute" qui alerte de ces comportements visant à silencer les femmes lorsque présentes dans la sphère publique.

Une grande partie des candidates et candidats se sont engagés à lutter contre le cyberharcèlement. Valérie Pécresse souhaite renforcer les sanctions en cas de cyberharcèlement et propose la mise en place d'un cyber-paquet qui s'attaquerait notamment à cette problématique. Le candidat Nicolas Dupont Aignan l'importance d'améliorer la place des femmes dans les médias sociaux en luttant contre les violences en ligne. Emmanuel Macron souhaite aussi renforcer l'arsenal judiciaire pour les cas de harcèlement. Anne Hidalgo appelle dans son programme à lutter contre toutes les formes d'harcèlement qu'elles soient en ligne ou non et souhaite créer une commission nationale de suivi des réseaux sociaux auprès du Défenseur des droits. La lutte contre le cyberharcèlement est bien présente dans le programme du candidat communiste Fabien Roussel. Lors de notre entretien, son équipe de campagne nous a fait savoir que leur candidat était très attentif aux cyberviolences subies par les élues. Yannick Jadot s'engage dans son programme à renforcer les moyens de lutte contre le cyberharcèlement, notamment de la plateforme Pharos. L'équipe de campagne du candidat Jean-Luc Mélenchon a affirmé l'importance pour la structure de dénoncer ces violences y compris lorsqu'elles touchent des femmes élues, particulièrement visées sur Twitter. Nous regrettons néanmoins que la notion du cybersexisme et la dimension fortement genrée des violences en ligne ne soient généralement pas assez mises en avant dans ces propositions.

Représentation des femmes dans le récit national

L'invisibilisation des femmes dans **l'Histoire** a été documentée reste un enjeu majeur pour notre mémoire collective. Déjà en 1970, le Mouvement pour La Libération des Femmes adoptait le slogan choc suivant pour dénoncer ce problème : "Il y a plus inconnu que le Soldat, c'est sa femme." Féminisation des rues, programmes scolaires, culture... de nombreuses pistes sont mises en avant par les spécialistes pour célébrer davantage les femmes illustres qui sont très peu reprises dans les programmes analysés. Lors d'un entretien avec Politiqu'elles, la porte-parole de Yannick Jadot, Mélissa Camara mentionnait la volonté du candidat d'une plus grande place du « matrimoine » dans les programmes scolaires. Le candidat Nicolas Dupont-Aignan mentionne également vouloir "rééquilibrer les programmes scolaires" pour mieux représenter les femmes. Sur cet aspect, nous n'avons pas noté d'engagement du président-candidat mais on peut noter dans son bilan la

panthéonisation de Joséphine Baker en 2021 qui fut un événement marquant pour la mémoire collective.

Accès à l'espace public et urbanisme

Une des thématiques relatives à l'égalité femmes-hommes assez peu investie est celle de **l'égal accès à l'espace public** qui est pourtant un réel défi majeur à relever. Les travaux du géographe Yves Raibaud ont notamment montré l'inégalité majeure qui se jouait dans l'espace urbain. Dans son ouvrage *La ville faite par et pour les hommes* il avait souligné la budgétisation genrée dont l'espace public et urbain faisait l'objet en montrant que "2/3 des bénéficiaires de l'offre de loisirs publiques ou associatives subventionnée, sont des garçons". Nous relevons très peu de propositions pour répondre à cet enjeu : Yannick Jadot qui se déclare favorable à l'urbanisme égalitaire et Jean-Luc Mélenchon qui exprime vouloir travailler sur l'aménagement des cours de récréation en particulier.

Nos conclusions

Le sujet de la place des femmes dans la sphère publique est très peu investi par les candidates et candidats à l'élection présidentielle 2022. Lorsqu'on les interroge sur le sujet, beaucoup de prétendants et prétendantes à l'élection présidentielle ont le réflexe de mentionner le nom de femmes membres de leur mouvement ou occupant une fonction à responsabilité, sans mettre en question les freins systémiques qui perdurent et restreignent les voies d'accès des femmes aux postes de décision politique ou de représentation médiatique. Par ailleurs, en se penchant plus près sur la structure de certains partis, les velléités de parité de ne sont parfois pas réellement suivies d'effets avec une surreprésentation des hommes aux postes les plus stratégiques. La question du « matrimoine » ou autrement dit, d'une place plus grande donnée aux Femmes illustres de l'Histoire parmi nos figures nationales, ne fait pas l'objet de mesures détaillées dans les déclarations et programmes analysés. On peut néanmoins se réjouir du fait que le principe de parité n'est plus remis en cause, à une exception près. Un célèbre leitmotiv du féminisme des années 60 scandait que « le privé est politique ». De la même manière, nos institutions publiques reflètent notre société : notre système de valeur et nos représentations personnelles façonnent notre sphère publique. La plus juste représentation des Femmes dans la sphère publique devra donc passer par une vraie révolution culturelle engageant toutes les parties prenantes, des responsables politiques, médiatiques en passant par le monde académique et bien-sûr, les citoyennes et citoyens.

Ressources

Programmes /livrets thématiques des candidats et candidates :

- Anne Hidalgo : https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/2022avechidalgo/pages/208/attachments/original/1642588096/AH_PROGRAMME_A4_V6_Sommaire.pdf?1642588096
https://www.2022avechidalgo.fr/hidalgo_droits_des_femmes_8mars
- Yannick Jadot : https://www.jadot2022.fr/atteindre_l_egalite_entre_les_femmes_et_les_hommes
- Emmanuel Macron: <https://avecvous.fr/notre-action/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes>
- Jean-Luc Mélenchon : <https://melenchon2022.fr/livrets-thematiques/egalite-femmes-hommes/> (livret thématique) et <https://melenchon2022.fr/plans/feminicides/> (plan contre les féminicides)
- Valérie Pécresse : <https://valeriepecresse.fr/projet/egalite-femmes-hommes/>
- Philippe Poutou : <https://poutou2022.org/fiches>
- Fabien Roussel : https://www.fabienroussel2022.fr/objectif_5
- Eric Zemmour: <https://programme.zemmour2022.fr/francaises>

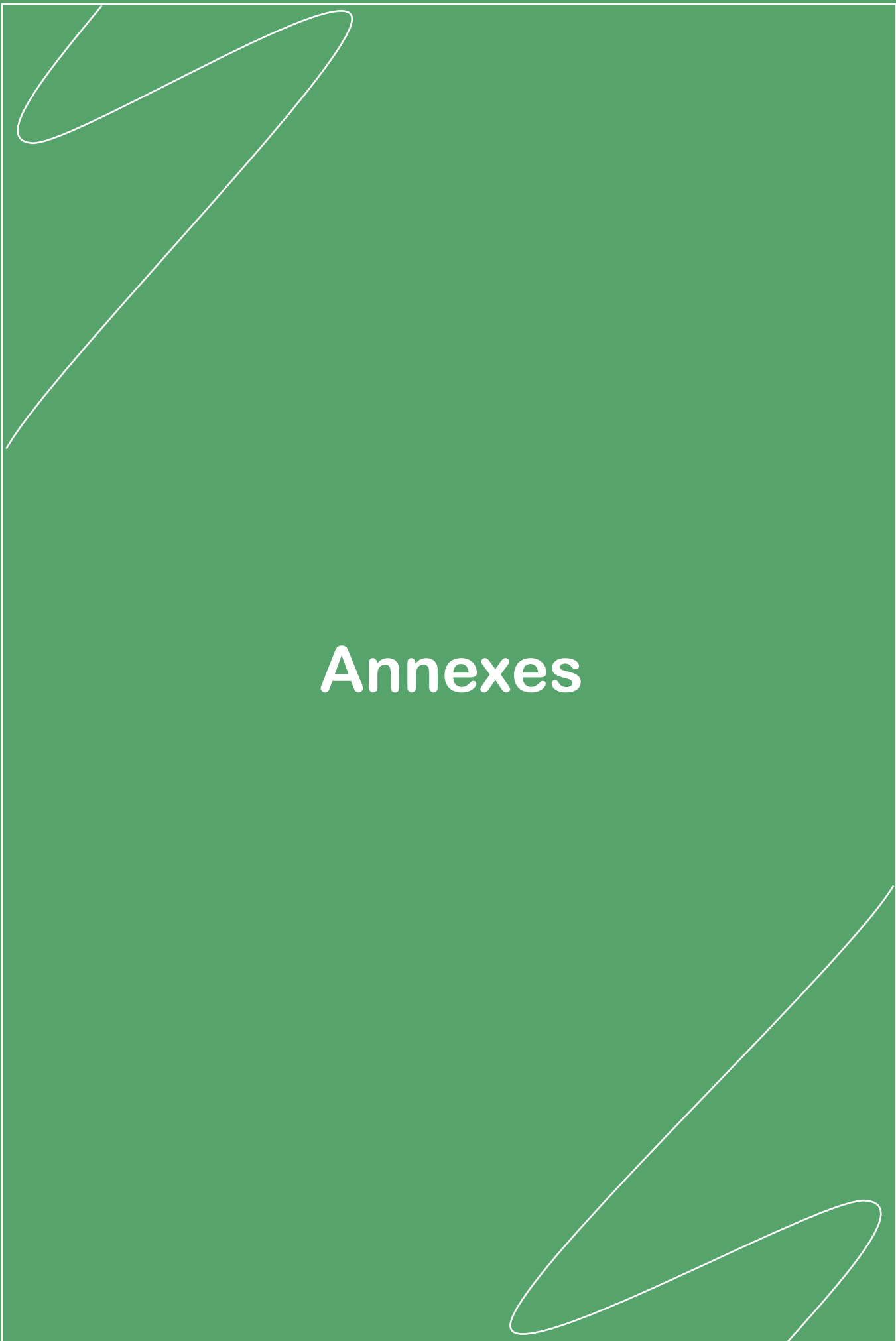
Compareurs de programmes :

- “Féministomètre” de Osez le féminisme : <https://osezlefeminisme.fr/feministometre/>
- Projet “Présidentielles” de Sciences Po au féminin : <https://www.scopfeminin.fr/projet-presidentielles/>
- Episode #170 du podcast “Quoi de meuf ?” (“Présidentielle : demandez les programme !”) : <https://podcasts.apple.com/fr/podcast/170-présidentielle-demandez-le-programme/id1295839044?i=1000554599062>
- Compareur de programme par Les Décodeurs dans *Le Monde* : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/02/16/election-presidentielle-2022-comparez-les-programmes-des-principaux-candidats_6113964_4355770.html
- Compareur de programmes de l’IFRAP: <https://www.ifrap.org/comparateurs/presidentielle-2022>

Rapports :

- Centre Hubertine Auclert, “Cybersexisme : une étude sociologique dans des établissements scolaires franciliens”, septembre 2016 : https://m.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/etude-cybersexisme-web_1.pdf
- Centre Hubertine Auclert, “Cybersexisme chez les adolescent-e-s (12-15 ans)”, 2016 : https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/synthese-etude-cybersexisme-cha-web_0.pdf
- Conseil supérieur de l’égalité professionnelle, “Le sexisme dans le monde du travail : entre déni et réalité”, mars 2015 : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/154000174.pdf>

- CIIVISE, “Violences sexuelles : protéger les enfants”, Mars 2022 : https://www.ciivise.fr/wp-content/uploads/2022/03/CCI-inter_2803_compressed.pdf
- Global Media Monitoring Project, “Qui figure dans les nouvelles?”, 2020 : [Rapport-national-France.pdf](#)
- HALSHS, “Les femmes dans l’histoire enseignée au collège”, Mai 2019 : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02136540/>
- Haut Conseil à l’égalité entre les femmes et les hommes, “Où est l’argent contre les violences faites aux femmes? Pour lutter contre les violences faites aux femmes, investissons !”, Novembre 2018 : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-de-genre/actualites/article/ou-est-l-argent-contre-les-violences-faites-aux-femmes>
- Haut Conseil à l’égalité entre les femmes et les hommes, “Violences conjugale : Garantir la protection des femmes victimes et de leurs enfants tout au long de leur parcours”, Octobre 2020 : https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_sexisme-2.pdf
- Haut Conseil à l’égalité entre les femmes et les hommes, “Les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical”, juin 2018 : https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_les_actes_sexistes_durant_le_suivi_gynecologique_et_obstetrical_20180629.pdf
- Haut Conseil à l’égalité entre les femmes et les hommes, “Formation à l’égalité filles-garçons : faire des personnels enseignants et d’éducation les moteurs de l’apprentissage et de l’expérience de l’égalité”, février 2017 : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/travaux-du-hce/article/rapport-formation-a-l-egalite>
- INA, “Le temps de parole des femmes dans les médias”, Mars 2019 : <https://www.ina.fr/actualites-ina/le-temps-de-parole-des-femmes-dans-les-medias>
- Lobby européen des femmes, “Her net, her rights”, Novembre 2017 : https://www.womenlobby.org/IMG/pdf/hernetherights_resource_pack_2017_web_version.pdf (en anglais)
- Oxfam, “Egalité femmes-hommes : grande cause, petit bilan”, Mars 2022 : <https://www.oxfamfrance.org/rapports/egalite-femmes-hommes-grande-cause-petit-bilan/>
- OCDE, “Égalité femmes-hommes : pouvons-nous renverser le cours des choses ?”, Avril 2020 : <https://www.oecd.org/fr/parite/egalite-femmes-hommes-pouvons-nous-renverser-le-cours-des-choses.htm>
- OMS, page dédiée à la santé des femmes, septembre 2018 : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/women-s-health>
- Sénat, rapport parlementaire “Les femmes dans les territoires ruraux, octobre 2021 : https://www.senat.fr/espace_presse/actualites/202110/femmes_dans_les_territoires_ruraux.html
- UNICEF, “Inégalités femmes-hommes : ça commence dès l’enfance”, septembre 2018 : <https://www.unicef.fr/article/inegalites-femmes-hommes-ca-commence-des-l-enfance>
- Women’s forum, “Les femmes au coeur de l’économie”, Janvier 2020 : <https://www.womens-forum.com/wp-content/uploads/2020/06/Womens-Forum-Rapport-Les-femmes-au-coeur-de-leconomie.pdf>

The background is a solid green color. It features abstract white line art. In the top-left corner, there is a long, sweeping curve that starts near the top edge and extends towards the center. In the bottom-right corner, there is a similar long, sweeping curve that starts near the bottom edge and extends towards the center. The word "Annexes" is centered in the middle of the page.

Annexes

I - Charte pour une démocratie féministe

Politiqu'elles a rédigé une Charte d'engagement en vue des élections 2022-ci établit 25 principes d'action pour construire une démocratie féministe, c'est-à-dire un système politique mettant l'égalité réelle entre les femmes et les hommes au cœur de ses institutions et de son fonctionnement. Cette Charte a été utilisée comme grille de lecture et d'analyse des programmes pour la rédaction du rapport #Femmes2022. Par ailleurs, orientations proposées définissent ainsi une base solide de travail à promouvoir auprès de nos prochains élu·es et élu·es pour garantir la mise en place de mesures concrètes pendant le quinquennat à venir.

Considérant que :

- (1) l'égalité femmes-hommes, qu'elle soit formelle ou réelle, représente une valeur fondamentale devant s'exercer sans condition ;
- (2) la lutte contre le sexisme sous toutes ses formes est une urgence qui requiert une prise d'actions immédiate ;
- (3) La place des femmes dans la sphère publique et dans l'Histoire doit être davantage promue et célébrée ;

Les signataires de cette Charte soutiennent les 25 principes d'actions suivants :

TITRE I – Gouvernance et politiques publiques

1.1. Donner à l'égalité femmes-hommes une place prioritaire dans l'agenda politique du prochain quinquennat et en faire un objectif transversal à toutes les politiques publiques.

1.2. Soutenir les évolutions du cadre juridique permettant de mieux répondre à la persistance des violences, discriminations et stéréotypes de genre et constitutionnaliser un principe de non-régression en matière d'égalité femmes-hommes.

1.3. Allouer aux politiques publiques relatives à l'égalité femmes-hommes une enveloppe budgétaire à la hauteur de la demande des associations et du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes et plus globalement en appliquant une analyse des décisions budgétaires au prisme du genre (ou **budget genré**).

1.4. Donner une meilleure visibilité aux outils existants de lutte contre le sexisme et garantir leur mise à l'échelle régulière grâce à des mécanismes de suivi et d'évaluation transparents.

1.5. Pérenniser la collaboration avec les associations de promotion de l'égalité femmes-hommes et de défense des droits LGBTQ+ pour mettre en place des solutions de terrain co-construites avec la société civile.

1.6. Participer, dès que possible, à la défense des droits des femmes en Europe et dans le monde en reconnaissant l'importance d'une **diplomatie féministe** dans les actions extérieures de la France et au sein de l'Union européenne.

TITRE II – Lutte contre les violences

2.1. Combattre et prévenir les violences sexistes et sexuelles et les féminicides en favorisant la prévention, en assurant l'accueil des victimes et survivantes des violences dans une logique pluridisciplinaire (médicale, juridique, psychologique et sociale) et en renforçant la formation des corps de métiers concernés.

2.2. Doter la justice des moyens financiers et humains nécessaires à l'application des lois et dispositifs existants notamment en termes de sanctions et renforcer la lutte contre les récidives des auteurs pour éradiquer les violences.

2.3. Donner une nouvelle ambition aux politiques de protection des mineures particulièrement en suivant les recommandations de la Commission indépendante contre l'inceste contre les violences intrafamiliales, en luttant contre les nouvelles formes de proxénétisme qui les touchent et contre leur accès à la pornographie.

2.4. Améliorer la lutte contre les violences en ligne et le cybersexisme en reconnaissant la dimension genrée du cyberharcèlement et en responsabilisant davantage les plateformes et réseaux sociaux et en œuvrant à l'effectivité des sanctions existantes.

TITRE III – Santé des femmes

3.1. Encourager une meilleure prise en compte de la question du genre dans les politiques publiques de santé et de vieillissement notamment en améliorant la prise en charge des moyens de contraception, l'accompagnement des femmes durant la ménopause et l'aménagement des horaires de travail pour les femmes souffrant d'endométriose.

3.2. Garantir à toutes les femmes l'exercice sans entrave du droit à l'interruption volontaire (IVG), notamment dans les zones rurales, en levant les freins administratifs et financiers à son recours ainsi qu'en luttant contre les déserts médicaux.

3.3. Donner aux services de santé les moyens et la formation suffisants pour l'accompagnement des femmes victimes de violences et assurer la prise en charge à 100 % de leurs soins incluant les consultations psychologiques.

3.4. Prévenir et combattre les violences obstétricales et gynécologiques et renforcer l'information et la sensibilisation sur ces sujets encore trop peu visibles dans le débat public tout en formant et responsabilisant davantage les professionnels et professionnelles de santé.

TITRE IV – Éducation

4.1. Intégrer l'égalité femmes-hommes dans l'enseignement scolaire, dès le primaire, et former les membres de la communauté éducative sur ces enjeux afin de déconstruire les préjugés sexistes, de lutter contre les phénomènes d'autocensure et contre le harcèlement et les violences.

4.2. Comblent les insuffisances en matière d'éducation sexuelle notamment en matière d'éducation au consentement, aux différentes méthodes de contraception et en matière de prévention contre les violences.

4.3. Faciliter l'accès des filles aux formations scientifiques, techniques et numériques en luttant contre les biais de genre dans l'orientation et en se fixant des objectifs de féminisation des filières scientifiques, techniques et numériques.

TITRE V – Émancipation économique et professionnelle des femmes

5.1. Faire de l'émancipation économique des femmes un axe majeur de l'agenda économique du quinquennat en lançant un plan ambitieux contre les inégalités salariales et le sexisme dans le milieu du travail, en revalorisant des métiers de première et seconde lignes et en appliquant un **principe d'éga-conditionnalité** pour l'accès aux aides et financements publics.

5.2. Promouvoir une parentalité égalitaire en créant un service public de la petite enfance pour faciliter aux parents l'accès aux modes de garde et en garantissant un congé parental plus égalitaire, en le rémunérant davantage et en allongeant le congé du second parent (dit "congé paternité") en s'inspirant des modèles espagnol et finlandais.

5.3. Mieux intégrer la question du genre en matière d'accès aux droits économiques et sociaux des femmes notamment en matière d'aide au logement et en garantissant des pensions alimentaires versées et d'un montant adéquat.

5.4. Soutenir l'entrepreneuriat féminin notamment en incitant les banques et les fonds de capital-investissement à investir dans des projets dirigés par des équipes paritaires et dirigées par des femmes et en systématisant la publication de données genrées en matière d'accès aux financements.

TITRE VI – Sphères publique et médiatique

6.1. Honorer les femmes illustres de l'histoire dans l'espace public en accélérant la féminisation des noms de rues, des lieux culturels et leur donnant une plus grande place dans la mémoire collective pour une sphère publique plus inclusive.

6.2. Favoriser la parité réelle aux postes à responsabilité sociale, économique et politique avec une mise en œuvre effective des quotas et en évitant une répartition genrée des mandats et portefeuilles.

6.3. Garantir une exemplarité du secteur politique en matière de lutte contre le sexisme notamment en appelant les partis politiques à ne pas investir aux élections des candidats condamnés pour violences sexistes et sexuelles et à une responsabilisation accrue des partis et mouvements politiques.

6.4. Assurer un égal accès des femmes à la sphère publique particulièrement par une plus grande responsabilisation des médias pour une mixité systématique des panels et par le renforcement de l'action de l'ARCOM (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) sur le sujet avec la mise en place de testing aléatoires.

Premières organisations signataires : Empow'Her ; Observatoire de la Qualité de Vie au Travail ; CentraleSupelec au Féminin ; Handi Femme Épanouie (HFE) ; Potenti'elles ; Social Builder ; Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception ; Action Catholique des femmes (ANCIC) ; Association Nationale Sages Femmes Orthogénistes (ANSFO) .

Commentaires des signataires :

- *Importance de prendre en compte l'agisme et l'importance d'intégrer les femmes de plus de 50 ans dans les objectifs d'égalité.*
- *Nécessité de défendre les droits des femmes handicapées, enjeu majeur de lutte contre les inégalités ;*
- *La pertinence d'inclure des cours d'autonomie dans le cursus des élèves pour oeuvrer à l'émancipation économique des femmes sur le long terme.*

II - Comptes-rendus des entretiens de Politiqu'elles avec les différentes équipes de campagne

1. Entretien avec l'équipe de campagne de la France insoumise

Date : 11 janvier 2022

Avec Sabrina Nouri, coordinatrice du Livret Égalité Femmes Hommes du programme de Jean Luc Mélenchon, candidat de La France Insoumise

Jean-Luc Mélenchon : "L'insoumission est intimement liée au féminisme."

"La lutte contre les féminicides, et plus généralement toutes les violences sexuelles et sexistes, s'inscrit dans une lutte plus ample pour sortir du patriarcat, de sa culture et de ses dominations."

A propos du regard porté sur le bilan du Président sortant Emmanuel Macron en matière d'égalité femmes hommes, la coordinatrice du livret Égalité dresse un bilan très négatif.

- La porte-parole de La France Insoumise dénonce un bilan décevant, pour un quinquennat qui devait avoir comme thématique première l'égalité femmes-hommes. Selon elle, ce n'est pas la priorité d'Emmanuel Macron et il y a eu coup de communication sur coup de communication. Elle dénonce notamment le Grenelle des violences conjugales avec le tri sur le volet des associations, et l'absence de prise en compte de certaines associations.
- En outre, elle critique les 10 mesures d'urgence issues du Grenelle car selon elle certaines mesures étaient déjà mises en place. Les nouvelles mesures n'étaient pas vraiment nouvelles puisqu'elles étaient réclamées par les associations depuis des dizaines d'années.
- Pour Sabrina Nouri, il y a un manque de moyens flagrant qui empêche d'avancer. Elle rappelle que bien qu'il y ait eu une baisse, il y a quand même eu 113 féminicides en 2021.
- Pour la porte-parole des insoumis, le budget a un peu augmenté mais ce n'est pas suffisant. Elle dénonce notamment l'attribution de ce budget : 220 millions affectés au Ministère de l'Intérieur, auquel est rattaché le Secrétariat d'Etat mais dont on ne connaîtrait pas la répartition exacte ; 90 millions pour le Ministère du Logement (quid des hébergements

d'urgence ? où en est-on des parcours de sortie ?) 10 millions pour le Ministère de la Justice mais certains tribunaux n'arrivent pas à suivre la cadence face aux ordonnances de protection qui sont réduites à six jours. Pendant le confinement, ça a marché car les tribunaux étaient déchargés d'autres cas mais depuis le confinement, les tribunaux font face à des manques d'effectifs, des manques de moyens et ne peuvent pas suivre la cadence.

- Pour La France Insoumise, il est essentiel en 2022 d'engager de vraies réformes avec le financement qui va avec.

Concernant les mesures "phrases" du programme de Jean-Luc Mélenchon sur l'égalité femme/homme, Sabrina Nouri explique qu'il y a deux choses à retenir à propos de cette thématique :

- D'une part, le parti La France Insoumise insiste sur le financement : depuis deux ans, le groupe parlementaire LFI présente à l'Assemblée nationale un contre-budget qui intègre le milliard consacré aux violences faites aux femmes (et non pas sur la politique globale de l'égalité F/H, il y aura d'autres fonds). Cette gestion sera chargée au secrétariat d'Etat chargé de cette question. C'est ce Secrétariat d'Etat qui devra prendre en charge la répartition de ce milliard d'euros pour pouvoir faire des avancées immédiates.
- D'autre part, le programme l'Avenir en commun a été pensé avec des plans : le Parlement d'Union populaire qui représente pour moitié des personnalités de la société civile et des personnalités LFI. Le candidat insoumis souhaite, par ce biais, être en capacité d'agir en réalisant des plans d'urgence. Dans la liste de plans, il y a le [plan contre les féminicides](#). Ce plan intègre quelques décrets, d'autres leviers pour permettre aux associations de reprendre en main les actions et accompagner les victimes. Pour les insoumis, le financement est la priorité ainsi que la constitution du plan pour être capables d'agir très vite.
- La porte-parole insiste sur la volonté d'agir rapidement : plus une seule femme ne doit mourir sous les coups de son compagnon/partenaire.
- Le livret H/F sera décliné avec des axes prioritaires :
 - Éducation et prévention avec un partenariat avec le Ministère de l'Éducation.
 - Formation : on va toucher énormément de corps d'activités (police, magistrats, personnels soignants). Formation qui n'est pas seulement du E-learning mais une vraie formation repensée de fond en comble, qui intègre les nouvelles données que l'on a notamment en termes d'accompagnement psychologique des victimes.
 - L'accompagnement des victimes et l'hébergement et les associations. Les associations permettent de sortir les victimes du domicile rapidement dans les situations d'urgence. Il y a également la création de centres dans les départements qui regrouperont différents pôles : cela doit être des lieux où les victimes peuvent aller sans se sentir perdues entre tous les différents organismes.

Elle explique également que le fil rouge à suivre est celui de la justice :

- Pour la porte-parole de La France Insoumise, il sera nécessaire de légiférer, bien qu'il existe d'ores et déjà un cadre législatif.
- Selon elle, trop de plaintes n'arrivent pas jusqu'au bout de la procédure. Cela peut être dû à une plainte irrecevable, par exemple car le policier n'était pas correctement formé... Pour La France insoumise, ce genre de situations doit cesser, et l'accompagnement doit être fait dès le départ, avec le soutien des psychologues.
- Elle rappelle que, souvent, une femme ne dépose pas dès la première violence et indique que par conséquent il est indispensable d'accompagner les victimes dès le début.

Concernant les logements, cette thématique peut se retrouver dans le livret "Logement":

- La France insoumise souhaite créer des hébergements d'urgence, mais aussi des logements pérennes. En outre, le candidat prévoit aussi de construire des logements sociaux et de s'attaquer à la loi SRU.
- Le budget prévu par le programme et les plans d'urgence devraient permettre d'arriver à un résultat rapide et efficace.

D'autres points phares concernant les droits des femmes sont inscrits au programme de Jean-Luc Mélenchon. Sabrina Nouri évoque notamment :

- La constitutionnalisation du droit à l'avortement.
- La précarité : aujourd'hui, on traverse une crise socio-sanitaire, 10 millions de pauvres en France. Or, la précarité touche avant tout les femmes. Sujet essentiel car on sait qu'aujourd'hui 80% des familles monoparentales sont des femmes avec enfants (avec le sujet des pensions alimentaires) et ces femmes seules peuvent accepter des emplois précaires et ainsi entrer dans une spirale de précarité.
- Certaines mesures phares sont inscrites dans le livret emploi, comme l'augmentation du SMIC. Cela permettrait de sortir des femmes de la précarité puisque plus de la moitié des personnes qui reçoivent le SMIC sont des femmes. C'est donc une mesure féministe. L'augmentation du SMIC permettrait l'augmentation des salaires. Aussi, on limiterait les CDD et les contrats précaires : quand c'est une grosse entreprise, on limiterait à 10% de CDD, et 5% de CDD pour une petite entreprise.
- Les métiers de première ligne, les métiers du *care* (personnel hospitalier, sages-femmes, soignantes...): ce n'est pas le Ségur qu'il va falloir faire mais vraiment remettre sur la table les questions de revalorisation salariale, revalorisation du statut, revalorisation des conditions de travail ... Un programme qui ne s'attaque pas aux moyens de notre hôpital public et de notre système de santé ne peut pas véritablement lutter contre les violences faites aux femmes.
- L'égalité salariale dans les entreprises en brisant le plafond de verre. Contrôles et sanctions pénales pour les entreprises qui ne respecteraient pas cette égalité.
- La mise en place d'un congé parental égal pour les deux parents.

Interrogée sur la vague #MeToo et la façon dont elle a révolutionné le traitement de la question égalité femmes-hommes (notamment avec des potentiels changements dans les programmes par rapport à la présidentielle de 2017), la porte-parole affirme que LFI était déjà engagé dans les thématiques d'égalité femmes/hommes et que donc le parti n'en n'a pas été affecté en son sein.

- Selon la porte-parole, la France Insoumise était déjà conscient de ces sujets, donc n'a pas été très affectée.
- Elle rappelle le rôle des députées élues en 2017 Mathilde Panot, Clémentine Autain), qui soutiennent vraiment la libération de parole.
- Pour le parti insoumis, #MeToo a été un soulagement, une libération pour qu'enfin on puisse aborder des sujets qui étaient encore tabou.
- La porte-parole évoque aussi le confinement comme un élément révélateur de l'importance des femmes dans la société et comme un appel à combattre les inégalités.

A propos de la façon dont la thématique égalité F/H va être traitée dans les programmes, Sabrina Nouri annonce qu'elle est abordée de façon transversale dans le programme "L'Avenir en commun" :

- Le programme « L'Avenir en commun » a été construit de façon transversale. Le programme comprend plus de 300 mesures et il y a aussi une quarantaine de livrets thématiques.

- Toutes les équipes programmes travaillent ensemble, c'est un enjeu transversal. Donc les équipes des livrets Logement, Éducation, Justice, Associations, Police, LGBT+ travaillent ensemble pour avoir des synergies entre les livrets.

Sur la question du financement et du design institutionnel pour mettre en oeuvre ces mesures, la porte-parole annonce l'adoption du milliard pour lutter contre les violences faites aux femmes ainsi que l'idée de la création d'un Ministère de l'Égalité :

- La porte-parole indique que le dispositif n'est pas encore figé mais que l'idée serait à ce stade un Ministère de l'Égalité avec deux Secrétariats d'Etat : un à l'égalité et un sur les violences.
- Le candidat insoumis voudrait aussi créer un tribunal spécialisé dans les violences pour que les juges puissent rapidement prendre les dossiers et appliquer les lois qui existent d'ores et déjà mais qui, faute de personnel et de moyens, ne sont pas appliquées/effectives.

Face à la question de la parité dans le gouvernement, la porte-parole annonce que la parité est respectée en son sein :

- Pour LFI, la question de la parité ne représente pas un sujet, selon l'équipe de campagne. La porte-parole explique que partout où ils peuvent faire la parité, ils le font.
- Le mouvement est conçu de façon paritaire : par exemple sur l'animation de chaque livret, aux élections, chefs de file, groupes d'action.
- A tous les niveaux du Mouvement, il y a la parité.
- Pour la constitution du Gouvernement, la parité sera "normale".
- Par exemple, Mélenchon était président du groupe parlementaire LFI à l'Assemblée nationale et quand il est devenu candidat à la présidentielle, c'est Mathilde Panot qui l'a remplacé. Elle est la plus jeune présidente de groupe à l'Assemblée.
- Selon Sabrina Nouri, le parti dispose de femmes de qualité dans les instances, dans les groupes parlementaires et elle ne voit donc pas de raison à qu'il n'y ait pas autant de femmes que d'hommes.
- Elle cite également d'autres exemples comme la tête de liste pour les élections européennes de 2019 qui était Manon Aubry et le Parlement de l'Union populaire qui est présidé par Aurélie Trouvé.

Interrogée sur la façon dont LFI luttera contre les violences sexistes sur le plan de la politique étrangère via une diplomatie féministe, voici la positionnement de LFI :

- La porte-parole évoque trois personnalités de La France Insoumise qui, de par leur personnalité, travaillent à l'étranger :
 - Mathilde Panot qui a fait des voyages à l'étranger
 - Manon Aubry au Parlement européen
 - Leïla Chaïbi au Parlement européen

Pour La France Insoumise, l'émancipation de la femme à travers le monde est un élément essentiel, notamment à travers l'éducation des filles, qui devrait être abordé dans la mandature.

Sur la question de la parité dans l'équipe de campagne, la représentante explique que chaque livret est pensé et écrit en parité :

- La porte-parole indique que la parité est respectée dans la co-animation de chaque livret.
- Le comité électoral réceptionne et examine les candidatures. Il est composé de façon paritaire :

- Il y a des membres LFI et des membres tirés au sort
- Auditions pour sélection et veille à faire intégrer la parité dans chaque strate
- A nouveau, la porte-parole insiste sur le fait que pour les LFI, la parité se fait naturellement, par habitude.

Sabrina Nouri développe le lien avec le Comité de suivi violences sexistes et sexuelles

- Elle explique que le comité de suivi des violences sexistes et sexuelles n'a pas de rapport avec le livret.
- Le centre d'écoute du mouvement est vraiment à part. Le comité fait appel à une association spécialisée dans l'écoute, le viol etc. Il y a un respect de la confidentialité.
- Pour le porte-parole, il y a des dérives partout et c'est important d'avoir ce comité au sein du mouvement. Pour elle, le mouvement doit prendre les moyens nécessaires pour permettre la parole, que chacun et chacune puisse s'exprimer.

Il y aura de même un livret qui portera sur les discriminations LGBT+

- Le programme l'Avenir en Commun comprend un Livret LGBT+ qui traite des sujets de discriminations. Les deux équipes travaillent ensemble.
- La France Insoumise est associée avec le collectif Nous Toutes et fait partie du comité politique. Le parti est notamment engagé sur les problématiques de transphobie.

Suite à la déception ressentie sur le sujet de la représentation des femmes dans les médias, la porte-parole exprime les mesures qui seront prises quant à la présence féminine dans la sphère publique :

- La porte-parole évoque sa déception au sujet de la représentation des femmes dans les médias.
- La France Insoumise est mobilisée pour faire intervenir des femmes. Le parti organise notamment des événements d'une semaine (par exemple pour le 8 mars) en demandant aux médias de n'inviter que des femmes (le Mouvement leur donne une liste d'oratrices). Et le retour d'expérience raconté par la porte-parole est que cela est compliqué et que la portée médiatique est moindre.
- Selon la porte-parole, en son sein, le Mouvement promeut la place des femmes dans sa communication. Par exemple : une série d'émissions programmatiques animées par Clémence Guetté ou encore tous les lundis "Émission Populaire" sur Youtube organisée par Raquel Garrido.
- La porte-parole insiste à nouveau sur le fait que LFI, en tant que Mouvement, est très à l'aise avec l'idée que les femmes doivent prendre leur place dans la sphère médiatique.

Le cyberharcèlement serait une vraie volonté politique dans LFI, tout en trouvant le juste milieu :

- Pour le candidat insoumis, le cyberharcèlement est un sujet majeur. La porte-parole présente la difficulté à ne pas faire du tout sécuritaire, sans donner les moyens aux services de police judiciaire.
- La France Insoumise souhaiterait impulser une vraie volonté politique sur ce sujet.
- La porte-parole rappelle que le cyberharcèlement touche beaucoup de femmes parlementaires, surtout sur Twitter. Selon elle, il est essentiel de dénoncer ce genre de comportement, quel que soit le bord politique de la femme touchée.

Sabrina Nouri a également souhaité passer un dernier message pour les électeurs et électrices féministes qui n'auraient pas encore fait leur choix :

- La porte-parole évoque la colère des féministes, face aux féminicides, aux plaintes non entendues.
- Elle envoie un message d'espoir dans cette élection 2022 à toutes les femmes et les hommes qui se sentiraient laissés de côté : depuis 2017, La France Insoumise travaille avec les associations, fait des auditions qui leur ont permis de faire remonter les revendications. Le programme de Jean-Luc Mélenchon est basé sur les idées des collectifs, des associations, des citoyens, des citoyennes. Les auditions, le travail avec les associations, le travail parlementaire (en France mais aussi au Parlement européen) ont nourri le programme.
- Elle rappelle également qu'il y a une phase de consultation populaire qui a permis de faire remonter plus de 5000 contributions qui ont été triées et intégrées.
- Le programme l'Avenir en Commun de 2022 a été actualisé et enrichi par rapport à celui de 2017.
- Enfin, elle conclut en disant que le travail de l'Avenir en commun est avant tout un travail d'équipe entre des gens engagés et des citoyens.

2. Entretien avec l'équipe de campagne de Fabien ROUSSEL, candidat du Parti Communiste

Date : 8 février 2022

Avec :

- *Hélène Bidard, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire.*
- *Shirley Wirden, adjoint au maire de Paris Centre charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance et co-rédactrice du programme sur les questions égalité femmes/hommes*
- *Mayi Gonzalez, membre de la commission féministe du Parti Communiste*

A propos du regard porté sur le bilan du Président sortant Emmanuel Macron en matière d'égalité femmes hommes, Hélène Bidard répond :

- Hélène Bidard porte un regard négatif sur le bilan, notamment par rapport au mouvement MeToo, il n'a pas réagi assez fortement alors qu'on aurait pu y voir une opportunité de changer les mentalités. Égalité comme grande cause du quinquennat, réaction au mouvement MeToo mais politiques publiques décevantes (santé, justice...), parce qu'il n'y a pas le budget nécessaire qui a suivi, pas d'accompagnement ni de réponse à la hauteur de ce mouvement et de la cause quinquennale.
- Par exemple, à Paris pour le bracelet anti-rapprochement, après des mois de communications, il n'y a qu'un bracelet anti-rapprochement à Paris. Il y a un énorme manque de budget.
- Selon Hélène Bidard, c'est un gâchis par rapport à MeToo qui était une véritable opportunité en termes de politique de lutte contre les violences faites aux femmes.

Répondant à la question de savoir si l'égalité femmes/hommes constitue une priorité du programme, Hélène Bidard explique :

- La lutte contre le capitalisme et la lutte contre le patriarcat ont la même cause. C'est donc un objectif prioritaire de notre programme.
- Exemple sur la prostitution, le Parti communiste lutte contre toutes formes de domination. La prostitution est un exemple flagrant de l'alliance capitaliste/sexiste.

Concernant les mesures “phares” du programme de Fabien Roussel sur l’égalité femme/homme, Shirley Wirden évoque plusieurs mesures :

- Concernant la nature des propositions, l’équipe de Fabien Roussel indique que l’écoute des associations est au cœur des mesures pour l’égalité. Selon elles, ce lien avec les associations a été particulièrement rude avec Marlène Schiappa. Il faudrait donner des moyens aux associations, écouter les analyses de terrain, les rapports, les études... Il est très important de concerter les acteurs de terrain et de se baser sur les expertises des associations.
- L’équipe présente trois propositions phares défendues par Fabien Roussel :
 - Egalité salariale à réaliser dans la 1ère année du mandat de manière coercitive : Imposer au public et privé une égalité salariale
 - Violences faites aux femmes : demande d’un Milliard d’euros par an dans le budget
 - Insiste contre le système prostitutionnel et contre la pornographie comme vecteur de ce système prostitutionnel et en général contre le trafic des êtres humains
- Pour l’équipe de campagne du candidat communiste, l’égalité femmes/hommes est évidemment un sujet transversal, qui apparaît d’ailleurs dans le programme dans les domaines du travail, de l’éducation, de la protection de l’enfance.

Concernant la question de la lutte contre le cyberharcèlement Fabien Roussel compte en faire une grande cause nationale :

- La porte-parole explique qu’il y a des propositions pour la lutte contre le cyberharcèlement et le harcèlement dans la partie protection de l’enfance. Selon elle, la mise en place d’une éducation au numérique tout au long de la vie est essentielle. Il faudrait commencer dès le plus jeune âge pour progresser contre le harcèlement, contre ses dangers pour les victimes.
- Ce problème est lié à l’éducation au numérique et c’est un véritable problème de santé publique pour les jeunes, pour leur santé mentale et physique (développement de troubles du comportement alimentaires chez les jeunes filles par exemple)
- Fabien Roussel serait aussi très attentif au cybersexisme subi par les élues. Il a déjà pris la parole à plusieurs reprises pour soutenir les élues victimes de cyberharcèlement et cybersexisme.

Concernant le sujet de la santé des femmes, l’équipe de Fabien Roussel explique que c’est un sujet majeur :

- Pour Shirley Wirden, les femmes sont les premières à vivre la pollution en tant que telle : les femmes de ménages, aides à domicile, infirmières, domaine de l’esthétique; le fait de travailler avec des polluants, pour fabriquer des polluants destinés à d’autres femmes.
- Les communistes considèrent ainsi qu’il est essentiel de mettre en avant la santé des femmes avec des sujets tels que l’endométriose, les AVC dont les symptômes sont peu connus, mais aussi la pilule contraceptive. Selon l’équipe du candidat communiste, la prise en compte du genre dans la médecine est un impératif.
- La porte-parole indique que le sujet de la santé était déjà essentiel pour les communistes avant le Covid, et pour le personnel de première ligne dans les hôpitaux.
- Elle présente quelques propositions soutenues par Fabien Roussel dans le domaine de la santé :
 - Ouvrir des maternités de proximité sur tout le territoire ;
 - Accès aux soins, lutte contre les déserts médicaux ;
 - Droit à l’IVG de façon gratuite et égale ;
 - Revalorisation des professions de santé avec une surreprésentation de femmes (sage femmes et infirmières), surtout pour les zones loins des zones urbaines.

Interrogée sur la représentation des femmes dans la sphère publique, Shirley Wirden répond que le PCF est engagé sur ce sujet :

- Le PCF en interne dispose d'instances paritaires, direction, conseil national, groupes de porte-parole paritaires, prises de parole paritaires, quitte à rajouter des intervenantes.
- La porte-parole considère que la parité doit être étendue à toutes les sphères, notamment comme le demande le HCE dans son rapport sur la représentation des femmes dans les médias (presse écrite).

Évoquant la vague #MeToo et les évolutions par rapport au programme du PCF en 2017, la porte-parole développe :

- Pour Shirley Wirden, les partis évoluent en même temps que la société.
- En interne, il y a eu la création d'un dispositif Stop violence au sein du parti et une convention avec le collectif féministe contre le viol. Il y a eu la création d'une cellule composée d'assistantes sociales, de psychologues...
- C'est aussi un sujet traité dans tous les stages de formation du parti (pour les jeunes militant.e.s, les cadres...)
- Cela se traduit aussi dans le programme :
 - Maisons d'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales dans chaque département
 - Elus condamnés pour des faits de violences sexistes et sexuelles ne devraient pas être éligibles
- L'équipe de campagne insiste sur le fait que le parti communiste est un parti égalitaire. Mayi Gonzalez rappelle que c'est le premier parti à avoir des députéEs. Selon elles, la vague MeToo aurait quand même eu un impact, avec une libération de la parole sur les violences sexistes et sexuelles. La différence est qu'il y a eu un passage des discours aux actes et aux mesures concrètes. Pour le parti communiste, le féminisme est devenu une lutte prioritaire.
- Ainsi, Shirley Wirden explique que la question existait déjà avant mais MeToo a permis d'insister sur la question féministe de pair avec la question communiste et la révolution communiste. Selon l'équipe de campagne, on ne peut plus aujourd'hui être communiste sans être féministe et que la révolution passe par la révolution féministe. La porte-parole précise aussi qu'il y a, selon elle, un cap générationnel car les "camarades plus âgés" ne considéraient pas toujours cette lutte comme prioritaire.
- Par exemple : aux dernières Universités d'été, il y a une conférence sur le sujet de l'inceste qui est sorti du privé pour devenir plus politique. Le fait que ce type de sujets soient abordés illustre un changement après MeToo, avec l'intime qui devient politique.

Sur les questions du design institutionnel envisagé, Fabien Roussel prendra en compte la parité pour composer son gouvernement :

- L'équipe de campagne du parti communiste affirme que le Gouvernement sera paritaire et qu'il y aura un Ministère de plein droit et entier.
- Sur la question du budget, le candidat prévoit un budget de un milliard pour la lutte contre les violences, et un budget plus large pour le reste du Ministère.

Au sujet de la diplomatie féministe, l'équipe du candidat communiste déclare que le sujet de la solidarité internationale est très important :

L'équipe se rendra au forum féministe européen. Elle précise que PCF est très impliqué sur la solidarité internationale et européenne avec le soutien aux associations féministes internationales, mais aussi la participation à un collectif féministe abolitionniste à l'international.

Concernant la position de Fabien Roussel sur l'Europe, son équipe explique qu'il n'est pas contre l'Europe mais contre la construction européenne telle qu'elle existe aujourd'hui. Il voudrait une construction européenne plus juste.

Pour le parti communiste, il est important de défendre les droits des femmes partout, par exemple en Pologne. Le candidat soutient qu'il y a des valeurs à défendre pour que les partis puissent faire partie de l'Europe. Il est en faveur d'une Europe avec une voix progressiste. C'est pourquoi Fabien Roussel souhaiterait systématiser la clause de l'européenne la plus favorisée

Concernant les dispositifs mis en place au sein de l'équipe de campagne pour assurer l'égalité femmes/hommes, il en existe plusieurs :

Selon la porte-parole du candidat communiste, l'organigramme de campagne, l'animation des meetings ainsi que les prises de parole sont paritaires.

S'adressant aux électeurs et électrices féministes qui n'ont pas encore fait leur choix, l'équipe de campagne de Fabien Roussel envoie un dernier message :

- Fabien Roussel est un candidat vraiment féministe et surtout derrière lui un parti vraiment féministe. Etre féministe, c'est avoir de vraies positions.
- Il suffit de regarder ce qu'ont voté les parlementaires depuis 15 ans.
- Les communistes sont les seuls à être des vrais abolitionnistes et à vraiment lutter contre le système prostitutionnel.
- On n'est pas vraiment pour l'égalité, si on ne donne pas les moyens à l'égalité.

3. Entretien avec l'équipe de campagne de la candidate du Parti Socialiste, Anne Hidalgo

Date : 7 février 2022

Entretien avec Gabrielle Siry-Houari, Adjointe au Maire du 18e chargée du développement économique, de l'emploi et de la formation, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, Porte-parole PS, co-rédactrice du programme en matière d'égalité femmes-hommes

A propos du regard porté sur le bilan du Président sortant Emmanuel Macron en matière d'égalité femmes hommes, la porte-parole du PS dresse un bilan très négatif :

- La porte-parole de la candidate Anne Hidalgo considère qu'il y a une absence de réel bilan et une hypocrisie assez décomplexée car l'égalité était censée être une grande cause du quinquennat.
- Selon elle, dans les crédits qui ont été annoncés pour l'égalité F/H (notamment après le Grenelle des violences conjugales en 2019), il y avait de l'aide au développement mais ne relevait pas de politiques publiques F/H en France. Il y a aussi un manque de transparence et beaucoup d'effets d'annonces.

- L'élue socialiste dresse un bilan négatif de la situation des femmes, et en particulier en matière d'inégalités économiques. Elle cite notamment les réformes fiscales (allègement de l'imposition sur le capital, majoritairement détenu par des hommes) ou encore la réforme des retraites avec un mode de calcul sur toute la carrière qui pénalise les femmes qui ont des carrières plus hachées. Selon elle, le prisme du genre n'est absolument pas pris en compte.
- La porte-parole socialiste donne un autre exemple : la suppression des facteurs de pénibilité dès 2017 dont l'exposition aux produits chimiques. Cette mesure pénaliserait particulièrement les femmes (qui travaillent dans le secteur du nettoyage). Elle critique l'incapacité à mesurer la pénibilité du travail des femmes.
- Sur le logement, le bilan est également critiqué par le Parti Socialiste qui dénonce notamment la réduction des moyens des bailleurs sociaux donc moins de construction de logements sociaux ce qui pénalise les femmes.
- Selon la porte-parole, le plan de relance ne dédie que 7 milliards sur 35 aux métiers les plus féminisés. Selon elle, si la crise COVID a mis en lumière que ce sont majoritairement des femmes en première ligne, le plan de relance n'a pas pris en compte cela.
- Enfin, la porte-parole critique le bilan en termes de symboles, qu'elle considère catastrophique (notamment avec la nomination de Gérald Darmanin, les prises de paroles de Jean-Michel Blanquer sur les tenues dans les lycées). Elle dénonce une absence totale d'exemplarité, un bilan catastrophique sur le fond et sur la prise de parole publique et un décalage entre la promesse et les faits.
- Gabrielle Siry Houari ne relève qu'un seul point positif : le rallongement du congé paternité.

Citant l'égalité économique comme une des priorités du programme, Gabrielle Siry-Houari développe plusieurs mesures :

- La candidate socialiste souhaite augmenter le SMIC de 15%, avec l'idée que cela bénéficiera aux femmes.
- Le parti socialiste a un volontarisme sur les inégalités salariales : demander aux entreprises si elles payent autant les hommes que les femmes. L'idée derrière cette mesure est de suivre le modèle islandais et de faire reposer la charge de la preuve sur l'entreprise plutôt que sur la femme victime de discrimination. Pour la candidate socialiste, il est nécessaire de sanctionner de manière systématique.
- Concernant le congé paternité, Anne Hidalgo veut suivre l'exemple espagnol et l'allonger à 16 semaines pour le 2ème parent dont 1 mois et demi obligatoire.
- L'équipe de campagne précise que le PS mène aussi des réflexions sur la baisse du temps de travail qui peut aussi être bénéfique aux femmes.
- Enfin, le programme inclut des mesures de lutte contre les temps partiels subis.

Sur le sujet de la santé des femmes, la porte-parole d'Anne Hidalgo présente plusieurs mesures :

- Résolution des déserts médicaux (accès à un gynécologue)
- Objectifs chiffrés d'embauche
- Défense de l'hôpital public et des services publics
- Le soutien à l'hôpital public, aux soins financés par la solidarité sont des mesures qui bénéficient aux femmes qui sont souvent plus précaires.

De même, la lutte des violences faites aux femmes est un point important du programme, avec une volonté de s'aligner sur le modèle espagnol et de dédier un milliard d'euros à ce sujet. D'autres mesures sont présentées, telles que :

- La formation des policiers et des magistrats avec l'idée des tribunaux spécialisés, cesser la correctionnalisation des viols
- L'utilisation du bracelet électronique : en faire un outil de prévention, changer d'échelle et d'ambition
- L'éducation au consentement
- L'accompagnement des victimes avec un référent unique comme au Royaume-Uni
- La porte-parole insiste sur le bilan de la candidate Anne Hidalgo en tant que maire. Elle prend notamment l'exemple de la police municipale parisienne, au sein de laquelle la lutte contre les violences et la question du consentement est un bloc de formation obligatoire, beaucoup plus important qu'à l'échelle nationale.
- Elle rappelle aussi que la candidate socialiste a été à l'initiative de la création de la cité Audacieuse et de l'ouverture de haltes pour les femmes sans domicile fixe.

A propos de la façon dont la thématique égalité F/H est traitée dans les programmes, Gabrielle Siry-Houari indique qu'elle est abordée de façon transversale :

- Le travail réalisé par le Parti Socialiste dans la constitution du programme a été d'intégrer ce sujet dans toutes les politiques publiques. La porte-parole souligne le caractère systématique de la "domination masculine" et explique que c'est pour cette raison que l'égalité salariale vient très haut dans le programme.
- Sur la question de l'égalité salariale, le Parti socialiste ne prend pas en compte seulement la question des discriminations mais aussi toute la problématique des métiers féminisés, de la problématique des stéréotypes de genre. Pour la candidate socialiste, il est indispensable d'agir sur la structure de l'emploi féminin.
- Sur la représentation des femmes dans les médias, l'équipe de campagne répond que c'est un sujet important à prendre en compte, notamment au regard du contexte post-Covid :
 - Il y a un sujet sur la régulation dans la sphère des médias et la lutte contre la concentration.
 - L'évolution du paysage médiatique n'est pas favorable aux femmes et il y a eu une détérioration liée à la COVID avec une chute de la part des femmes parce qu'il y a une "rhétorique guerrière", et une répartition des tâches familiales.
 - L'équipe constate que les chaînes d'information en continu cherchent toujours à créer du buzz, avec la mise en scène de propos antagonistes. Pour la porte-parole, il est nécessaire de renforcer les moyens et le rôle du CSA qui a vocation à traiter les plaintes. Elle considère que le CSA doit traiter les signalements de contenu sexiste mais aussi veiller à une meilleure représentation des femmes dans les médias.

Interrogée sur le design institutionnel envisagé, la porte-parole de la candidate socialiste s'est notamment exprimée sur le budget et sur la parité du gouvernement :

- La volonté de la candidate socialiste est de répondre à la demande des associations avec le milliard d'euros dédié à la lutte contre les violences.
- La porte-parole du PS affirme que le Gouvernement sera paritaire, surtout sur les postes régaliens et à responsabilités.
- Anne Hidalgo a communiqué sur la méthode "co-construction et concertation", qui laisse une grande place à l'échange avec les territoires.
- Le RIC pourra être un moyen d'action des associations féministes pour mettre sur la table des sujets qui ne le seraient pas.

Interrogée sur la façon dont le PS luttera contre les violences sexistes sur le plan de la politique étrangère via une diplomatie féministe, la porte-parole répond :

- Pour la candidate socialiste, la défense des droits de l'homme passe avant tout, surtout à des moments comme l'arrivée des talibans en Afghanistan.

Concernant les dispositifs existants au sein du Parti Socialiste, la porte-parole présente quelques mesures mises en place :

- Concernant les investitures aux élections législatives, le Parti Socialiste a investi plus de femmes que d'hommes pour les législatives à Paris, dans des circonscriptions *a priori* gagnables.
- Le parti est engagé dans le #MeToo politique, qui a plusieurs exigences, notamment la parité réelle sur les investitures et la mise en place de cellules d'écoute et d'alerte au sein du parti pour être sûr que les plaintes mènent à une sanction indépendamment de la décision de justice.

Comme dernier message adressé aux électeurs et électrices qui n'auraient pas encore fait leur choix, la porte-parole déclare :

- La porte-parole insiste sur le bilan de la candidate socialiste et affirme qu'Anne Hidalgo est une candidate féministe, qui l'a prouvé et l'a montré dans la gestion de sa ville.

4. Entretien avec l'équipe de campagne de Yannick Jadot, candidat d'EELV

Date : 18 février 2022

Avec Mélissa CAMARA, porte-parole de Yannick Jadot, membre d'EELV, élue à Lille et métropole lilloise, vient du militantisme féministe et LGBT

A propos du regard porté sur le bilan du Président sortant Emmanuel Macron en matière d'égalité femmes hommes, la porte-parole de Yannick Jadot évoque une politique "anti-sociale" et de nombreuses "violences symboliques" :

- Selon la porte-parole, la politique du "quoi qu'il en coûte", c'est sauf pour les jeunes, pour les femmes...Emmanuel Macron a mené une politique anti-sociale qui touche directement les femmes (APL, réforme des retraites, suppression de la pension de réversion, plafonnement des indemnités aux prud'hommes...).
- Le quinquennat se terminant a été marqué selon l'écologiste par des violences symboliques quand il nomme Darmanin alors qu'il est accusé de viol, quand il défend N. Hulot, quand Schiappa écrit une tribune pour défendre Hulot, quand il nomme Dupond-Moretti...Marlène Schiappa tweete contre des militantes féministes comme Caroline de HAAS.
- La porte-parole mentionne également un manque de budget. L'écologiste mentionne notamment l'exemple de l'Espagne qui a une baisse de 38% des féminicides grâce au budget dédié. Elle regrette donc l'absence de réponse du gouvernement face à la demande d'un milliard d'euros, de budget. La porte-parole évoque le fait qu'une partie importante des financements du gouvernement actuelle en matière de droits des femmes sont finalement affectées à des mesures internationales d'aide au développement, de diplomatie féministe mais pas dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

- Sur le Grenelle de 2019, la porte-parole évoque le bracelet anti-rapprochement comme une avancée qui n'a néanmoins pas été mise en œuvre de façon optimale du fait du manque de budget. De façon générale, Mélissa Camara ne relève pas d'action publique d'envergure dans cette perspective.

La porte-parole écologiste a ensuite détaillé les mesures phares du programme de Yannick Jadot :

- L'égalité est présentée comme une priorité pour les écologistes. Plusieurs défis sont identifiés : climatique, démocratique, des inégalités... Ainsi, selon les Verts ces crises mènent à la remise en question des droits des femmes.
- L'inaction climatique nous amènerait ainsi vers ces crises, et les premières victimes seront les plus précaires, toutes les personnes les plus discriminées (races, genre etc...).
- Donc, l'équipe de campagne écologiste appelle à une réponse avec plus de démocratie, plus d'égalité pour les défis climatiques notamment.

Les principales mesures phares présentées par Mélissa Camara en matières de droits des femmes :

- 1 milliard d'euros pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Cela prend en compte : aides juridictionnelles, tribunaux et brigades spécialisées, des lieux dédiés dans les commissariats, tripler le nombre de places et les professionnels.
- Egalité salariale : s'inspirer de l'Islande avec une amende forfaitaire de 330€ par jour et par employée si l'égalité salariale n'est pas respectée
- Congé parental : 16 semaines dont 8 obligatoires pour les deux parents.
- Sur le droit du travail : CDI comme la norme, loi SRU, RSA (qui inclut aide pour les jeunes femmes), le SMIC comme mesure sociale. Ces mesures sociales profitent plus aux femmes

Concernant le sujet de la santé des femmes, c'est également une préoccupation intégrée au programme :

- Les écologistes soutiennent la prise de mesures contre les violences obstétricales en formant le personnel par des campagnes de sensibilisation et mettre plus de moyens dans ces violences.
- Le candidat Jadot est également favorable à la constitutionnalisation de l'IVG : droit fondamental qui est remis en question, on l'a vu au niveau Européen, en permettant aussi aux sages-femmes de faire ces IVG.

Interrogée sur l'éducation, Mélissa Camara présente les mesures principales pour lutter contre les inégalités :

- Selon les écologistes, il faut renforcer l'éducation sexuelle et à la vie affective : les 3 formations à l'école ne sont actuellement pas réalisées. Il faut donc s'assurer que ça soit fait, dès la petite enfance, au moins dès le primaire.
- Le programme de Yannick Jadot prévoit également que l'histoire des luttes féministes et LGBT soit davantage intégrée dans les programmes scolaires pouvant être une inspiration pour les enfants et de lutter contre les stéréotypes de genre.

En termes de gouvernance et de représentation des femmes dans la sphère publique, la porte-parole Mélissa Camara explique :

- Les Verts appellent à la mise en place d'un budget genré dans toutes les collectivités.
- Une réforme constitutionnelle pour instaurer la proportionnelle - pour une assemblée paritaire est également mise en avant. L'idée est de revoir le mode de scrutin aux

intercommunalités qui ne sont pas paritaires. L'exemple du système à la lyonnaise de scrutin direct, qui lutte contre ce problème de représentativité illustrerait ce point.

- Mélissa Camara évoque également la nécessité de féminiser et visibiliser le patrimoine. Il faut aussi que cette représentativité soit visible dans nos rues. Il y a une volonté chez les écologistes de mettre des statues de femmes, de changer des noms de rues, de changer la perception des femmes dans l'espace public.

Evoquant la place de l'égalité dans le programme, Mélissa Camara explique qu'il y a une démarche transversale :

- Il y a des mesures spécifiques pour mettre en place l'égalité réelle mais l'égalité est aussi présente dans toutes les mesures chez les Verts, comme la déconjugalisation de l'AAH, la fin des CDD ou encore la politique concernant les logements sociaux et le Code du travail. Toutes ces mesures touchent les femmes : l'égalité infuse tout le programme car elle est au coeur des valeurs du parti.

Interrogée sur la vague #MeToo et la façon dont elle a révolutionné le traitement de la question égalité femmes-hommes, la porte-parole revient sur les événements internes au parti EELV :

- Pour les écologistes, il y a eu MeToo avant MeToo au sein du parti avec Sandrine Rousseau et l'affaire Baupin, dès 2016. Donc la question traverse le parti depuis des années et beaucoup de mesures ont été mises en place depuis. Tout est mis en place pour lutter contre ces violences, et c'est inclus dans le programme qui répond concrètement à cette problématique.
- Les Verts ont signé le MeToo politique. Nous devons faire preuve d'une exemplarité. Ils écartent les auteurs et les mis en examen de la composition du gouvernement et de la haute fonction publique. Selon l'équipe de campagne, il faut retirer les agresseurs et cesser l'impunité pour permettre aux femmes d'exister en politique car il ne peut pas y avoir de femmes en politique si on laisse les agresseurs.

Sur la question du financement et du design institutionnel pour mettre en oeuvre ces mesures, la porte-parole précise :

- En cas d'élection de Yannick Jadot, le gouvernement sera paritaire.
- Le budget du Ministère du droit des femmes serait multiplié par 5 et un Ministère dédié aux droits des femmes et à la promotion de l'égalité femmes-hommes serait instauré.

Concernant la collaboration avec les acteurs de terrain, la représentante de l'équipe de campagne rappelle que c'est un sujet essentiel pour EELV :

- Le Milliard comprend la hausse du financement des associations, notamment les associations d'écoute. Nécessité d'intégrer ces associations pour la mise en place de l'égalité, dans la lutte contre les stéréotypes de genre par exemple pour l'écologiste.
- Au sein d'EELV, il y a un Forum société civile. Cette assemblée des citoyens porte notamment sur la République et sur les fonctionnements de notre démocratie mais cela inclut la question de l'égalité femmes-hommes par exemple avec la parité.
- Des démarches de démocratie locale et citoyenne ont également été évoquées. Par exemple, à l'échelle locale, des marches exploratoires citoyennes sont organisées : des femmes vont dans les endroits de la ville où il faut faire un aménagement, pour repérer et cibler les points noirs dans leur vécus quotidiens de femmes. Cela peut être organisé par les collectivités.

Face à la question de la diplomatie féministe, la porte-parole écologiste explique que cet axe est important :

- Les Verts sont en accord avec les objectifs du HCE. Il faut intégrer des objectifs d'égalité avec les actions extérieures à la France.
- L'égalité femmes-hommes est un enjeu aussi en matière de politique extérieure. Les aides publiques au développement doivent se faire en fonction de l'égalité selon les Verts. Globalement, l'équipe de campagne appelle à une politique internationale avec une grille d'analyse genrée.

Interrogée sur l'équipe de campagne et sur les dispositifs pour la rendre égalitaire, Mélissa Camara explique :

- La parité est complète dans le parti selon la porte-parole, au niveau des responsabilités, des salaires etc.
- Il existe une cellule anti-harcèlement au sein du parti qui permet aux victimes de harcèlement de pouvoir parler et de mettre en place les procédures disciplinaires
- Concernant les prises de parole, nous utilisons la méthode de la "fermeture éclair" : si un homme parle, une femme doit parler etc...

Enfin, Mélissa Camara a adressé un dernier messages aux électrices et électeurs féministes qui n'auraient pas encore fait leur choix :

- Les écologistes ont un projet radicalement féministe, social et transformateur. C'est un projet qui permettra aux femmes de vivre mieux, de lutter contre les stéréotypes de genre, qui permettra de lutter contre le fléau de violences sexistes et sexuelles, de lutter contre les LGBTphobies.
- Liberté égalité fraternité/sororité : enfin une vraie devise qui sera réelle.
- Il n'y a pas de temps à perdre sur le plan écologique et pour lutter contre les inégalités.

5. Echange avec l'équipe de campagne d'Emmanuel Macron, candidat LREM

24 février 2022

(Entretien réalisé avant la déclaration de candidature d'Emmanuel Macron)

Avec Bérangère COUILLARD, députée LREM de Gironde et relai sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour la campagne LREM

Bérangère Couillard est chargée du groupe de travail pour formuler des propositions sur l'égalité femmes/hommes et elle est relai avec la société civile sur cette thématique. Dans ce groupe de travail, Bérangère Couillard explique que toutes les thématiques liées à l'égalité femmes-hommes sont abordées. De façon globale, l'équipe dit avoir un vrai regard sur l'application et ne pas faire de promesses qu'il ne tiendrait pas. Ils disent être très vigilants sur la réalisabilité des propositions : combien ça coûte, comment on l'applique ?

Sur les violences sexistes et sexuelles :

- Il s'agit désormais de faire appliquer l'arsenal juridique
- Le budget du Ministère a doublé
- La porte-parole affirme que les résultats ne sont toujours pas satisfaisants car il y a eu 15 féminicides depuis le début de l'année. Il est donc nécessaire de continuer la lutte.
- Deux résultats seraient déjà visibles : les femmes sont mieux accompagnées, les personnels sont mieux formés mais il faudrait que les féminicides baissent drastiquement.

Santé des femmes

- Grand plan sur l'endométriose annoncé
- Bilan préventif 100% pris en charge annoncés
- Droits sexuels et reproductifs : remboursement de la contraception
- De nouvelles mesures seront annoncés prochainement (voir analyse "Santé des femmes")

Égalité économique

- Égalité dans le monde de l'entreprise, dans l'entrepreneuriat.
- Loi Rixain 2021 : plus de femmes dans les Codir/Comex mais d'autres mesures comme l'éga-conditionnalité dans les aides, des jurys paritaires dans les universités et le supérieur pour inciter la présence des femmes dans certaines filières.
- Entrepreneuriat féminin : arriver à faire en sorte que les femmes soient mieux accompagnées dans la création de l'entreprise.

Cyberharcèlement

- Questionnement sur la fin de l'anonymat sur internet pour lutter contre le cyberharcèlement, définition du harcèlement en meute. Difficile d'aller plus loin aujourd'hui.

Interrogé sur l'impact de la vague MeToo, Bérangère Couillard rappelle qu'il y a une convergence des volontés, la vague MeToo a convergé avec la volonté des associations mais aussi la volonté politique.

La vague MeToo a déferlé sur l'ensemble des pays occidentaux.

Il y a eu évidemment la vague MeToo mais aussi une convergence avec la volonté politique et le rôle des associations. Ce n'est pas la vague MeToo qui a créé la volonté politique. Dans les autres pays, il y a aussi eu une vague MeToo, et cela n'a pas forcément eu le même impact, les mêmes effets.

Il y avait déjà eu la loi Schiappa avant MeToo, la volonté politique était déjà présente.

Il ne faut pas oublier que l'égalité femmes/hommes était la grande cause du quinquennat et à l'époque cela avait été minoré. Aujourd'hui, on voit l'importance que ces problématiques ont pris. Donc on voit qu'il y a eu une vraie différence, c'est devenu un sujet incontournable.

Répondant aux critiques sur le manque de parité au sein de la campagne, la députée s'explique :

Selon la représentante du groupe de travail, certains articles de presse critiquant le manque de parité dans les équipes LREM n'ont pas été assez travaillé et ont omis des femmes avec des rôles majeurs dans la campagne et dans le Mouvement. La campagne n'a pas d'organigramme arrêté mais globalement, il y a beaucoup de femmes. On n'a pas l'impression qu'il y ait un problème de parité.

Défendant le bilan du Président de la République, Bérangère Couillard adresse un message aux électeurs et électrices :

Selon elle, jamais un Président de la République n'a fait de l'égalité la grande cause du quinquennat. Il y a un bilan qui parle aussi de lui-même: autonomie financière des femmes, lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Être une femme en 2022 ce n'est pas pareil qu'en 2017.

6. Entretien avec l'équipe de campagne de Valérie Pécresse, candidate Les Républicains

Date : 24 février 2022

Avec Florence Portelli, porte-parole de Valérie Pécresse et vice-présidente de la Région Ile-de-France en charge de la culture.

Lorsque Florence Portelli est questionnée sur le regard qu'elle porte sur le bilan de Macron, celle-ci rapporte l'idée d'un bilan négatif et d'une politique d'homme.

- La politique de Macron aurait été une politique d'homme. D'après la porte-parole, être une femme aiderait à être plus sensible au vécu féminin, et les femmes ne sont pas assez entendues.
- Les postes importants ont surtout été réservés aux hommes (ministres), il y a encore un retard sur l'écart salarial (écart de salaire brut de 28%) et ce sujet n'est pas assez pris en compte.
- Les sujets autour de la santé des femmes ne sont pas assez pris en compte. Tout ce qui touche au corps des femmes est tabou et, d'après l'équipe de campagne, libérer la parole sur les sujets comme les règles est essentiel.

La porte parole annonce que la cause des femmes sera celle du quinquennat et qu'il suffit de regarder ce qu'a fait Valérie Pécresse au niveau de sa région pour s'en assurer :

- A la région, Valérie Pécresse aurait mis en place la distribution gratuite de serviettes hygiéniques dans les lycées.
- La candidate annonce vouloir faire de la santé des femmes une priorité :
 - Prendre en compte les douleurs lors des règles.
 - Baisser la TVA pour les protections hygiéniques
 - Mettre en place des congés de 2 jours par les médecins pour les femmes souffrant d'endométriose

Concernant les violences faites aux femmes, elle explique le travail mené avec des associations féministe comme le centre Hubertine Auclert dans la région qu'elle préside. Elle explique aussi la place centrale de la formation et du budget dans la mise en place de mesures efficaces :

- Tout d'abord, la porte-parole revient sur l'action de Valérie Pécresse à la région en expliquant qu'il y a eu des formations dans les commissariats de police, en collaboration avec des associations féministes comme le Centre Hubertine Auclert.
- La candidate Pécresse souhaiterait s'inspirer du système espagnol car il faudrait plus d'argent. La porte-parole met en avant qu'il serait nécessaire d'injecter beaucoup d'argent dans la justice, avec par exemple un parquet qui gère avec la police les violences faites aux femmes, les féminicides. Le programme prévoit que les cas de violences conjugales seront traités en 48 heures, avec isolation de l'auteur et prise en charge de la victime.
- Elle souhaiterait allouer 9 milliards de plus pour la justice dont une partie pour plus de procureurs.
- Concernant les places d'hébergement, elle annonce vouloir doubler les places pour les femmes victimes de violences.
- Valérie Pécresse compte changer le système de pension de réversion des femmes aux carrières interrompues à cause de l'accouchement. La porte-parole rappelle que 80% des personnes qui touchent ces pensions sont des femmes et qu'il est injuste que les femmes se fassent fiscaliser sur cette pension alimentaire.

Elle explique également les mesures prises par rapport à l'éducation :

- Selon la porte-parole, la réforme Blanquer sur le bac n'a pas aidé les jeunes filles à se projeter vers les filières scientifiques, elle a limité l'accès aux carrières scientifiques. L'équipe de campagne considère qu'il est important de montrer aux filles que l'ambition n'est pas que de devenir infirmière, institutrice etc. D'après elle, le changement de mentalité est une étape obligatoire, et cela passe par le cursus éducatif, afin de montrer aux jeunes filles qu'elles sont capables de tout faire et qu'elles sont absolument libres. La lutte contre l'autocensure est un sujet important pour Les Républicains. Elle précise toutefois que son parti n'est pas pour l'indifférenciation entre les femmes et les hommes.
- La porte-parole insiste sur le fait que l'élection de Valérie Pécresse serait un symbole fort pour les jeunes filles. Selon elle, l'élection de Valérie Pécresse à la primaire des Républicains est d'ores et déjà un symbole fort, et l'élection en tant que Présidente de la République briserait le dernier plafond de verre qui subsiste en politique.
- La porte-parole indique que Valérie Pécresse a à cœur de promouvoir des femmes. A titre d'exemple, elle précise que la directrice de cabinet de Pécresse est une femme.

A la question portant sur l'avis de l'équipe de campagne sur les changements provoqués par la vague MeToo, cette dernière partage qu'elle ne pense pas avoir noté un changement dès lors mais bien avant :

- Tout d'abord, la porte-parole LR explique que, selon elle, la loi sur la parité a eu davantage d'impact que la vague MeToo.
- Florence Portelli précise sa position sur la parité : bien que philosophiquement elle ne soit pas pour la parité, elle est en faveur de la parité sur le plan pragmatique pour faire avancer les choses. Mais elle considère qu'il faut éviter à tout prix qu'on puisse dire qu'une femme a fait gagner une femme alors que ce sont ses compétences. Grâce à la parité, les comportements ont évolué notamment dans les partis politiques qui peuvent être des environnements machistes. La porte-parole pense que ce n'est pas MeToo qui a changé, c'est juste globalement le fait d'avoir des femmes au pouvoir et de mettre des femmes aux postes importants qui permet de changer les comportements.
- Elle évoque toutefois le fait que Me Too a permis la libération de la parole sur les cas les plus inacceptables.

La porte parole explique également que la thématique de l'égalité femmes-hommes est abordée de manière transversale dans le programme :

- Le parti LR considère que l'égalité femmes-hommes est un sujet transversal, un fil directeur.
- A titre d'exemple, la porte-parole évoque le sujet de l'augmentation des salaires : la conférence des salaires prendra en compte la question de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- Par exemple, elle souhaite augmenter les salaires de 10%. Dans le cadre de la conférence des salaires, elle veillera qu'il y ait une égalité des salaires.

Florence Portelli expose de même les mesures que Valérie Pécresse voudrait mettre en place quant à la santé des femmes :

- Protections hygiéniques : 2,1% pour la TVA
- Endométriose : arrêt maladie, réflexion sur les douleurs
- Ménopause : peut être traumatisant, handicapant. Plus possible de subir ce changement corporel comme si c'était une souffrance tue. Il est préconisé d'en parler normalement, sortir ces sujets de la sphère du tabou et les mettre dans celle du naturel. Ne devrait pas provoquer une « pudeur bizarre » et un dégoût. Valérie Pécresse souhaite en faire une cause importante.
- Accouchement : les consultations chez le pédiatre devraient inclure un temps réservé à la mère et pas seulement à l'enfant.
- Promouvoir le sport féminin : Il y a encore des tabous autour des femmes et du sport. Le sport et les femmes sera une grande cause du quinquennat de V. Pécresse.

Par rapport à l'enveloppe financière et au design institutionnel, Florence Portelli détaille le budget alloué :

- Du point de vue du financement, le seul engagement de la candidate est de 9 milliards pour la justice. Ce budget permettra la création de parquets en plus comme en Espagne car c'est ce qui manque aujourd'hui sur les sujets du gouvernement.
- Valérie Pécresse voudrait mettre en place un Plan Marshall de la justice qui est très conséquent. Elle critique l'action de E.Macron et M.Schiappa qui ont dévolu une partie du budget à des sensibilisation à l'étranger. Valérie Pécresse veut au contraire investir en France.
- Si le milliard alloué à la justice n'est pas alloué, les mesures ne seront pas assez efficaces.

Face à la question sur la composition paritaire ou non du gouvernement, Florence Portelli refuse de répondre en justifiant qu'il est éthiquement indécent de dévoiler son gouvernement avant les élections faites :

- Sur le sujet de la parité au sein du Gouvernement, la porte-parole explique que la candidate ne souhaite pas "distribuer les postes" avant même d'être élue. En revanche, elle souligne l'action menée par Valérie Pécresse en Ile-de-France, avec la parité au sein des vice-présidents.
- Elle indique aussi que Valérie Pécresse s'engagera à avoir de nombreuses femmes aux postes de pouvoir, comme les postes de cabinets.
- Elle précise que la parité s'est d'ailleurs fait "naturellement" dans l'équipe de campagne de Valérie Pécresse.

La porte-parole de l'équipe de campagne est également revenue sur la polémique autour de la composition de l'équipe de la candidate Pécresse :

- Tout d'abord, Florence Portelli a tenté d'expliquer que l'organigramme de campagne est constitué avec des contraintes telles que la présence du président du Sénat, du président du groupe LR à l'Assemblée nationale, du président de l'AMF, des trois candidats perdants à la primaire. En somme, elle justifie cet organigramme par le fait que le parti LR est un parti qui était essentiellement dirigé par des hommes, avec des hommes à des postes clés. Elle qualifie cette polémique "d'hypocrisie monstrueuse".
- Ce n'est pas que Valérie Pécresse ne veuille pas promouvoir les femmes, mais ces postes sont en dehors de ce sur quoi elle peut avoir un impact, ces hommes sont déjà là.
- Elle affirme également que dans la garde rapprochée et dans les porte-paroles de la candidate, la parité est plus que respectée.

La porte-parole détaille ensuite le travail en collaboration avec les associations féministes au sein de la région et les associations concernées comme Osez le Féminisme et le centre Hubertine Auclert :

- D'après Florence Portelli, au-delà de la collaboration avec les associations, il est essentiel d'associer les collectivités territoriales qui sont les acteurs qui implémentent concrètement les mesures. Elle insiste sur le rôle clé des collectivités territoriales et indique que Valérie Pécresse a prévu une loi de décentralisation en ce sens.
- Elle prend l'exemple des logements sociaux destinés aux travailleurs de première ligne, attribués par les maires. Elle considère donc qu'il est important de travailler avec des associations mais encore plus avec les collectivités territoriales.

Suite à la critique adressé au gouvernement de E. Macron et le budget alloué à l'extérieur de la France, la représentante expose son point de vue quant à l'intégration des thématiques liées à l'égalité femmes-hommes dans une certaine diplomatie féministe.

- Florence Portelli donne un contre-exemple concret de ce que Valérie Pécresse ne voudrait pas reproduire dans les relations extérieures : l'épisode où Ursula Von Der Leyen a été relayée dans un coin avec Charles Michel et Erdogan assis "en seigneurs et maîtres" au centre. Elle dit que Valérie Pécresse n'aurait pas accepté cela dans une Europe qui promeut les droits de l'homme et que c'est cela, la diplomatie féministe. Pour l'équipe de Valérie Pécresse, la diplomatie féministe passe par le fait d'assumer son rôle de Présidente française à l'étranger, en assumant sa posture de femme libre, de femme française.
- La candidate souhaite aussi mettre en place un travail sur l'éducation des jeunes filles, "dans les pays où l'obscurantisme gagne du terrain".

Voici ce qui a été répondu face à la question sur le cyberharcèlement :

- La porte-parole précise que Valérie Pécresse a déjà travaillé sur ce sujet dans les lycées franciliens.
- Selon elle, le cyberharcèlement est encore plus important que le harcèlement car il se duplique à une vitesse incroyable. La porte-parole explique l'importance de la mise en place d'une pénalisation et de ne rien laisser passer lorsque des mineurs sont impliqués. Elle ajoute que ce n'est pas parce que c'est virtuel que cela ne touche pas et ne tue pas.
- Elle pense que le contact avec un écran, la virtualisation, provoquent des situations de désaffection, une insensibilité chronique. Elle propose donc de mettre en place des cours d'empathie.

Florence Portelli livre son analyse quant aux invitées politiques sur les plateaux et à la représentation des femmes :

- Elle pense qu'il y a un entre-soi très fort avec une prédominance d'une certaine génération à la télévision, qu'elle appelle également un "système de caste".
- Pour elle, ce n'est donc pas une question d'être une femme ou non mais une question de génération. Il faudrait donc accepter la génération suivante pour que cela évolue.

La porte-parole de Valérie Pécresse est également revenue sur son positionnement sur l'IVG :

- Précisant la position de Valérie Pécresse sur l'IVG, Florence Portelli indique qu'elle est en faveur de l'IVG mais qu'il ne faut pas détourner l'IVG ou le banaliser pour en faire un moyen de contraception. L'équipe de la candidate LR souhaiterait donc conserver ce qu'ils considèrent être l'esprit de la Loi Veil : une exception et non un moyen de contraception.
- Elle considère toutefois qu'il est primordial de libérer l'accès à l'IVG, de sensibiliser et d'informer.
- Concernant l'allongement du délai de l'IVG, Valérie Pécresse n'est pas favorable à un nouvel allongement.

Finalement, Florence Portelli livre un dernier message pour les électeurs et électrices qui n'auraient pas encore fait leur choix et se positionne contre l'indifférenciation dans le féminisme :

Pour Florence Portelli, ce n'est pas un argument de dire qu'une femme est mieux qu'un homme. Il lui apparaît néanmoins intéressant de voir comment analyse une femme, quel est le regard d'une femme.

- Répétant qu'elle est contre un féminisme "anti-homme", la porte-parole explique qu'elle est en faveur d'une prise en compte de l'expérience des femmes, comme par exemple sur le sujet de la défiscalisation des pensions.
- Bien que ne voulant pas adopter une posture essentialisante, elle conclut en disant que les femmes et les hommes n'ont pas le même vécu, et qu'avoir une femme présidente serait par définition un nouveau regard et une nouvelle prise en compte de certains sujets.

**

Politiqu'elles remercie toutes les équipes de campagne interrogées pour s'être prêtées à l'exercice des auditions « Femmes 2022 ». Les comptes-rendus n'ont pas vocation à retranscrire l'exactitude ou l'exhaustivité des propos tenus mais plutôt de donner un aperçu de l'approche général présentée.

FIN DU RAPPORT